



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

SOMMAIRE

Les Valeurs de la CAO59Sud	3
L'organigramme	4
La demande globale à l'échelle de la CAO59SUD	5-16
Les sites sentinelles	17-18
La Veille saisonnière hiver 2024-2025	19-22
Les Maraudes	23-30
Le partenariat SNCF	31-32
La bagagerie	33-36
Les familles sans droit ni titre	37-38
Les expulsions et évacuations sanitaire	39-40
Le Passage	41-46
Les familles à l'hôtel	47-50
L'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile	51-54
Les violences conjugales et intrafamiliales	55-58
Les ISCG	59-62
L' Insertion/IML	63-66
Les 18 / 30 ans	67-72
La préparation à la sortie de détention	73-76
Le dispositif Etape et Carnot	77-82
Le dispositif FNAVDL	83-92
Référente Santé SIAO / 115	93-96
Référent SI SIAO Départemental	97-100
Remerciements	101-102
Glossaire	103

Les valeurs de la CAO 59 Sud



INCONDITIONNALITÉ

NON ABANDON

CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES

ÉGALITÉ FACE AU SERVICE RENDU

TOUJOURS OFFRIR UNE POSSIBILITÉ DE RECOMMENCEMENT

S'ADAPTER À LA RÉALITÉ DE PARCOURS MARQUÉS PAR DES RUPTURES

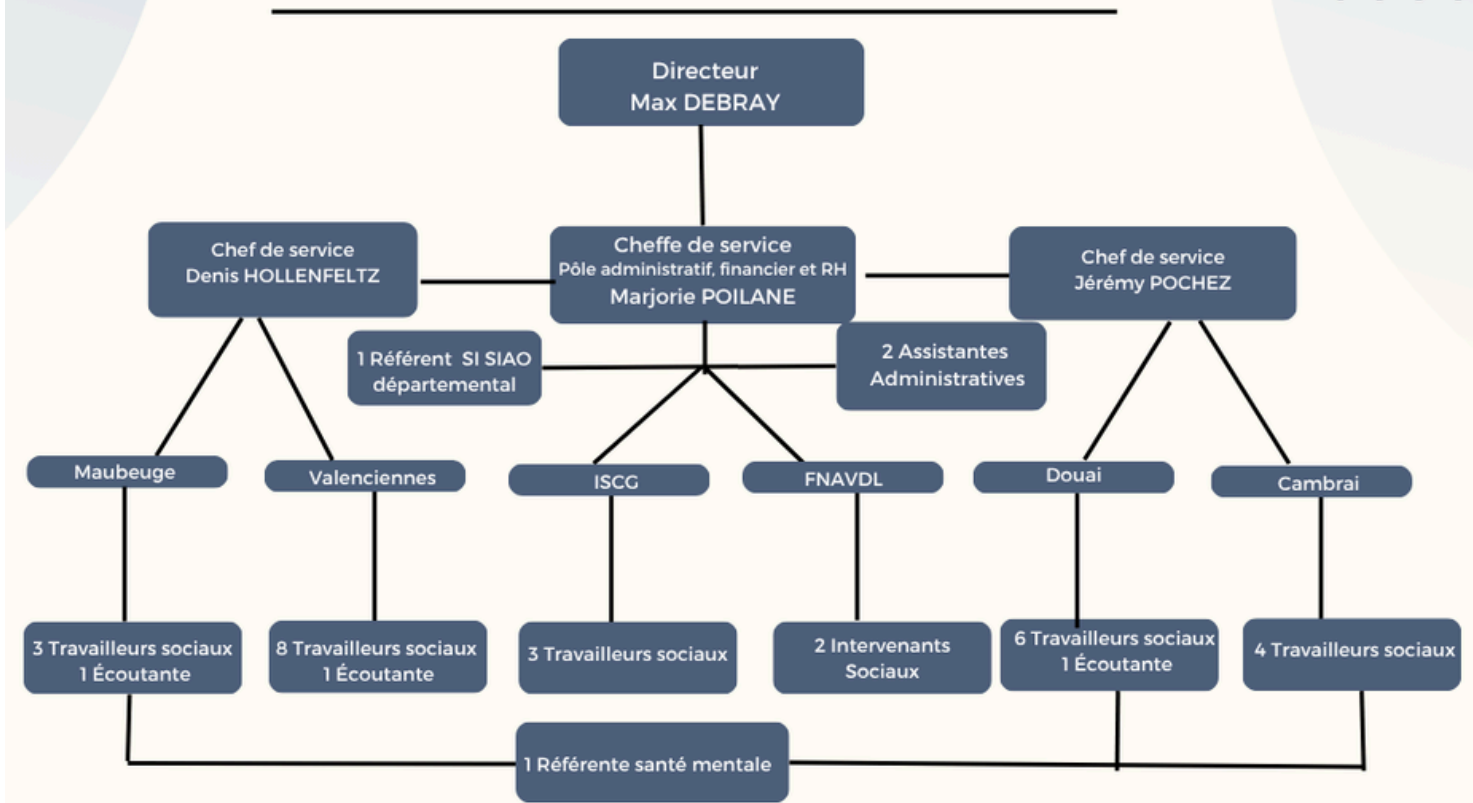
CONSTRUIRE DES PARCOURS D'INSERTION ADAPTÉS

RENDRE PLUS SIMPLE, PLUS ÉQUITABLE LES MODALITÉS DE L'ACCUEIL DANS LE DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT

FAVORISER DÈS QUE POSSIBLE L'ACCÈS AU LOGEMENT

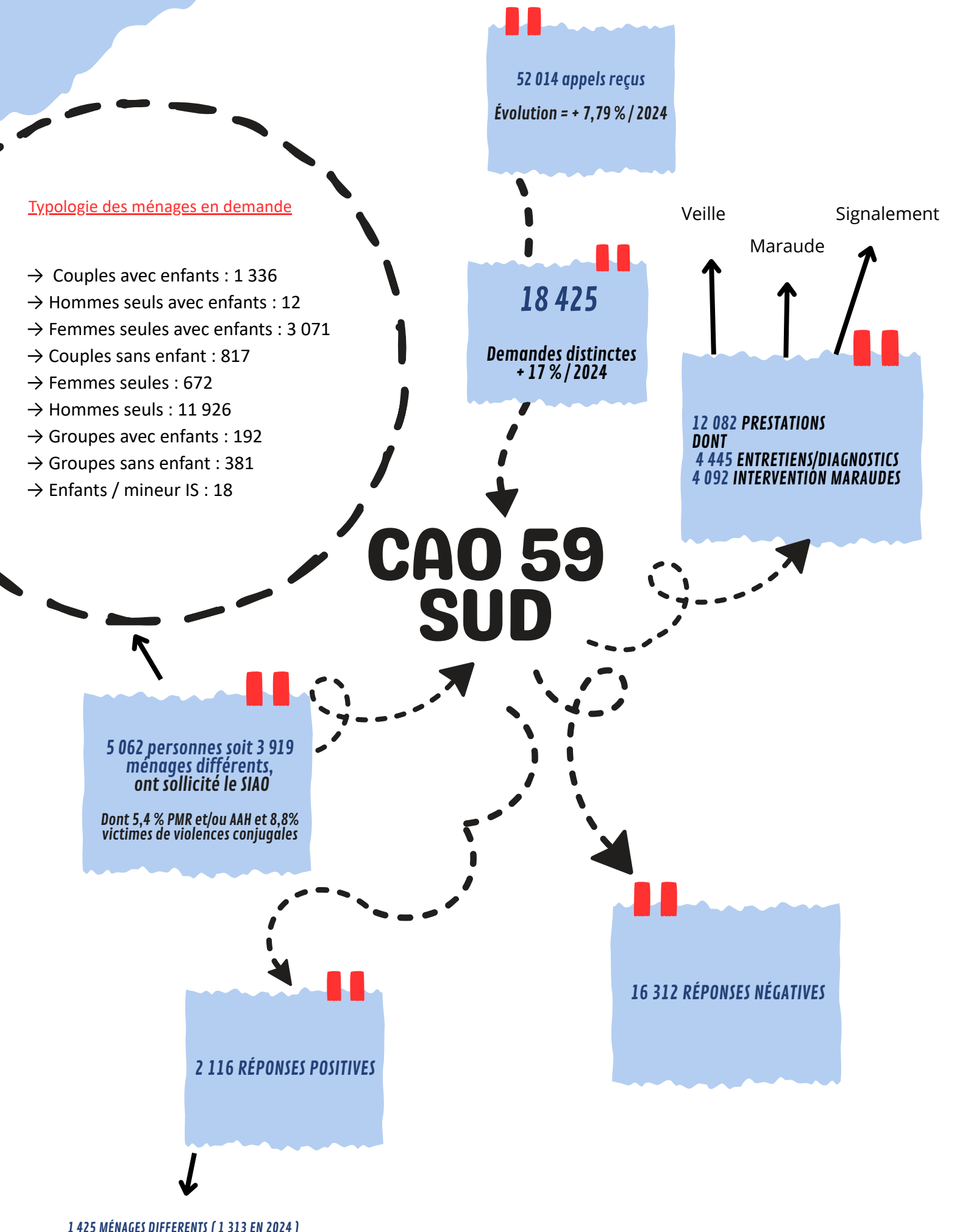
VISER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE, ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DE CHACUN

L'Organigramme de la CAO 59 Sud





1. LA DEMANDE GLOBALE A L'ECHELLE DE LA CAO 59 SUD



Typologie des ménages en demande

- Couples avec enfants : 1 336
- Hommes seuls avec enfants : 12
- Femmes seules avec enfants : 3 071
- Couples sans enfant : 817
- Femmes seules : 672
- Hommes seuls : 11 926
- Groupes avec enfants : 192
- Groupes sans enfant : 381
- Enfants / mineur IS : 18

En 2025, la demande adressée au SIAO 59 Sud confirme une forte hausse de l'activité, avec une augmentation de 17 % des sollicitations par rapport à 2024. Cette dynamique traduit une pression croissante sur le dispositif d'hébergement d'urgence, dans un contexte de précarisation des publics.

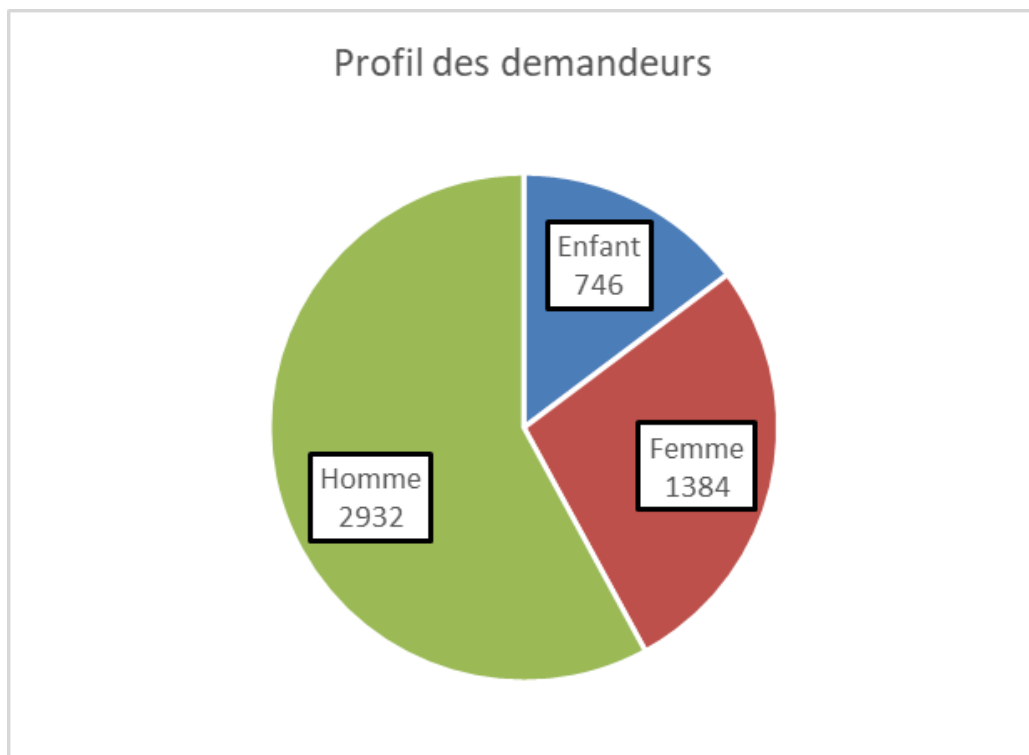
Les demandes concernent majoritairement des personnes isolées, en particulier des hommes seuls, ainsi que des familles monoparentales, soulignant la prégnance des situations d'isolement dans les parcours de précarité. Une part importante des sollicitations émane de personnes sans solution d'hébergement, vivant à la rue, ce qui confirme le rôle central du 115 comme dispositif de premier recours face à l'urgence sociale.

Malgré une mobilisation importante des équipes et une activité soutenue (maraudes, entretiens, veille sociale), le dispositif fait face à un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande. Le taux de réponses positives demeure limité, illustrant une saturation persistante des capacités d'accueil.

Par ailleurs, les profils accompagnés apparaissent diversifiés, tant par leur âge que par leur situation administrative ou sociale, avec une présence significative de publics en emploi ou en formation, témoignant de la complexité croissante des parcours.

Dans ce contexte, l'année 2025 met en évidence des enjeux majeurs d'adaptation du dispositif, tant en termes de capacité d'accueil que de diversification des réponses, afin de mieux répondre aux besoins d'un public toujours plus nombreux et aux situations de plus en plus complexes.

Profil des demandeurs :



Évolution mensuelle des demandes :

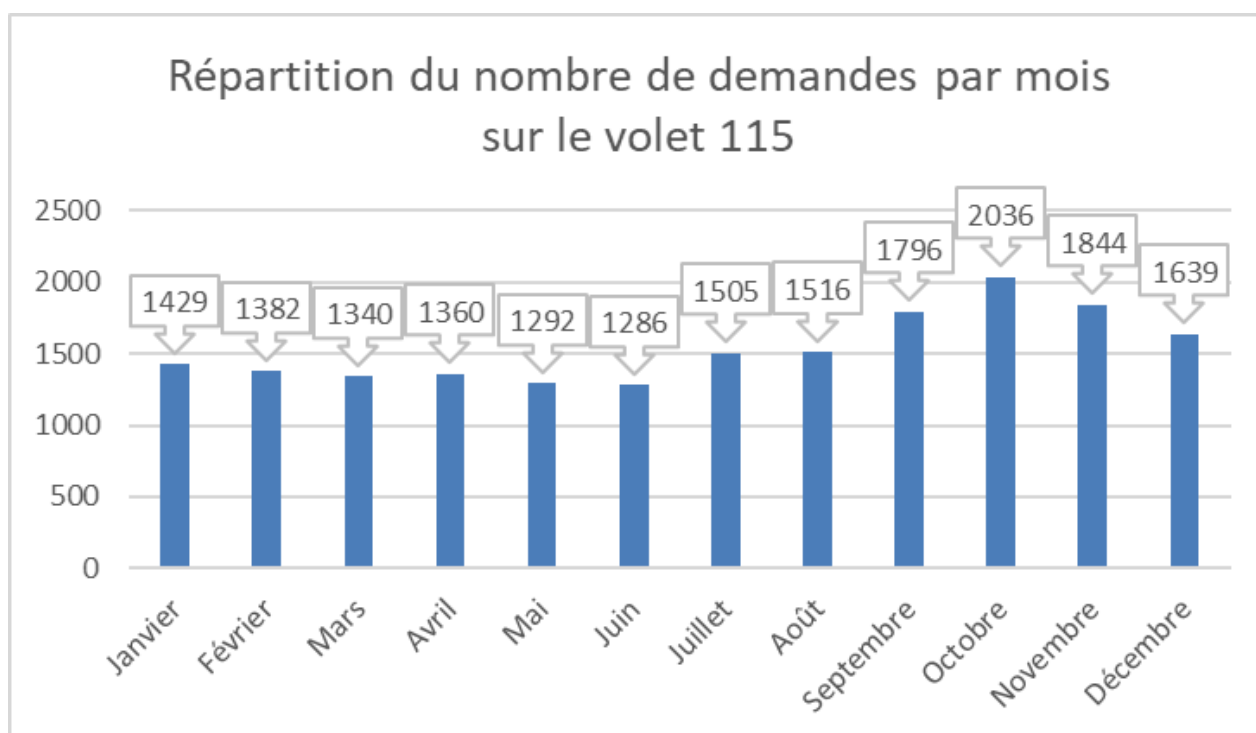
La répartition mensuelle des demandes sur le volet 115 met en évidence une activité soutenue tout au long de l'année 2025, avec des variations saisonnières significatives.

Le premier semestre se caractérise par une relative stabilité, avec un volume de demandes compris entre 1 286 et 1 429 par mois. Une légère diminution est observée au printemps, atteignant un point bas en juin.

À partir de la période estivale, une augmentation progressive du nombre de sollicitations est constatée, avec un dépassement du seuil des 1 500 demandes mensuelles dès juillet et août. Cette tendance se confirme et s'accroît à partir de septembre.

Le niveau de demandes atteint son maximum en octobre (2 036 demandes), traduisant une intensification des sollicitations à l'approche de la période hivernale. Les mois de novembre et décembre demeurent à un niveau élevé, malgré une légère baisse, avec respectivement 1 844 et 1 639 demandes.

Dans l'ensemble, ces éléments traduisent une montée en charge progressive de la demande sur le second semestre, confirmant une pression accrue sur le dispositif à l'approche de l'hiver. Cette saisonnalité appelle une vigilance particulière dans l'adaptation des capacités de réponse du dispositif 115.



Motifs des demandes d'hébergement :

L'analyse des motifs de sollicitation du 115 met en évidence une prépondérance très marquée des situations de grande exclusion. En effet, 61,63 % des demandes concernent des personnes vivant à la rue, constituant de loin le principal motif de recours au dispositif.

Les situations de rupture d'hébergement apparaissent également comme un facteur majeur de sollicitation. La fin d'hébergement chez des tiers représente 13,64 % des demandes, traduisant la fragilité des solutions d'hébergement informelles et leur caractère souvent temporaire.

Les autres motifs, bien que moins représentés individuellement, illustrent la diversité des parcours et des situations de précarité. Les catégories « autre » (7,91 %), les sorties de dispositifs (asile : 2,86 %, hébergement : 2,61 %), ainsi que les ruptures familiales (2,85 %) témoignent de transitions souvent mal accompagnées vers des solutions stables.

Les situations liées à des événements de vie critiques sont également présentes : fin d'hospitalisation (2,40 %), violences conjugales ou familiales (1,38 %), ou encore expulsions locatives (1,35 %). Ces éléments mettent en lumière des moments de bascule pouvant conduire rapidement à une situation de sans-abrisme.

D'autres motifs, plus marginaux en volume mais significatifs, concernent notamment les sorties de détention (0,99 %), les fins de prise en charge institutionnelle (ASE, Conseil général) ou encore les problématiques liées au logement (insalubrité, inadaptation, risque d'expulsion).

Enfin, certaines situations restent très minoritaires, telles que les arrivées sur le territoire (0,29 %) ou les mobilités géographiques contraintes.

Dans l'ensemble, ces données confirment que le recours au 115 intervient majoritairement dans des situations d'urgence immédiate, souvent liées à l'absence totale de solution d'hébergement. Elles soulignent également l'importance des ruptures de parcours (familiales, institutionnelles ou résidentielles) dans la genèse des situations de précarité.

Motif de la demande

Motif de la demande	Nombre de demandes	Nombre en %
Dort dans la rue	10715	61,63%
Fin d'hébergement chez des tiers	2372	13,64%
Autre	1376	7,91%
Sortie dispositif asile	498	2,86%
Séparation ou rupture des liens familiaux	496	2,85%
Sortie d'hébergement	454	2,61%
Fin d'hospitalisation	417	2,40%
Violences familiales-conjugales	240	1,38%
Expulsion locative	235	1,35%
Sortie de détention	172	0,99%
Absence de ressources	95	0,55%
Fin de prise en charge ASE	88	0,51%
Arrivée en France	51	0,29%
Départ du département initial	39	0,22%
Fin de prise en charge Conseil Général	34	0,20%
Logement insalubre	22	0,13%
Risque d'expulsion locative	21	0,12%
Inadaptation du logement	18	0,10%
Logement repris par le propriétaire	18	0,10%
Regroupement familial	10	0,06%
Sortie de Logement accompagné	6	0,03%
Rapprochement du lieu de travail	4	0,02%
Expulsion SQUAT	3	0,02%
Fin de PEC MHL (mission hébergement logeme	2	0,01%

Répartition des personnes selon l'origine géographique

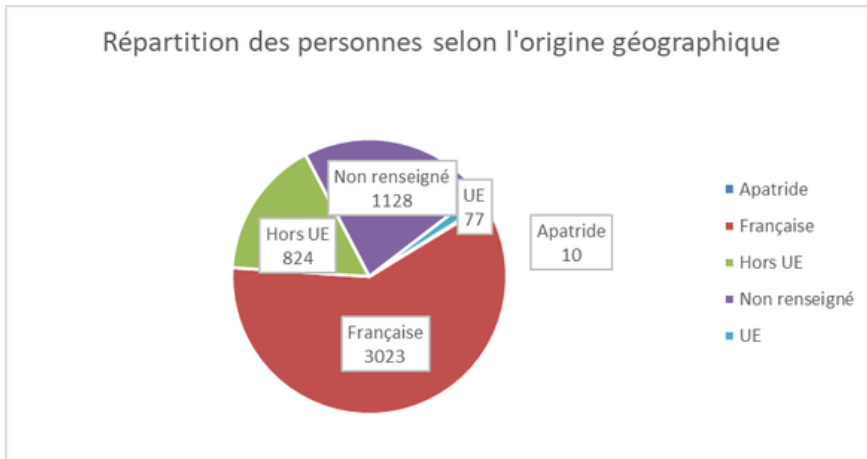
La répartition des personnes selon l'origine géographique met en évidence une nette prédominance des publics de nationalité française, qui représentent environ 59,7 % des situations.

Les personnes originaires de pays hors Union européenne constituent le second groupe le plus représenté avec 16,3 %, traduisant la présence de publics aux parcours migratoires diversifiés.

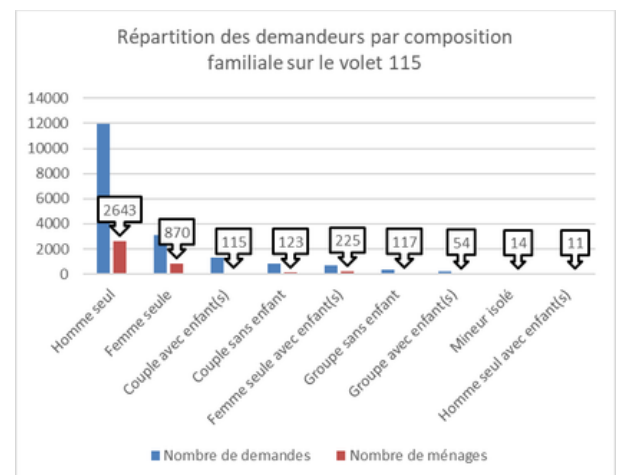
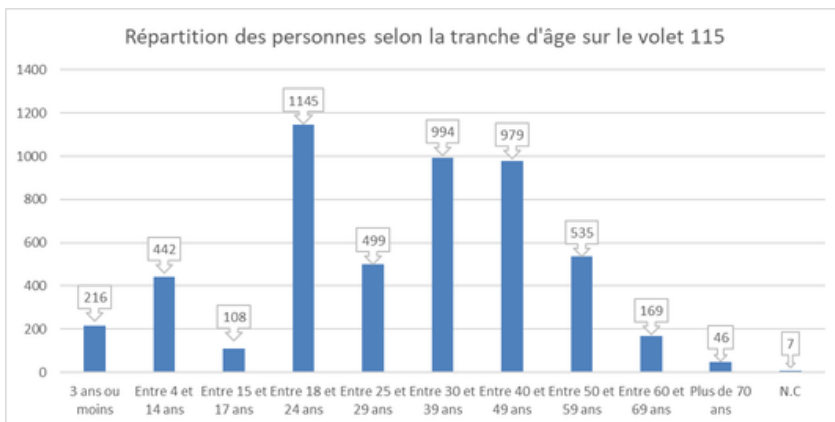
Les situations pour lesquelles l'origine géographique n'est pas renseignée représentent une part importante, soit 22,3 %, ce qui souligne la nécessité de renforcer la qualité du recueil d'informations afin d'affiner la connaissance des publics accompagnés.

Les ressortissants de l'Union européenne restent faiblement représentés (1,5 %), tandis que les personnes en situation d'apatridie demeurent marginales (0,2 %).

Dans l'ensemble, cette répartition souligne la diversité des profils accompagnés, tout en confirmant une majorité de publics nationaux, dans un contexte où les situations de précarité touchent des populations aux parcours et aux besoins hétérogènes



Répartition par Age :



Représentation du public avec une demande de logement social :

Parmi les 5 062 personnes ayant fait appel au 115, 610 personnes, représentant 426 ménages, sont concernées par une demande de logement social. Cela signifie qu'environ 12 % des ménages sollicitant le 115 sont orientés ou accompagnés dans une démarche liée au logement social, ce qui souligne un enjeu important d'accès au logement pérenne dans les parcours d'hébergement.

La composition familiale met en évidence une prédominance très nette des situations d'isolement. Les hommes seuls constituent le public majoritaire avec environ 286 personnes, confirmant leur forte représentation dans les situations d'exclusion résidentielle.

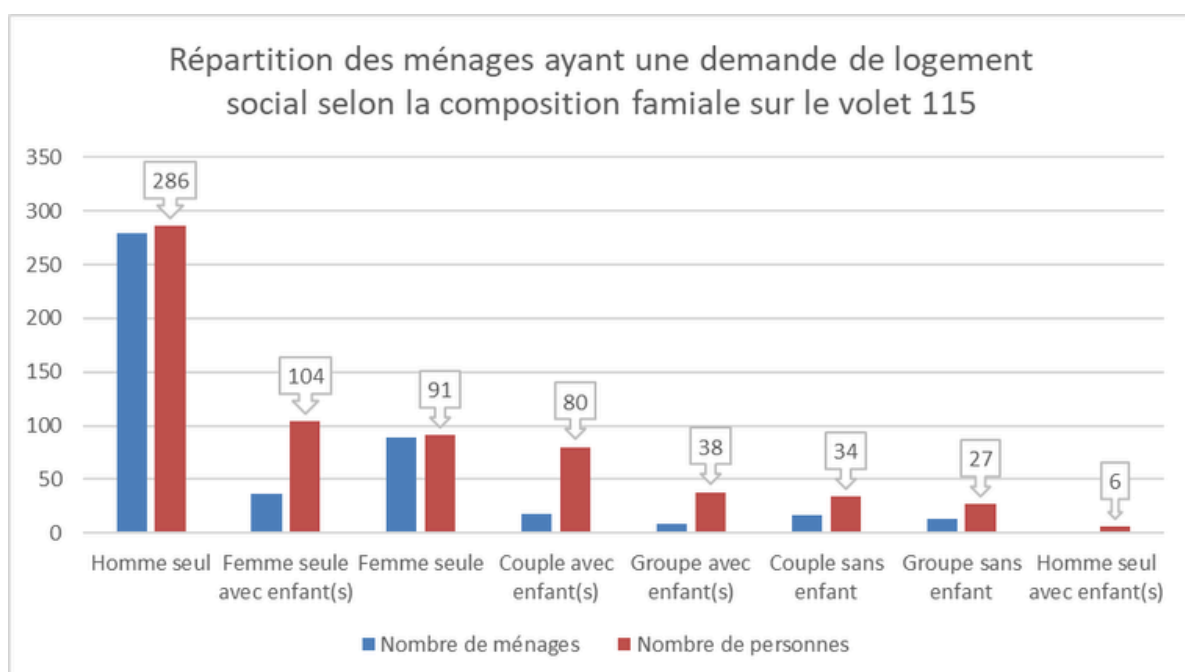
Les femmes seules avec enfant(s) représentent ensuite un volume important avec 104 personnes, ce qui traduit la forte présence de familles monoparentales dans les demandes de logement social. Ce public est généralement particulièrement exposé aux difficultés d'accès au logement et à la précarité économique.

Les femmes seules représentent également un groupe significatif avec 91 personnes, suivies des couples avec enfant(s) avec 80 personnes, indiquant que les ménages familiaux restent présents mais minoritaires par rapport aux situations d'isolement.

Globalement, cette répartition confirme une tendance structurelle : les demandes de logement social issues du 115 concernent majoritairement des personnes isolées et des familles monoparentales, deux publics particulièrement vulnérables face à la tension du parc locatif.

Enfin, le fait que seulement 27 ménages soient inscrits SYPLO sur les 426 ménages concernés montre que la majorité des situations ne relève pas encore d'un suivi prioritaire dans ce dispositif, tandis que 352 ménages déclarent des ressources, ce qui illustre la diversité des situations (travailleurs précaires, ruptures de logement, ou situations administratives instables).

Cette analyse met ainsi en évidence un enjeu central : le 115 accompagne un public de plus en plus diversifié, mais dont une large part relève de trajectoires d'isolement ou de fragilisation familiale, nécessitant un accès renforcé au logement social pour éviter l'enlisement dans l'hébergement d'urgence.



LES RÉPONSES AUX DEMANDES D'HÉBERGEMENT

En 2025, le volume de demandes d'hébergement adressées au 115 confirme un déséquilibre important entre les besoins exprimés et les capacités de réponse du dispositif.

Sur un total de 18 425 demandes, 2 116 ont pu être pourvues, contre 16 312 restées sans solution, soit un taux de satisfaction de 11,5 %.

Ces demandes pourvues concernent 1 425 ménages distincts, en légère augmentation par rapport à 2024 (1 313 ménages), ce qui témoigne d'un effort de mobilisation malgré un contexte de forte tension.

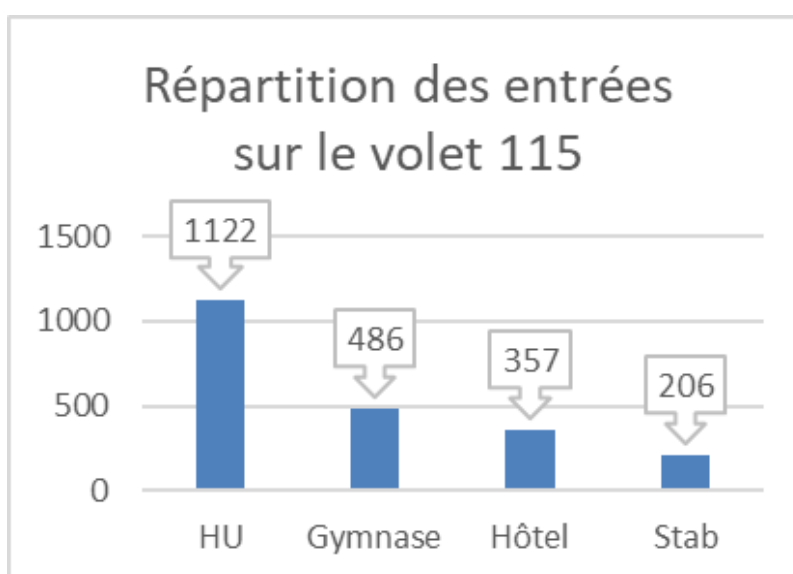
L'analyse par typologie de ménages met en évidence des disparités significatives d'accès à l'hébergement. Les femmes seules avec enfants présentent le taux de réponse positive le plus élevé (22,8 %), tout comme, dans une moindre mesure, les femmes seules (13,4 %) et les hommes seuls (11,8 %). À l'inverse, les couples rencontrent davantage de difficultés d'accès, avec des taux de satisfaction inférieurs à 5 %.

Certaines situations spécifiques, comme les hommes seuls avec enfants, affichent des taux de réponse plus élevés, mais sur des volumes très faibles, ce qui limite leur portée d'analyse.

Globalement, 68 % des refus sont liés à l'absence de places disponibles, confirmant la saturation structurelle du dispositif. Les autres motifs de refus sont principalement liés à l'inadéquation entre l'offre et la composition du ménage (11,28 %) ou à des situations de maintien dans une solution existante (15,12 %).

Par ailleurs, une part non négligeable des refus relève des usagers eux-mêmes. Près de 49,7 % correspondent à un refus de la proposition faite, tandis que 17,1 % concernent des personnes ne s'étant pas présentées et 15,3 % évoquent un éloignement géographique ou des difficultés de mobilité. Ces éléments mettent en lumière l'importance de l'adéquation entre les solutions proposées et les besoins réels des personnes (localisation, conditions d'accueil, accompagnement).

Au total, le taux de réponses négatives au moment de l'appel avoisine 88 %, illustrant une tension majeure et persistante sur l'offre d'hébergement d'urgence. Cette situation souligne les limites actuelles du dispositif face à une demande croissante et à la complexification des profils accompagnés



	Nombre de demandes	Demandes pourvues	Refus pour absence de places	Autre motif de refus	Ménages ayant au moins 1 demande pourvue
Homme seul	11926	11,80%	71,30%	16,90%	34,90%
Femme seule	3071	13,40%	58,50%	28,10%	35,90%
Couple avec enfant(s)	1336	4,10%	65,20%	30,80%	35,70%
Couple sans enfant	817	4,30%	78,00%	18,00%	23,60%
Femme seule avec enfant(s)	672	22,80%	44,80%	32,70%	50,20%
Groupe sans enfant	381	6,30%	76,40%	18,40%	14,50%
Groupe avec enfant(s)	192	11,50%	68,20%	20,80%	35,20%
Mineur isolé	18	5,60%	44,40%	50,00%	7,10%
Homme seul avec enfant(s)	12	75,00%	8,30%	16,70%	81,80%
Total	18425	11,50%	68,00%	20,50%	36,40%

Motif de refus 115	Nombre de demandes en %
Absence de places disponibles	72,41%
La personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle était	15,12%
Absence de places compatibles avec la composition du ménage	11,28%
Refus de la structure, du bailleur ou établissement d'accueillir la personne	0,37%
Personne ne relevant pas du 115	0,33%
La personne ne s'est pas présentée-Refus structure	0,23%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur (présence animal)	0,05%
La personne n'a pas rappelé le 115	0,04%
Refus lié au comportement de l'usager (pb d'agressivité, sous l'emprise de psychotropes...)	0,03%
Renvoi de personne vers son réseau (famille, proche...)	0,03%
Problème de mobilité (handicap)	0,03%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	0,03%
Information non renseignée	0,02%
Fermeture de place ou de structure	0,01%
Transfert vers un autre SIAO	0,01%

Motif de refus usagers	Nombre de demandes en %
Refus de la proposition	49,67%
La personne ne s'est pas présentée-Refus personne	17,07%
Eloignement géographique / manque de transports en commun	15,32%
La personne a trouvé une autre solution	7,66%
La personne a raccroché	4,81%
Autre	3,06%
Conditions d'accueil inadaptées	0,88%
Refus de se séparer des personnes qui l'accompagnent	0,66%
Refus de se séparer des animaux qui l'accompagnent	0,44%
Ne correspond pas au besoin	0,44%

Les entretiens / diagnostics

En 2025, le SIAO 59 a programmé des entretiens dont 68,1 % ont été réalisés.

Taux de présence et motifs d'absence

La répartition des rendez-vous se décline comme suit :

- Entretiens réalisés (présence) : 68,1 %
- Absences non justifiées : 20,4 %
- Annulations par le professionnel : 4,0 %
- Annulations par l'utilisateur : 2,5 %
- Reports : 4,7 %
- Absences excusées : 0,3 %

Ainsi, 31,9 % des rendez-vous ne sont pas réalisés comme prévu.

Analyse du phénomène de non-présentation

La part importante d'absences, en particulier les absences non justifiées (20,4 %), constitue un frein à l'organisation du service.

Elle impacte directement l'activité des professionnels en mobilisant des créneaux non utilisés, limitant ainsi les possibilités de proposer des rendez-vous à d'autres usagers. Elle peut également engendrer des ruptures dans les parcours d'accompagnement et complexifier la planification globale.

Ces absences peuvent s'expliquer par les difficultés rencontrées par les publics accompagnés (instabilité des situations, contraintes de mobilité, problématiques de santé ou appréhension des démarches).

Ce constat invite à adapter les modalités d'accompagnement, notamment à travers le développement de rappels de rendez-vous, une plus grande souplesse organisationnelle ou encore des actions d'aller-vers.

Répartition des ménages accompagnés

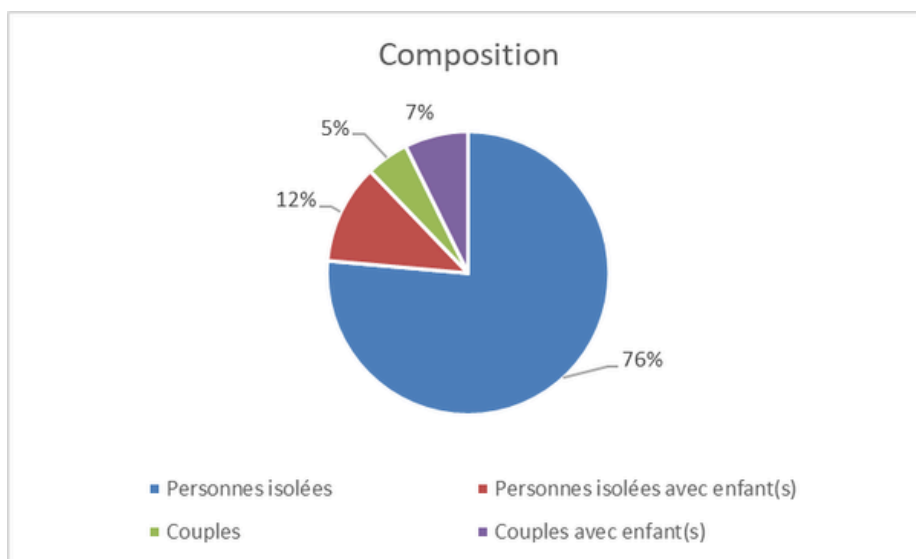
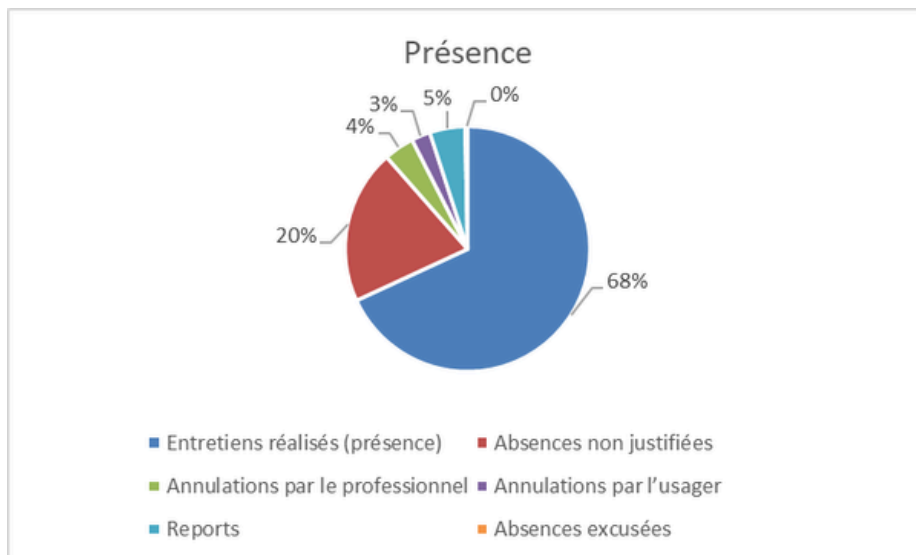
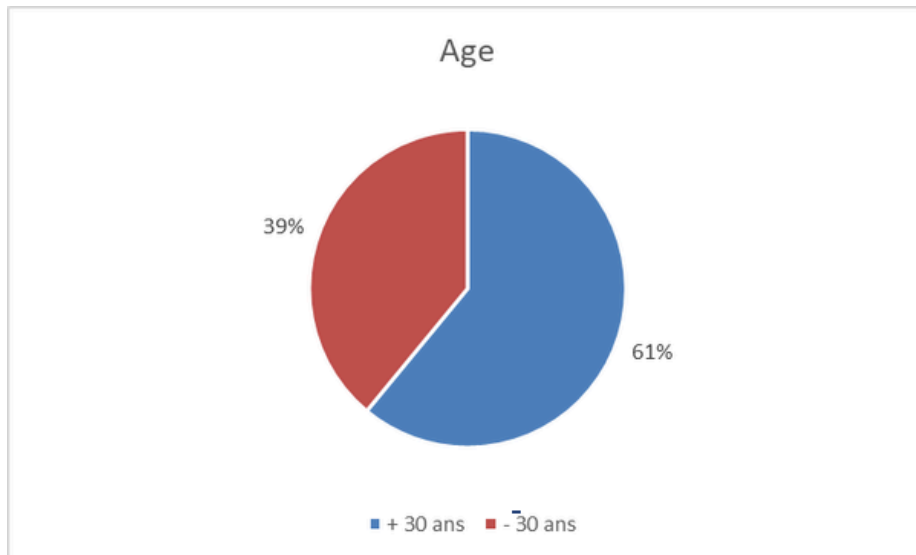
La composition des ménages met en évidence une majorité de personnes seules :

- Personnes isolées : 76,4 %
- Personnes isolées avec enfant(s) : 11,4 %
- Couples : 4,9 %
- Couples avec enfant(s) : 7,3 %

Répartition par âge

- 30 ans et plus : 60,8 %
- Moins de 30 ans : 39,2 %

Cette répartition montre une part significative de jeunes en situation de précarité.



2. LES SITES SENTINELLES

Les sites sentinelles assurent la continuité de la prise en charge lorsque les équipes habituelles ne sont pas présentes. Ils prennent le relais :

- la nuit, de 21h30 à 8h30
- le week-end, de 12h00 à 8h30 le lendemain
- ainsi que les jours fériés, en journée ou en soirée selon leur placement dans la semaine

Ce dispositif permet d'assurer une continuité de service 24h/24. Les veilleurs présents sur ces sites répondent aux demandes d'hébergement et offrent une écoute essentielle aux personnes en difficulté.

Les sites sentinelles concernés sont :

- Accueil et Promotion Sambre – Maubeuge
- Prim Toit – Cambrai
- Croix-Rouge Française – Valenciennes
- Foyer Blaise Pascal – Valenciennes
- La Pose – Valenciennes
- ALEFPA – Valenciennes
- Veilleurs Progesur – Valenciennes

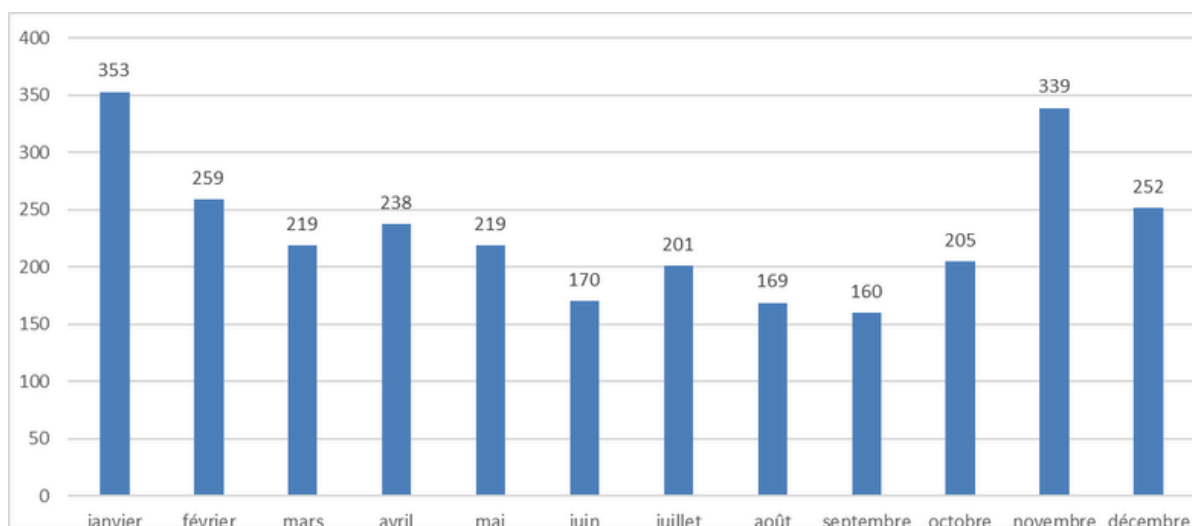
Un système d'astreinte de la direction de la CAO renforce ce dispositif, notamment pour gérer les situations complexes et renforcer la veille sociale.

La perspective 2026 est d'effectuer le décroché 115 de 08h30 à 18h00, le samedi et le dimanche.

Repartitions des appels sur les sites sentinelles sur l'année 2025:

2025	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total/stucture
APS MAUBEUGE	29	17	32	25	24	17	19	19	24	27	33	37	303
CROIX ROUGE Vals	21	9	16	12	13	11	13	10	1	14	10	4	134
PRIMTOIT	8	10	7	6	0	0	0	2	2	2	1	0	38
BLAISE PASCAL	17	9	7	11	8	6	12	3	1	7	8	14	103
Permanence VALS	130	110	67	120	84	90	72	65	54	55	150	95	1092
LA POSE week end	128	104	90	64	67	46	73	70	78	100	122	84	1026
ALTER EGAUX (fériés)	20	0	0	0	23	0	12		0	0	15	18	88
TOTAL	353	259	219	238	219	170	201	169	160	205	339	252	2784

Comme pour les appels en journée, le pic d'activité des appels se situe sur la période novembre / février :



3. LA VEILLE SAISONNIÈRE HIVER 2024 - 2025

Nous avons décidé de faire apparaître les déclenchements portant sur cet hiver 2024/2025 afin d'avoir une meilleure remontée des indicateurs pour cette période.

Le déclenchement des maraudes supplémentaires sans hébergements s'est déroulé en 3 temps :

- Du 9 au 15 décembre 2024.
- Du 27 décembre au 2 janvier 2025.
- Du 30 janvier au 5 février 2025.

Les dispositifs d'hébergement saisonnier ont été activés du 3 au 23 janvier.

Les maraudes ont donc été déclenchées pour un total de 9 semaines au total dont 5 avec la possibilité d'orienter vers l'hébergement.

Sur ces périodes, nous avons renforcé nos maraudes valenciennes et douaisiennes qui ont été présentes sur le terrain tous les jours, avec des horaires décalés, afin d'orienter les personnes en difficulté sur les places ouvertes à cette occasion.

En marge de l'accroissement des maraudes, sur les arrondissements de Valenciennes et Douai, nous avons pu aussi nous appuyer sur l'ouverture de places supplémentaires pour la mise à l'abri de notre public composé de familles, de couples et d'isolés.

→ Période d'ouverture du 3 au 23 janvier 2025 :

Pour le renforcement des places d'urgence sur cette période, nous avons pu compter sur différents dispositifs répartis sur nos 4 arrondissements :

- Cambrai : 3 places hommes isolés portés par l'Estime de l'association ARPE.
- Douai : 15 places hommes portés par Coallia.
- Avesnes : 10 places hommes isolés portés par APS. Capacité montée ensuite à 15 places.
- Valenciennes : 30 places familles, femmes isolées et couples à Trith-Saint-Léger portés par Coallia.
- Hôtel si besoin à Valenciennes et Cambrai.

Soit un total de 58 places en structures à l'ouverture du déclenchement.

Vous pouvez noter qu'à l'ouverture des dispositifs nous ne disposons pas de places dédiées pour les hommes isolés sur l'arrondissement de Valenciennes. En effet les bâtis sur Denain ayant été dégradés ils n'étaient plus utilisables sur cette période hivernale.

De plus au vu des problématiques de l'hiver précédent nous avons décidé conjointement avec Coallia d'orienter les familles, couples et femmes seules sur le dispositif de Trith.

Lors de ce premier déclenchement nous avons hébergés un total de 203 personnes. 91 personnes ont été orientées vers les dispositifs d'hébergement et 112 à l'hôtel sur le secteur de Valenciennes et de Cambrai.

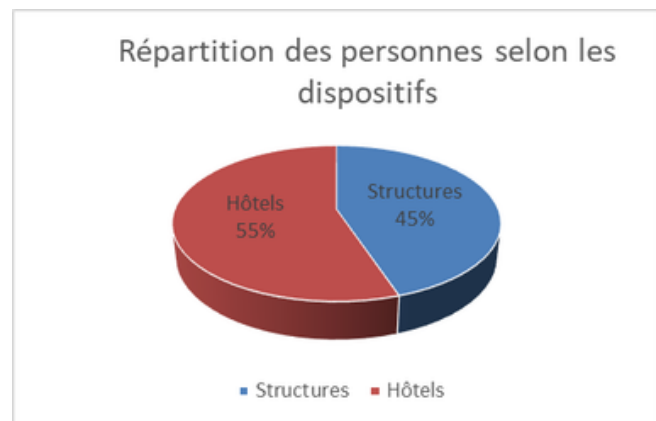
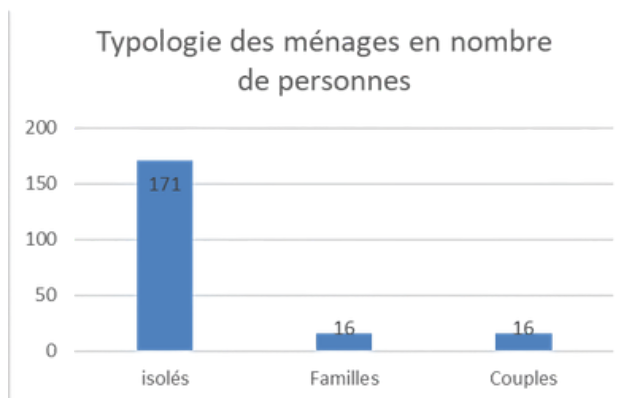
→ Période d'ouverture du 6 au 18 février :

- Cambrai : 3 places hommes isolés portés par l'Estime de l'association ARPE.
- Douai : 15 places hommes portés par Coallia.
- Avesnes : 10 places hommes isolés portés par APS. Capacité montée ensuite à 15 places.
- Valenciennes : 30 places familles, femmes isolées et couples à Trith-Saint-Léger portés par Coallia.
- Hôtel si besoin à Valenciennes et Cambrai.

Pour ce second déclenchement nous avons hébergés un total de 98 personnes différents sur cette période.

Nous avons pu orienter majoritairement en structure. Sauf sur Cambrai ou faute de dispositif, à part les 3 places de l'Estime, nous nous sommes appuyés sur l'hôtel.

Sur le valenciennois lors du premier déclenchement nous avons orientés les familles vers les dispositifs hôteliers. De ce fait au vu de la libération des places nous avons décidé conjointement avec Coallia d'orienter exceptionnellement les hommes isolés sur les places disponibles sur le dispositif de Trith-Saint-Léger. Ceci a permis d'éviter les mises à l'abri hôtelière pour les hommes isolés.



Lors de ces déclenchements nous avons dû mobiliser nos équipes de maraudes afin de pouvoir rencontrer les demandeurs à la rue et véhiculer les personnes entre les différents sites si besoin.

Les délais de prévenance parfois tardifs nous ont contraint à mettre rapidement en place une organisation flexible, travaillée en amont avec les équipes afin de répondre à la demande de présence à la rue 7 jours sur 7.

De plus afin de mutualiser les places mises à disposition sur les différents arrondissements, nos équipes de maraude ont effectué de nombreuses conduites sur les sites de Coallia Trith- Saint-Léger et le dispositif hôtelier d'Haulchin.

Ces déplacements concernent notamment l'équipe de Douai pour les accompagnements des familles vers le dispositif de Trith ou les isolés à Haulchin. Les différents transports, parfois récurrents dans la soirée, ont été certes chronophages mais essentiels pour les mises à l'abri.

Par ailleurs, nous avons été confrontés à des problématiques liées aux comportements de certaines personnes hébergées sur les dispositifs. Entraînant de fait des fins de prise en charge.

Des difficultés sont apparues sur les dispositifs hôteliers où nous avons hébergé des isolés. En effet l'absence de présence éducative, le peu de contraintes horaires, la possibilité de consommer des boissons alcoolisées et/ou des stupéfiants ont parfois engendré des comportements inappropriés et des incivilités. L'hôtelier de Cambrai et d'Haulchin a dû contacter à plusieurs reprises les forces de l'ordre pour des troubles au sein de leurs établissements : bagarres entre hébergés, tapage nocturne perturbant les clients, consommation dans les chambres...

L'hôtelier d'Haulchin a même dû faire appel à une société de gardiennage afin d'assurer la sécurité des lieux. En effet au plus fort de l'activité une soixantaine d'hommes isolés étaient hébergés sur cet hôtel.

Cependant malgré cela les hôteliers souhaitent poursuivre leur partenariat avec nos services.

Afin de mener à bien la prochaine période de déclenchement nous prendrons, comme tous les ans, attache avec nos partenaires afin de préparer au mieux cette période de forte activité. Nous souhaitons aussi pouvoir anticiper ce type de déclenchement en concertation avec les services de l'Etat afin d'identifier au préalable les porteurs, les lieux d'ouverture et ainsi proposer une solution adaptée dans la mesure de nos moyens.



4. LES MARAUDES

Nous dédions cet écrit à notre ami et collègue Josué Boukoko qui a grandement participé à faire du pôle maraude le service reconnu qu'il est aujourd'hui.

Les pôles maraudes ont souffert de nombreux changements humains et structurels au cours de l'année 2025, notamment sur Valenciennes des travaux de refonte des maraudes sont en cours.

Ce bilan reprend les activités des pôles maraudes des secteurs de Douai (3,5 ETP) et Valenciennes (3 ETP). Au travers de ce bilan global de notre activité vous distinguerez également des spécificités liées aux différents territoires et modalités d'interventions. Cependant la philosophie de travail reste identique aux deux équipes qui s'efforcent de travailler avec les piliers suivants :

- **Libre adhésion.** Auprès d'un public exclu et parfois fortement marginalisé, les inclure comme acteur et moteur de l'accompagnement est primordial. Rien n'est jamais imposé tout est suggéré grâce à un lien de confiance tissé depuis parfois plusieurs années.
- **Aller vers.** Indispensable dans notre métier basé sur le contact direct le principe du « aller vers » permet aux intervenants de renforcer cette notion de confiance précédemment citée et d'installer la personne dans un contexte d'égalité par rapport à l'intervenant plutôt qu'être dans un rôle savant/ élève.
- **Non jugement.** Principe fondamental et évident mais qu'il est important de rappeler au vu de la diversité des publics rencontrés qui parfois peuvent heurter nos valeurs. Charge aux équipes de maraude de proposer la même qualité de service à tout individu.
- **Sans étiquette.** Le pôle maraude est considéré comme le dernier filet de sécurité. Bien qu'identifié au SIAO le SAMU Social intervient auprès de personnes parfois exclues de structures et s'efforce d'entretenir et faire perdurer le lien avec les institutions dans un soucis de ne pas perdre la personne dans la nature avec tous les risques que la rue implique.
- **Droit au recommencement.** Souvent mis en avant mais parfois discuté ce principe est toutefois le plus important de ces piliers. Dans les métiers que nous exerçons il est crucial de continuer à croire et à donner des secondes chances. Travaillant auprès d'un public où les échecs font partie du parcours les plus belles réussites sont souvent liées à des mains tendues après plusieurs ruptures.

Comme l'année précédente il est important de recontextualiser cet écrit et de dissocier les services de Douai et Valenciennes. L'antenne de Douai est la porteuse de la maraude sur laquelle viennent se greffer des partenaires tels que la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

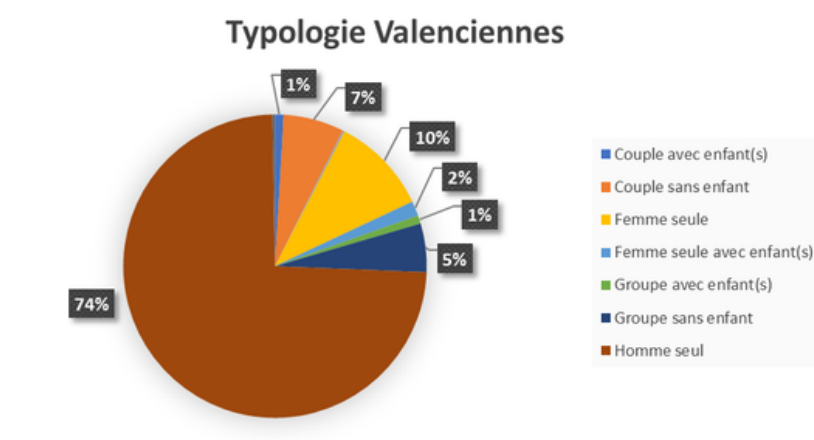
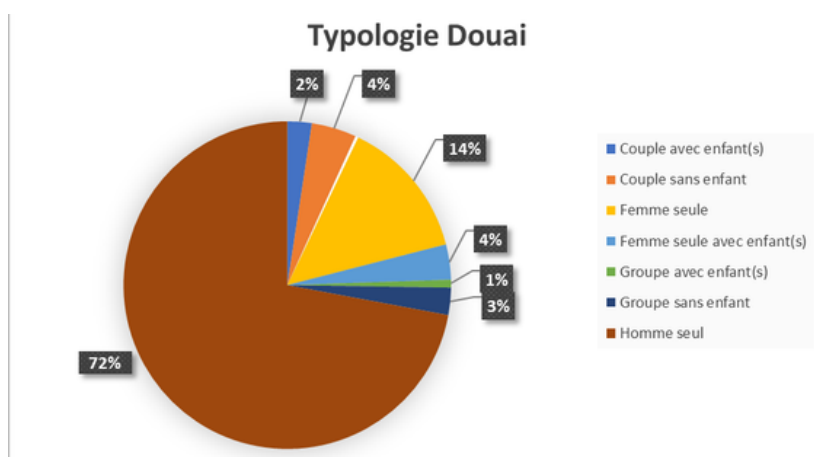
A contrario sur Valenciennes les maraudes nocturnes (ou tout du moins de soirée) sont portées par l'équipe mobile Rimbaud. Le 115 se greffe à leur maraude en tant que partenaire. Sinon la majorité du temps de travail des équipes de maraude se situe en journée.

• **Typologie du public rencontré**

Le pôle maraude de Valenciennes a rencontré sur l'année 809 ménages pour 1072 personnes distinctes. En effet le delta de 263 demandes représente des couples et des familles. On constate qu'une grande majorité du public rencontré reste des personnes isolées.

Les hommes représentent 58% des demandes soit 632 demandes pour 27% de femmes soit 289 demandes. Les 15% restants concernent les enfants, rencontrés avec leurs parents. On peut observer une légère hausse des demandes de prestations pour des femmes. Cela peut s'expliquer par une recrudescence des demandes de couples et en parallèle une baisse des solutions à leur proposer. Ce phénomène engendrerait la stagnation de ces femmes à la rue.

Concernant Douai l'équipe a rencontré 417 ménages soit 575 personnes distinctes sur l'année 2025. 52% soit 299 personnes étaient des hommes pour 29% soit 167 femmes. Les 19% restants représentent des enfants rencontrés en famille.



De plus l'équipe de Valenciennes s'est féminisée en fin d'année avec l'arrivée de Capucine et il n'est plus à prouver que les accompagnements de femmes sont plus efficaces lorsqu'ils sont effectués par leurs pairs.

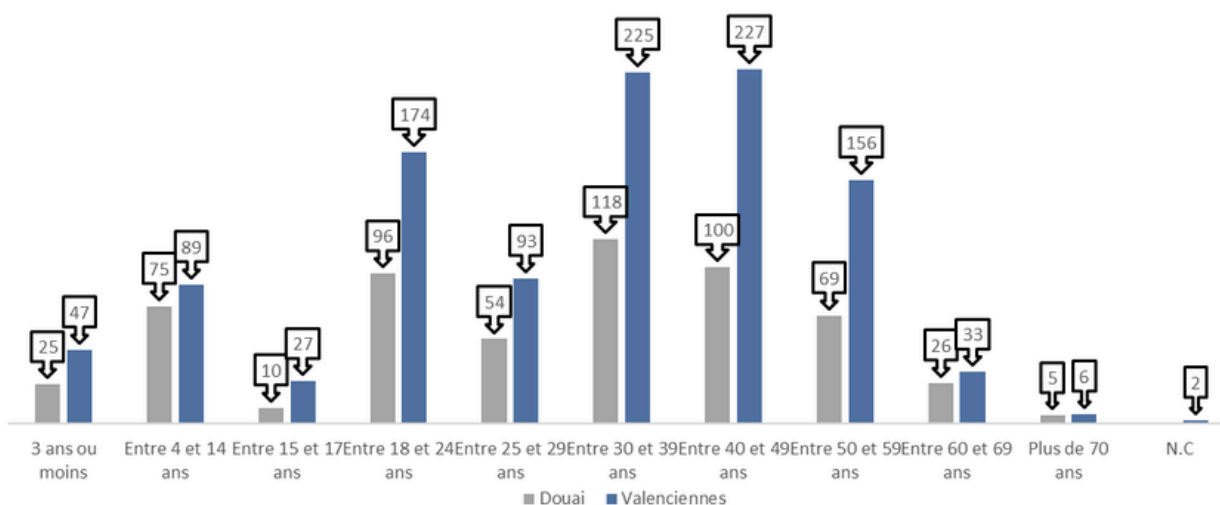
On peut noter certaines particularités du public rencontré à la rue :

- 63 personnes en emploi (CDDI, CDD, CDI ou intérim).
- 78 personnes en formation.
- 45 personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.
- 31 demandeurs d'asile.
- 113 personnes bénéficiant de notifications MDPH.

En terme d'âge les jeunes de moins de 30 ans représentent 150 personnes sur Douai et 267 sur Valenciennes. Chiffre équivalent à l'année dernière (29%). Cet état des lieux fait ressurgir les mêmes craintes que les années précédentes.

Les 30-60 ans représentent 287 personnes sur Douai soit 50% de leur public. Sur Valenciennes ils représentent 608 personnes soit 57% du public rencontré en rue.

Les personnes de plus de 60 ans représentent 5% des demandes sur Douai et 3,7% sur Valenciennes. Malgré ce faible pourcentage nous souhaitons mettre un focus particulier sur cette partie de la population qui rencontre énormément de difficultés qu'elles soient physiques, psychiques ou cognitives. Des situations complexes et chronophages ont été rencontrées cette année et les solutions proposées sont insatisfaisantes car insuffisamment pluri professionnelles.



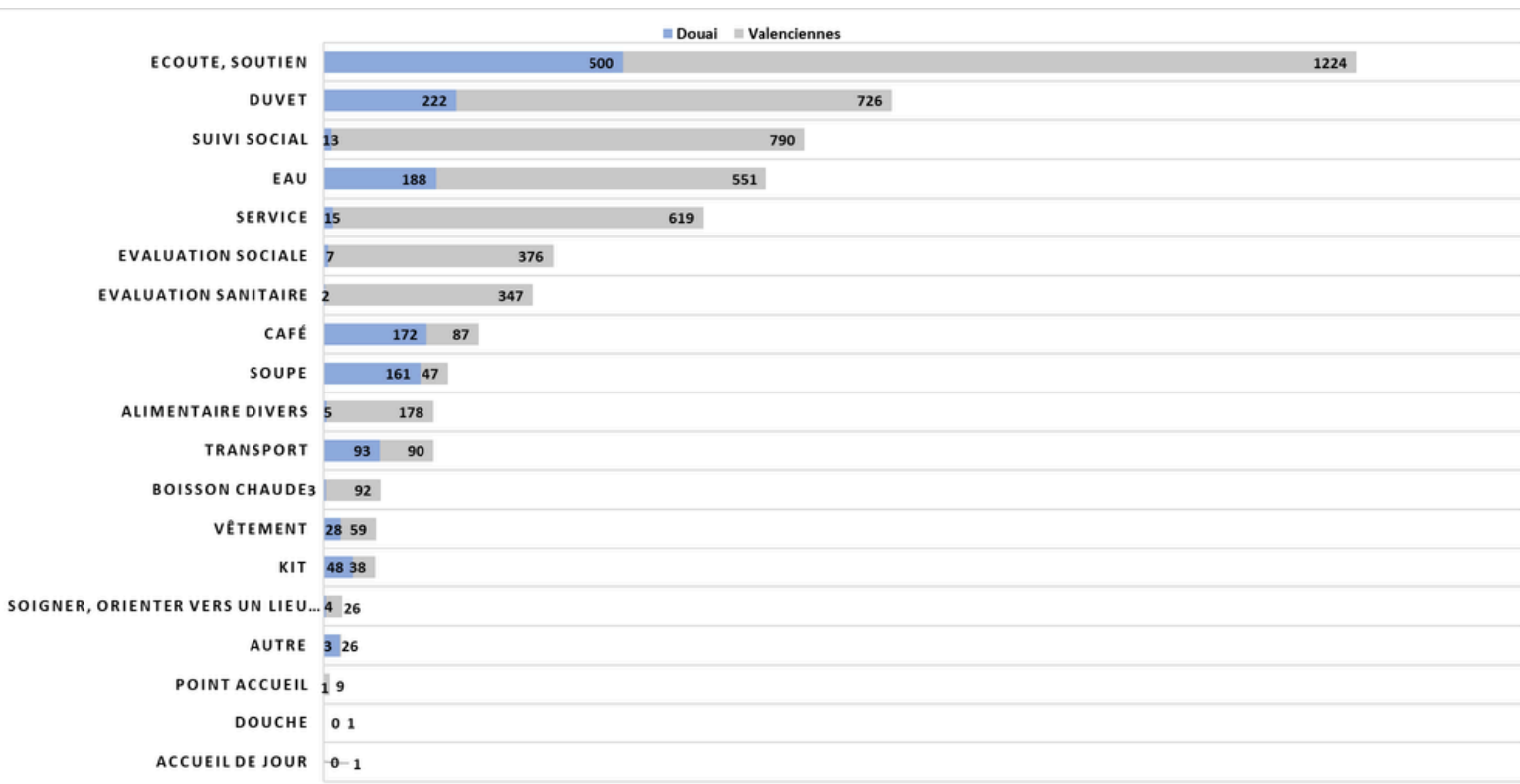
• Les prestations maraudes

L'équipe de Douai a obtenu 1038 demandes de prestations, 74% d'entre elles ont été pourvues.

Sur Valenciennes 3054 demandes de prestations ont été effectuées en 2025. 72% de ces demandes ont été pourvues. Cela signifie qu'en moyenne 25% de nos réponses par territoire sont négatives. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Maraude indisponible au moment de la demande (tard le soir ou sur des créneaux imprévus).
- Personne non trouvée sur les lieux indiqués.
- Refus de la maraude en cas exceptionnel de mise en danger.

Vous trouverez ci-dessous un graphique représentant les différents types de prestations effectuées par les équipes :

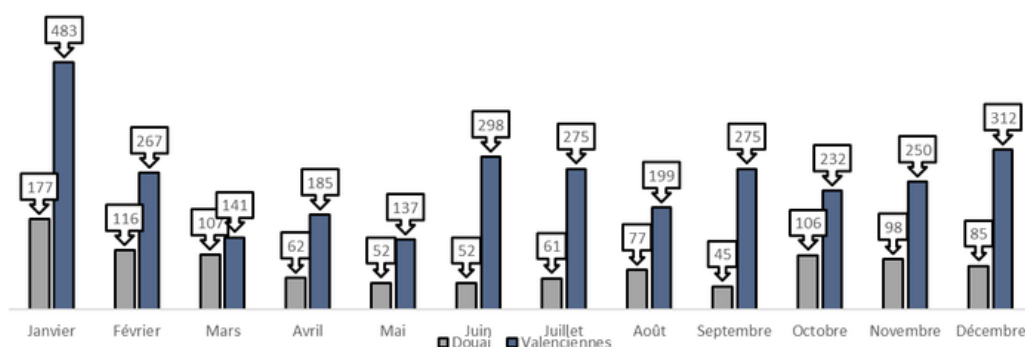


Sont majoritaires les demandes d'évaluation sociale et sanitaires ainsi que l'écoute/soutien parce que cela représente la base de toute intervention des équipes de maraude. Au-delà de la prestation matérielle (café/soupe/duvet/transport...) le premier rôle de la maraude est de rompre l'isolement des personnes à la rue et de leur apporter de la dignité. Les échanges sont quotidiens et permettent de prendre l'Autre en considération. L'écoute est vecteur de considération et donc de création de lien de confiance. Sans ce lien nous n'arriverions pas à accompagner ce public.

• Périodes d'activité

Nous avons choisi de mettre en valeur cette année les différents temps forts de l'année via le graphique ci-dessous qui reprend mensuellement le nombre de rencontres. On peut facilement identifier le mois de janvier comme étant le plus dense en activité, cela s'explique naturellement par la longue période de déclenchement hivernal que nous avons vécu l'année dernière avec de facto la hausse du nombre de transports et d'interventions.

On pourrait être étonnés de l'activité des mois de juin/juillet 2025 mais les équipes de maraude sont également mobilisables lors des épisodes caniculaires. Evènements durant lesquels il nous est demandé d'accentuer notre présence en rue et d'effectuer de la prévention et distribuant bouteilles d'eau et protections diverses.



• Conditions de vie des personnes

On ne peut parler du pôle maraude sans aborder les conditions de vie dans lesquelles vivent notre public. L'écrasante majorité vit à même les espaces publics ou dans des squats à l'abri des regards.

Le plus alarmant est de prendre conscience que la majorité de nos interventions se font dans l'espace public et que malgré cela nous n'intervenons que sur une minorité de signalements par des particuliers. Ce constat met en lumière le terme « d'invisibles », la souffrance de l'anonymat et de la solitude qui sont le plus grand fléau pour nos accompagnés.

Nous avons, de ce fait, un rôle et un devoir de prévention auprès du grand public sur les réalités des gens à la rue et la démystification de ces sujets. Régulièrement nos professionnels effectuent des actions de sensibilisation dans les centres de formations, les lycées pour présenter ces publics si singuliers et ordinaires.

• L'avenir de la maraude (Valenciennes)

Tout d'abord nous souhaitons tirer, une nouvelle fois, la sonnette d'alarme sur différents publics pour lesquels nous ne trouvons pas ou peu de réponses :

- **Les couples.** Ils ne bénéficient sur le territoire du Valenciennois d'aucun accueil d'urgence, peuvent prétendre à certains CHRS mais avec des délais d'attente très longs (plusieurs mois).
- **Les femmes.** Actuellement nous dénombrons (sur l'urgence + de 30 ans) 21 places femmes simultanées. C'est insuffisant pour couvrir les besoins du territoire. Cela nécessiterait l'ouverture de places ou davantage de mixité sur l'existant.
- **Les exclus.** Nous rencontrons de grosses difficultés pour permettre l'accession au droit commun pour des personnes présentant de grosses difficultés psycho-sociales. Il n'est pas chose aisée de promouvoir le droit au recommencement lorsqu'un passif engendre du rejet de certains dispositifs. Par conséquent l'accroche avec ce public, faute de perspectives concrètes, se fait de plus en plus difficile. Cela peut se traduire par du rejet de nos interventions dans le meilleur des cas voir de l'animosité.

Comme énoncé en introduction la fin 2025 a été émaillée par plusieurs événements. Le décès d'un collègue a fortement bouleversé l'équilibre du service ainsi que l'annonce de l'arrêt des maraudes par nos partenaires historiques de l'Equipe Mobile Rimbaud. Des travaux sont en cours pour prendre le relais sur la question des maraudes nocturnes. Nous espérons vite trouver une solution pouvant contenter tout d'abord les personnes de la rue et leurs besoins ainsi que les professionnels. Cela engendrera certainement des bouleversements dans les horaires et jours de tournée habituels ainsi que dans les moyens humains et financiers mobilisés.



5. LE PARTENARIAT SNCF

Depuis plus de dix ans, la CAO 59 Sud entretient un partenariat avec la SNCF, formalisé par la signature d'une convention renouvelée annuellement. Cette collaboration vise à renforcer l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité présentes dans les gares et leurs abords.

Dans ce cadre, les équipes de maraude interviennent régulièrement au sein des gares et à proximité afin d'aller à la rencontre des personnes en situation de détresse ou présentant des difficultés d'autonomie. Ces interventions permettent d'établir un premier contact, d'évaluer les situations rencontrées et, lorsque cela est nécessaire, de proposer une orientation vers les dispositifs d'aide existants.

Les personnes sans solution d'hébergement sont notamment informées des horaires de fermeture des gares et peuvent être orientées vers les structures partenaires, telles que les accueils de jour ou les dispositifs d'hébergement d'urgence. Les équipes peuvent également signaler à la SNCF certaines situations susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement des gares, sans toutefois exercer de mission relevant du maintien de l'ordre

Par ailleurs, dans le cadre de cette convention, la SNCF met à disposition de la CAO 59 Sud une enveloppe budgétaire dédiée, permettant de faciliter la mobilité des personnes accompagnées par les équipes.

La délivrance de titres de transport s'effectue exclusivement via le 115 et après évaluation des situations. Ce dispositif constitue un levier important pour favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement et lever certains freins à la mobilité.

Au cours de l'année 2025, les équipes de maraude intervenant sur les secteurs de Douai et de Valenciennes ont réalisé 374 interventions dans les gares et leurs abords. Ces interventions ont principalement permis d'identifier des personnes en situation de grande précarité et de les orienter vers les dispositifs adaptés. Les interventions demeurent plus ponctuelles dans les gares de Maubeuge et de Cambrai.

Il est également à noter qu'environ près de la moitié des personnes rencontrées ne relevaient pas directement du champ d'intervention de nos services.

Ce partenariat contribue ainsi à améliorer le repérage des situations de vulnérabilité et à faciliter l'orientation ainsi que la mobilité de plusieurs dizaines de personnes isolées et de familles au cours de l'année 2025.



6. LA BAGAGERIE

Le service de bagagerie est aujourd'hui déployé sur trois secteurs : Valenciennes depuis 2015, et depuis fin 2023 sur les territoires de Cambrai et de Maubeuge.

Se retrouver à la rue ou en hébergement d'urgence implique bien souvent de devoir renoncer à une grande partie de ses effets personnels : vêtements, souvenirs ou objets du quotidien. Les structures d'hébergement ne disposent pas toujours d'espaces suffisants permettant aux personnes de conserver un volume important d'affaires. Par ailleurs, la crainte de vols ou la nécessité de transporter ses biens tout au long de la journée constituent des freins aux déplacements et aux démarches d'insertion.

Dans ce contexte, les bagageries de la CAO 59 Sud proposent une capacité totale de 40 casiers, répartis comme suit :

- 20 places à Valenciennes,
- 10 places à Maubeuge,
- 10 places à Cambrai.

L'accès au service se fait sur demande, par l'intermédiaire de la veille sociale téléphonique ou lors des maraudes réalisées par les équipes mobiles.

L'accueil est assuré par un professionnel qui accompagne la personne jusqu'à son casier et lui présente les modalités d'utilisation du service.

Au-delà de la mise à disposition d'un espace de stockage sécurisé, ce dispositif permet de compléter l'offre existante sur les territoires. Il constitue également un support pour créer ou renforcer le lien avec les personnes accompagnées, notamment avec le SIAO, afin d'ouvrir progressivement d'autres perspectives d'accompagnement.

L'analyse de l'activité montre toutefois que la bagagerie de Maubeuge n'atteint pas encore sa capacité maximale. Cette situation s'explique notamment par l'implantation actuelle de l'antenne, jugée relativement excentrée, ainsi que par des locaux peu adaptés. Une réflexion est actuellement engagée afin d'envisager une relocalisation permettant un accès plus pratique et une utilisation plus efficiente du service.

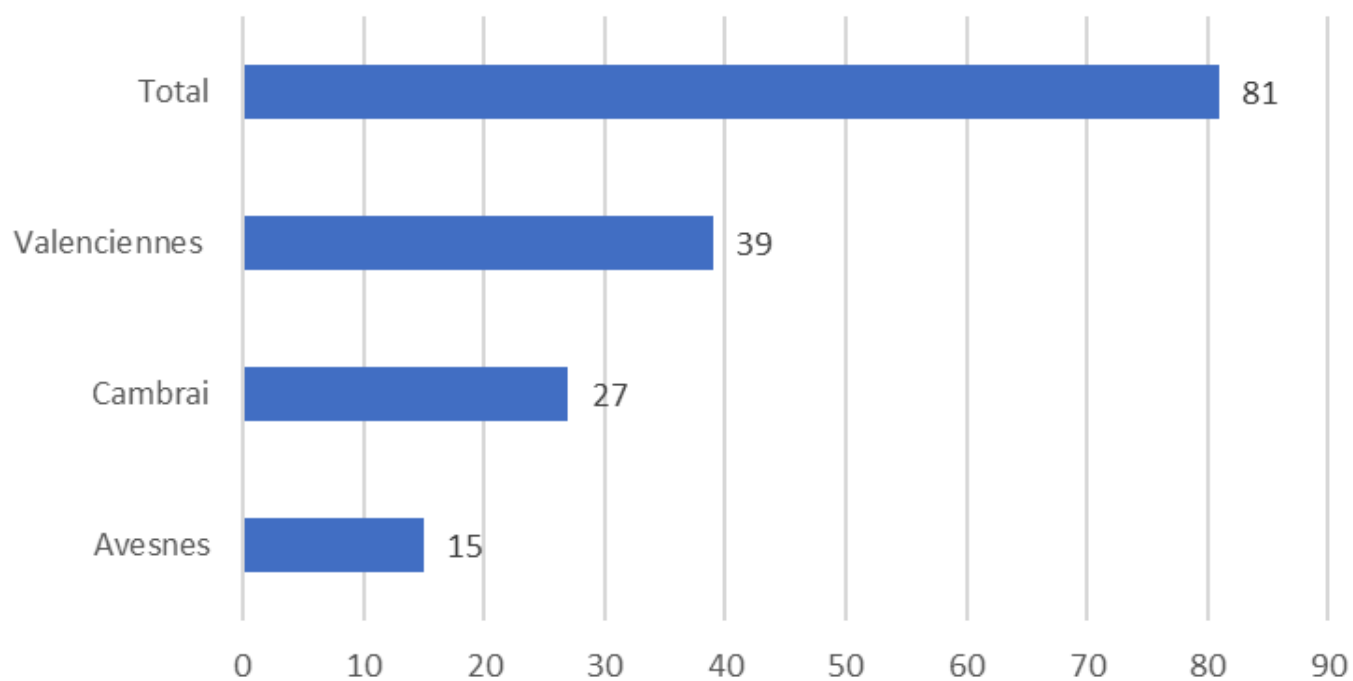
Le délai moyen d'attribution d'un casier est actuellement de trois mois.

Enfin, la question récurrente de « l'après casier » demeure. En effet, certaines personnes ne se manifestent plus après l'attribution d'un casier, ce qui pose la question de la gestion des effets personnels laissés sur place. Si ceux-ci peuvent être conservés pendant un certain temps, il n'est toutefois pas possible d'assurer leur stockage de manière indéfinie.

- La bagagerie en chiffres

SECTEUR	NOMBRE DE PERSONNES
Avesnes	15
Cambrai	27
Valenciennes	39
Total	81

NOMBRE DE PERSONNES



LIEU DE VIE DES OCCUPANTS DE LA BAGAGERIE	VALENCIENNES	CAMBRAI	MAUBEUGE	TOTAL
HU	1	3	3	7
SQUAT/ rue	27	16	7	50
DETENTION	6	5	1	12
CHRS	0	0	3	3
SOINS	0	0	0	0
TIERS	5	3	7	15
Total	39	27	15	81



7. LES FAMILLES SANS DROITS NI TITRES

Au 31/12/2025, la liste d'attente unique comporte 41 familles en attente de places d'hébergement d'urgence.

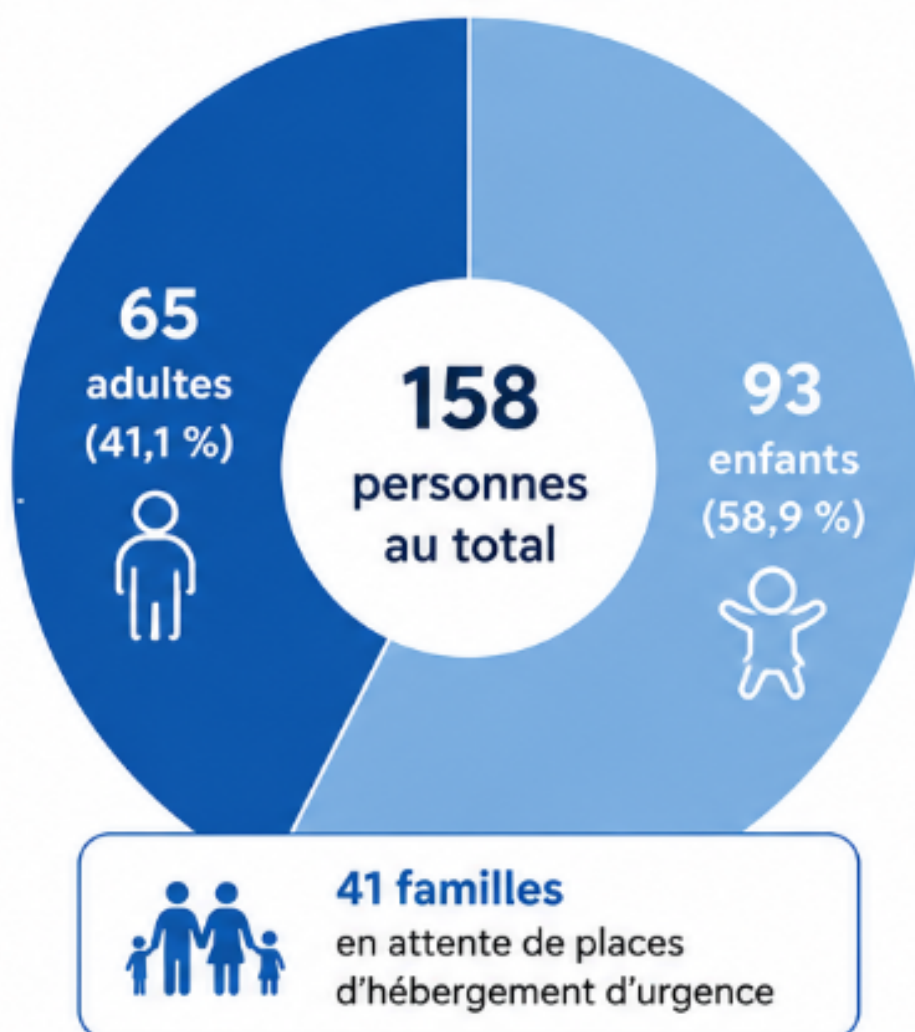
Ces 41 familles représentent 158 personnes : 65 adultes pour 93 enfants.

La demande la plus ancienne date de 2022 (l'année dernière 62 familles étaient en liste d'attente avec une demande la plus ancienne en décembre 2020).

24 familles ont été déboutées de leur demande d'asile.

Les familles déboutées d'une procédure de demande d'asile se maintiennent bien souvent, et parfois indument dans l'hébergement dédié dans lequel elles avaient été orientées par l'OFII, ce qui entraîne de fait un ralentissement des orientations des familles en cours de procédure hébergées à l'hôtel dans le cadre du BOP 303, par exemple.

Les familles inscrites sur cette liste d'attente renouvellent régulièrement leur demande. En effet, au bout de 3 mois sans contact avec le SIAO, les demandes sont sorties de la liste d'attente ce fonctionnement explique la baisse des personnes en liste d'attente entre 2024 et 2025 mais la demande est toujours aussi soutenue





8. LES EXPULSIONS ET EVACUATIONS SANITAIRES

Depuis 2025, la CAO 59 Sud participe de manière systématique aux différentes CCAPEX et COMEX organisées sur chaque territoire, ce qui n'était pas encore pleinement le cas les années précédentes.

Ces instances se réunissent généralement une à deux fois par trimestre. La présence de la CAO permet d'échanger autour des situations pouvant conduire à une expulsion, d'anticiper certaines difficultés et, lorsque cela est possible, de rechercher des solutions en amont afin de prévenir l'expulsion. Lorsque celle-ci ne peut être évitée, ces temps de concertation permettent également d'anticiper l'accompagnement des personnes concernées.

La CAO peut également être sollicitée par la sous-préfecture, notamment dans le cadre de procédures d'évacuations sanitaires. Cela concerne principalement des logements dont l'état de dégradation a conduit les autorités à prendre un arrêté de péril assorti d'une interdiction d'habiter. Dans ce cadre, un diagnostic peut être réalisé, notamment lorsque les situations concernent des occupations sans droit ni titre ou des situations de squat.

Le jour d'une expulsion ou d'une évacuation sanitaire, l'intervention s'inscrit dans une organisation particulièrement encadrée. Elle nécessite une coordination étroite entre plusieurs acteurs : ARS, forces de l'ordre, services de secours, huissiers, ainsi que le SIAO, afin d'assurer l'orientation des personnes vers des solutions d'hébergement adaptées.

Dans les situations d'évacuations sanitaires concernant des personnes sans droit ni titre, une solution temporaire peut être proposée, pouvant aller jusqu'à trois nuitées hôtelières, afin de permettre la recherche d'une orientation plus pérenne, soit via le SIAO, soit par l'activation de ressources familiales ou personnelles.

Par ailleurs, les équipes de Douai et de Cambrai participent désormais aux instances COSAPI, contribuant ainsi au travail partenarial autour de ces situations complexes.





9. LE PASSAGE

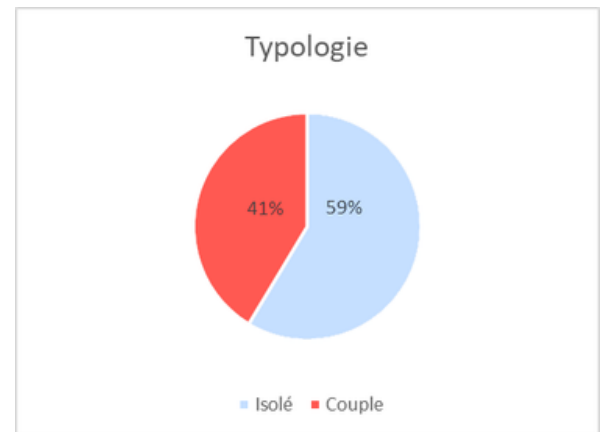
Le dispositif d'hébergement d'extrême urgence "Le Passage" dispose d'une capacité globale de 32 places. Il vise à répondre aux situations d'urgence sociale des familles en difficultés, en leur proposant une mise à l'abri immédiate, en alternative aux nuitées d'hôtel dont le coût est particulièrement élevé.

Lorsqu'une famille sollicite le SIAO via le 115, une évaluation de sa situation sociale est systématiquement réalisée. Dans un premier temps, un travail est engagé pour rechercher des solutions dans le réseau familial ou amical. En l'absence de solution, la famille est orientée au Passage.

Même lorsque l'accueil doit être immédiat, l'écouter du 115 propose systématiquement un rendez-vous avec un travailleur social afin d'anticiper une sortie vers une solution d'hébergement plus stable, notamment dans un CHRS via le volet insertion.

Au cours de l'année 2025, Le Passage a accueilli 197 personnes dont 58 familles réparties sur 58 séjours. Cela représente un total de 84 adultes, dont 29 femmes (parmi lesquelles 4 étaient enceintes) et 4 hommes, ainsi que 113 enfants, dont 30 enfants de moins de trois ans.

En 2025, les personnes isolées avec enfants représentent un plus grand pourcentage. En 2025, la proportion de couples accompagnés d'enfants a légèrement diminué : 27% en 2024 contre 41 % en 2025.

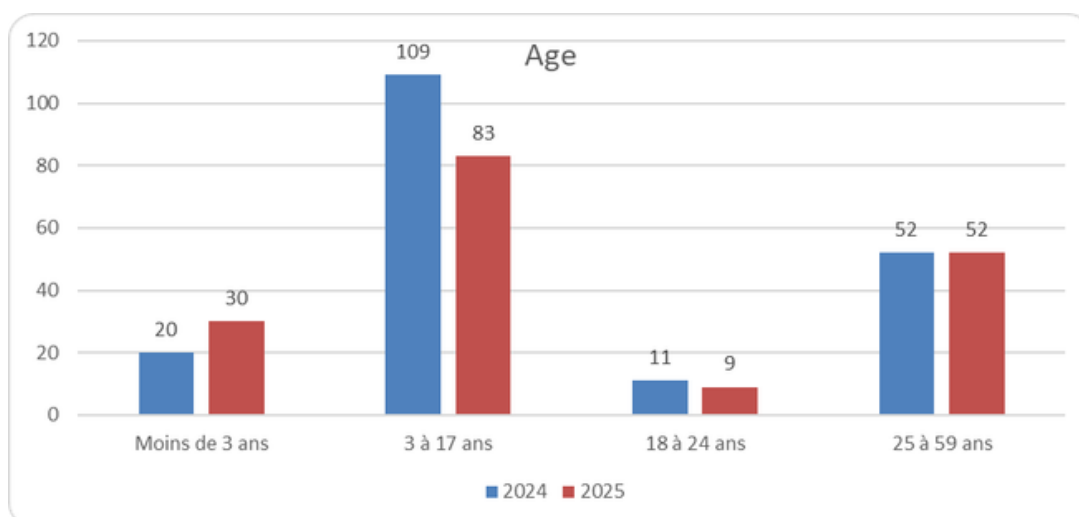


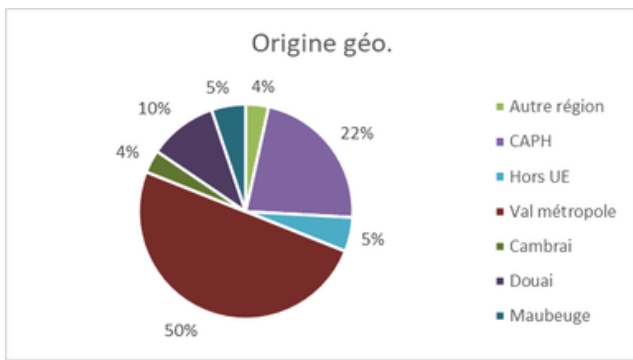
La répartition par âge des personnes accueillies révèle plusieurs évolutions notables :

- Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a augmenté (30 en 2025 contre 20 en 2024), ce qui relate une augmentation des accueils de familles avec des enfants de moins de 3 ans (en attendant une entrée en Centre Parental).
- À l'inverse, les enfants âgés de 3 à 17 ans sont en diminution en 2025 (83 en 2025 contre 109 en 2024).
- Les jeunes adultes de 18 à 24 ans sont en légère baisse (9 en 2025 contre 11 en 2024).

La majorité des adultes accompagnants restent âgés de 25 à 59 ans (52 en 2025 contre 52 en 2024).

Ces données confirment que le dispositif accueille majoritairement des familles, avec une présence accrue d'enfants scolarisables. Cependant, nous constatons une augmentation d'hébergement des familles avec des enfants de moins de trois ans en attendant une orientation en Centre Parental.





Origine géographique	Nombre
Hors UE	3
Autre région	2
CAPH	13
Val métropole	29
Cambrai	2
Douai	6
Maubeuge	3

Connaître l'origine géographique des familles permet de mieux comprendre leurs ancrages territoriaux et de les orienter de manière cohérente vers des dispositifs adaptés, notamment en matière de relogement ou d'ouverture des droits.

En 2025, la moitié des familles (50 %) accueillies proviennent de la métropole de Valenciennes, un chiffre identique à l'année 2024. On observe également :

- La CAPH représente également 22 % des familles contre 16% en 2024.
- Le nombre de familles provenant d'autres régions reste marginal même si toutefois, nous pouvons constater une petite hausse (4 % en 2025 contre 3% en 2024).
- En 2025, nous avons 5% de famille sans droits ni titres.

Les causes de rupture d'hébergement sont multiples, mais certaines tendances se confirment d'une année à l'autre. La décohabitation demeure le premier motif de rupture en 2025, représentant 36% des situations, comme en 2024 (45% en 2024).

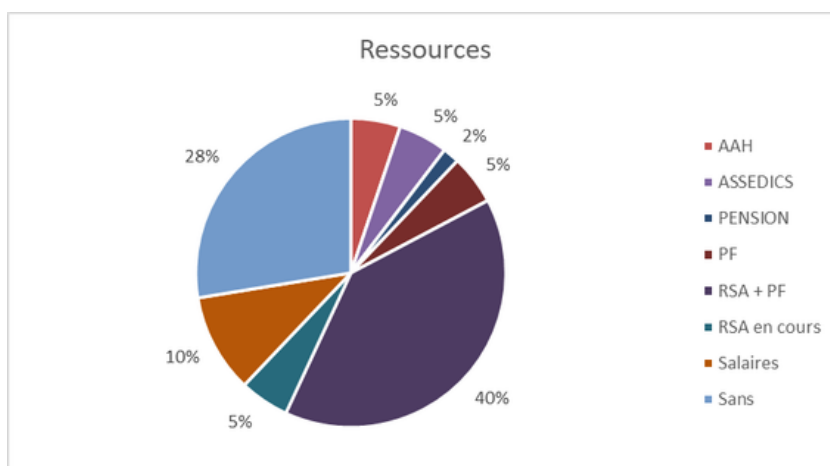
Un autre fait marquant est l'augmentation du nombre de personnes en situation "Sans Domicile Fixe" au moment de leur appel, passant de 21% en 2024 à 29 % en 2025, ce qui témoigne d'une précarisation croissante.

Les violences conjugales restent un motif fréquent d'hébergement d'urgence : 14 % en 2025, en légère hausse par rapport à l'année précédente (11 %).

L'analyse des ressources des familles accueillies montre une forte dépendance aux minima sociaux : Une majorité bénéficie du RSA avec les prestations familiales.

Toutefois, 28 % des familles sont sans ressources, un chiffre préoccupant. Cette situation concerne souvent des femmes ayant fui leur domicile conjugal sans accès à leurs moyens financiers (comptes bancaires notamment).

Ce manque de ressources complique la stabilisation et le relogement à moyen terme.



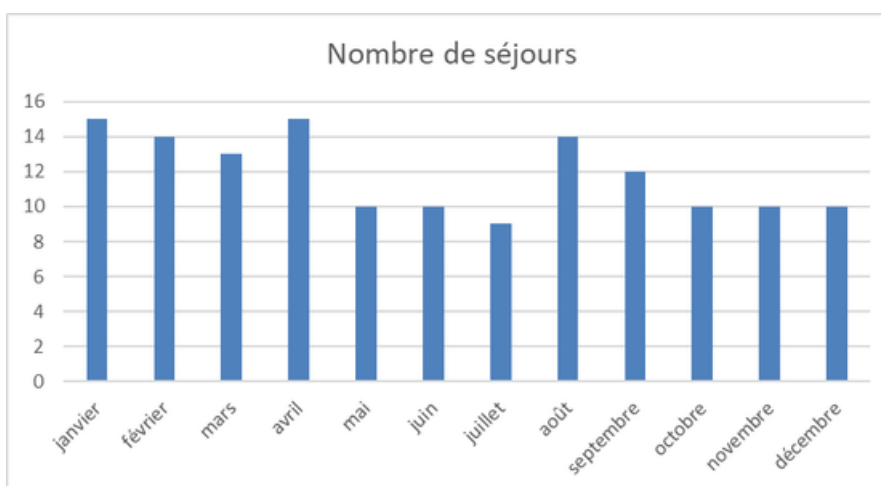
En 2025, 47 % des personnes accueillies ne bénéficient d'aucun accompagnement médico- social (MNS) à leur arrivée, contre 45 % en 2024. Cette augmentation met en lumière la nécessité d'un travail renforcé de coordination avec les services sociaux de territoire pour assurer une continuité de l'accompagnement.

Les sorties du Passage sont variées, reflet des parcours multiples des familles :

- Certaines rejoignent un CHRS (notamment Le Hameau, Temps de Vie, ou La Pose, Charles Dupré, Aquarailles).
- D'autres sont réorientées vers des structures d'urgence, comme Prim'Toit ou les dispositifs Croix Rouge.
- Des relogements, parfois en logement privé ou public, sont également recensés.
- 7 familles ont quitté le Passage sans donner suite, ce qui interroge sur les ruptures dans l'accompagnement.
- Enfin, 4 familles sont encore présentes dans le dispositif à la date de clôture du bilan.

Types de sorties	Nombre
A quitté le Passage	7
CHRS le Hameau	2
CHRS la Pose	6
CHRS Temps de Vie	4
Logement ALT	2
HU La Pose	1
Relogement Public	3
Réorientation sur place isolé	2
Réseau familial	1
Urgence Prim'toit	3
Urgence Croix Rouge	2
Dispositif VC Kennedy	8
Encore au Passage	4
HU autre secteur	3
HU AFEJI Saint Amand	1
Fin de prise en charge	1
CHRS autre secteur	10
HU Ostrevent	2

En 2025, la durée moyenne de séjour s'élève à 57 jours, soit 12 jours de plus qu'en 2024. Cette augmentation peut être interprétée comme un indicateur des difficultés croissantes à sortir rapidement du dispositif, notamment en raison des tensions sur l'accès au logement ou au relogement adapté.



		TOTAUX
Nombre de nuitées réalisées		9935
Nombre de personnes hébergées	Dont moins de 3 ans	30
	Dont entre 3 et 17 ans	30
	Dont entre 18 et 24 ans	9
	Dont entre 25 et 59 ans	49
	Dont 60 ans et plus	0
Nombre de séjours des sortants dans l'année	inférieur à 8 jours	8
	Entre 8 jours et 6 mois	50
	Supérieur à 6 mois	0
Nombre de personnes présentes au 31/12		
Nombre de séjours ayant abouti	À une sortie vers le logement ordinaire (privé ou social)	3
	Sortie dans le parc privé	0
	Sortie dans le parc social	3
Nombre de séjours ayant abouti	Sortie vers un logement adapté sortie en foyer de jeunes travailleurs (FJT)	0
	Sortie en foyer pour travailleurs migrants (FTM)	0
	Sortie en pension de famille	0
	Sortie en résidence accueil	0
	Sortie en logement loué (IML, location/sous location ou mandat de gestion)	1
	Sortie en résidence social	0
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers une structure spécialisée	Sortie en structures médico-sociale (LAM/LHSS, etc.)	0
	Sortie en maison de retraite ou EHPAH	0
	Sortie dans une autre structure spécialisée	0
Nombre de séjours ayant abouti à une sortie vers un dispositif d'hébergement	Sortie dans un autre hébergement généraliste (CHRS / CHU / place d'hébergement à l'hôtel)	34
	Sortie dans un hébergement du dispositif national d'accueil (CADA / HUDA / PEIS) personnes présentant des addictions avec prise en charge médico-sociale	0
	Personnes placées sous-main de justice	0
Caractéristique des personnes que vous prenez en charge Femmes victimes de violences (avec ou sans enfants)	Personnes présentant des troubles psychiques	0
	Personnes victimes de violence	8
	Jeunes majeurs (18-25 ans)	9
	Personnes en situation de grande marginalité	0
	Personnes sortantes d'incarcération	0
	Personnes en situation de handicap (ayant été reconnu ou reconnu par la MDPH ou faisant l'objet d'un dossier en cours de traitement par la MDPH)	3

Une présence quasi quotidienne est assurée au Passage par les équipes de Temps de Vie et du 115, en coordination avec des rondes de sécurité le week-end.

Une présence éducative régulière permet d'assurer les admissions, l'accompagnement des familles et la réponse à leurs besoins au quotidien.

Les personnes sont orientées vers les référents sociaux des Maisons Nord Solidarité pour leurs démarches administratives, avec un accompagnement complémentaire si nécessaire. Elles sont également orientées vers les services adaptés (scolarité, santé, PMI, etc.).

Les déménagements lors des orientations vers des structures d'hébergement (CHRS notamment) sont organisés et accompagnés.

Chaque jeudi, des dons alimentaires sont récupérés auprès de MIDI PARTAGE et redistribués aux familles, permettant un soutien alimentaire essentiel.

La cogestion entre Temps de Vie et la CAO 59 Sud est structurée et coordonnée, notamment sur les aspects organisationnels et financiers. Des réunions régulières permettent d'assurer le suivi du dispositif.

Un travail partenarial est mené avec la ville de Quarouble, les Maisons Nord Solidarité, la PMI, MIDI PARTAGE et les structures d'hébergement partenaires.

Chaque jeudi, les denrées récupérées auprès de MIDI PARTAGE sont redistribuées aux familles. Un atelier cuisine a été mis en place afin de valoriser ces produits, limiter le gaspillage alimentaire et favoriser le lien entre les familles à travers la préparation et le partage de repas.

Plusieurs temps festifs ont été organisés au cours de l'année (chasse aux œufs, goûter de Noël). Grâce aux dons de jouets et au soutien du Rotary Club, les enfants ont bénéficié de moments conviviaux, avec la participation des familles dans l'organisation.

L'année 2025 est globalement positive. Les familles accueillies ont exprimé un sentiment de sécurité et d'accompagnement durant leur séjour. La majorité a pu être orientée vers des solutions adaptées, avec de nombreuses sorties vers le logement social ou privé après un passage en structure d'insertion. La dynamique collective a été satisfaisante, marquée par peu de conflits et une entraide importante entre les familles.

Une augmentation des demandes d'hébergement pour les familles avec enfants de moins de 3 ans a été constatée, avec des difficultés d'orientation vers les centres maternels ou parentaux (refus, délais d'attente, inadéquation des situations). Ces éléments entraînent des blocages dans les parcours et limitent les possibilités de réorientation.

Des dégradations et des délais de réparation ont impacté le fonctionnement de la structure, notamment avec une salle de bain hors service. L'absence de maître de maison implique un entretien assuré par les familles, avec une qualité variable malgré le recours ponctuel à une société de nettoyage.

L'amélioration de la prise en charge des familles avec enfants de moins de 3 ans reste un enjeu, en lien avec les partenaires institutionnels. Les travaux de rénovation à venir devraient permettre d'améliorer les conditions d'accueil. Le développement d'ateliers et d'activités est également envisagé afin de renforcer l'accompagnement et la dynamique collective.



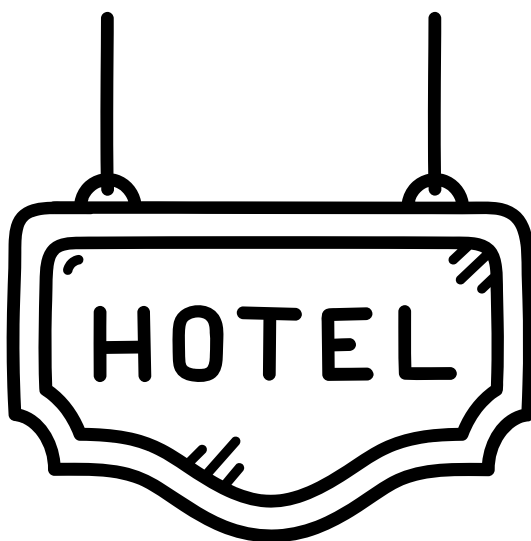
10. LES FAMILLES A L'HOTEL (BOP 177)

L'hôtel constitue une solution de mise à l'abri temporaire destinée principalement aux familles en situation de précarité ou sans solution d'hébergement. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du programme BOP 177, dédié à l'hébergement d'urgence et à l'insertion des personnes vulnérables.

Ce mode d'hébergement est mobilisé lorsque les structures classiques (centres d'hébergement, logements sociaux, dispositifs d'accueil spécialisés) sont saturées ou inadaptées à certaines situations. Il concerne en priorité les familles avec enfants, mais peut également, dans des cas spécifiques, être proposé à des personnes isolées.

Les données observées sur les territoires de Douai, Cambrai, Maubeuge et Valenciennes mettent en évidence le nombre de personnes et de ménages concernés par ce dispositif. Elles permettent de suivre l'évolution de la prise en charge et d'identifier les besoins en matière d'hébergement d'urgence.

L'hébergement hôtelier, bien que nécessaire, reste une solution transitoire. Il ne répond pas toujours de manière adaptée aux besoins des familles sur le long terme (espace limité, isolement, absence d'accompagnement structuré). L'objectif principal demeure donc l'orientation rapide vers des solutions plus stables et durables, favorisant l'insertion et l'autonomie des ménages.



Indicateurs	Douai		Cambrai		Maubeuge		Valenciennes	
	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage
Nombre de personnes/ménages hébergés en hôtels	39	20	48	15	58	23	290	122
Nombre d'enfants	14		16		24		142	
Durée moyenne de séjour	5		-		4		-	
Nombre de nuitées	129		155 +		74		2499	
Nombre d'orientations réalisées par le SIAO	18+ 1 DDETS (référé libéré) et 1 CMAO Lille				23		120 (dont 1 référé libéré)	
Nombre total de sorties (Précisez nombre de personnes / nombre de ménages)								
Total Sorties	39	20	48	15	58	23	287	120
Encore présents au 31/12	0	0	0	0	0	0	3	2
<i>Un logement autonome</i>			1	1	0	0	10	2
<i>Un logement adapté</i>			0	0	0	0	0	0
<i>Un autre hébergement d'urgence</i>	8	3	7	2	17	6	36	16
<i>HU FVV</i>	8	6	0	0	0	0	13	5
<i>CADA / HUDA</i>			0	0	0	0	16	4
<i>Un hébergement d'insertion</i>			2	4	3	1	23	4
<i>Un hébergement de stabilisation</i>			1	2	0	0	0	0
<i>Réseau Perso / tiers</i>	5	4	7	1	0	0	27	14
<i>Autres (Refus, perte de contact, fin PEC 115, retour dpt origine, hospi)</i>	18	7	20	5	30	12	165	77
<i>Ne sait pas</i>			10	0	8	4		
Motif de l'appel (Précisez nombre de personnes / nombre de ménages)								
<i>Inconnu</i>			10	1	0	0	0	0
<i>Autres</i>	8	2	0	0	15	5	0	0
<i>Décohabitation</i>	3	1	0	5	1	1	52	24
<i>Expulsion Légale</i>	5	1	0	0	0	0	4	2
<i>Expulsion illégale</i>			0	0	0	0	0	0
<i>Incendie / Inondation</i>			0	1	0	0	18	3
<i>Rupture couple</i>	2	1	0	0	0	0	3	1
<i>Rupture familiale</i>			0	0	0	0	3	1
<i>SDF</i>			35	5	15	4	158	73
<i>Violences Conjugales</i>	21	15	3	3	27	13	52	18
Total	39	20	48	15	58	23	290	122



11. L'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

En 2025, le dispositif a accueilli 13 ménages, contre 18 en 2024, soit une baisse du nombre de situations accompagnées. Ces ménages se répartissent en 10 personnes isolées, 3 couples et 13 familles, dont 10 familles monoparentales.

Au total, 36 personnes ont été accompagnées : 20 mineurs (56 %) et 16 adultes (44 %), dont 13 femmes (dont une grossesse en cours de séjour) et 3 hommes.

Le dispositif a réalisé 7929 nuitées en 2025, contre 14 231 en 2024, traduisant une baisse significative de l'activité. La capacité théorique reste de 18 places, mobilisables auprès de deux partenaires hôteliers en fonction des besoins et des profils des ménages.

La durée de séjour varie de 19 à 500 nuits, avec une moyenne de 240 nuits en 2025, contre 203 nuits en 2024, ce qui met en évidence un allongement des durées d'hébergement.

Ainsi :

- 11 ménages (30 personnes) ont été hébergés plus de 100 jours
- 5 ménages (11 personnes) ont dépassé 200 jours
- 3 familles ont été présentes plus de 400 nuits

La majorité des ménages relève de la procédure Dublin (7 ménages), suivie de 2 ménages en procédure accélérée et 4 en procédure normale. Aucune situation de requalification n'a été recensée. Les ménages accueillis sont principalement originaires de Guinée, Russie, Kosovo et République démocratique du Congo.

Les sorties sont organisées par l'OFII en fonction des places disponibles et des situations administratives. Elles ont concerné des orientations vers des dispositifs d'urgence (notamment Prim'Toit à Quiévrechain), ainsi que vers plusieurs structures CADA et HUDA (Lille, Dunkerque, Oignies, Douai, Berck-sur-Mer, Lourches), et le CADA SOS Lille.

Deux familles ont connu une fin de prise en charge suite à un rejet de leur demande d'asile. Au 31 décembre 2025, 3 familles étaient encore hébergées sur le dispositif.

Le dispositif repose sur un accompagnement global structuré autour de plusieurs partenariats : suivi santé avec l'Espace Baudelaire (PASS du Centre Hospitalier de Valenciennes) et l'équipe mobile Rimbaud, soutien alimentaire via Midi Partage et les Restos du Cœur, accompagnement petite enfance avec SOS Bébé, ainsi que des orientations vers la Maison Nord Solidarité. Des aides complémentaires sont également mises en place via des tickets-service et des billets de train fournis grâce à une convention avec la SNCF.

Les admissions sont exclusivement réalisées par l'OFII, en lien avec la SPADA COALLIA, pour des ménages identifiés comme étant à la rue et en situation de vulnérabilité. Les sorties sont également pilotées par l'OFII selon la composition familiale, les places disponibles et les besoins spécifiques.

L'année 2025 met donc en évidence une baisse du nombre de ménages accueillis, mais une augmentation de la durée moyenne de séjour, traduisant un allongement des parcours au sein du dispositif. Cette évolution s'explique principalement par des difficultés de fluidité des orientations vers le dispositif national d'accueil, ainsi que par la proportion importante de ménages relevant de la procédure Dublin, générant des délais administratifs plus longs.

Le dispositif reste fortement mobilisé comme solution de mise à l'abri temporaire, avec une capacité d'adaptation permettant de répondre à des profils variés et à des situations de grande vulnérabilité. Toutefois, l'augmentation des durées de séjour et la présence de ménages très stabilisés sur site interrogent la fonction initiale de transition du dispositif.

Le maillage partenarial constitue un point d'appui essentiel, notamment en matière d'accès aux soins, à l'alimentation et à l'accompagnement social. Ces coopérations permettent de limiter les effets de la précarité prolongée et de maintenir un accompagnement global des ménages.

Procédure	Ménages
Dublin	7
Proc. Accélérée	2
Proc. normale	4
Requalification	0

Indicateurs	VALENCIENNES
Nombre de places	18
Nombre de places enregistrées et à faire dans le DNA	18
Nombre d'entrées en personnes	30
	Dont Dublin (adultes)
	10
	Dont Procédure normale (adultes)
	4
	Dont Procédure accélérée
	2
Nombre de sortie en personnes	18
	Dont Dublin (adultes)
	4
	Dont débouté (adultes)
	3
	Dont BPI (adultes)
	0
Transfert vers un autre HUDA (en personne)	17
Déclaré en Fuite (en personne)	3
Abandon (en personnes)	0
Durée moyennes de séjour (global)	240,3846
	Dont Dublin
	266,714
	Dont procédure normales et accélérées
	209,666
Taux de vacances	
Taux d'occupation des places par des personnes autorisées	
Taux de BPI en présence indue	
Taux de déboutés en présence indue	
Nombre d'ETP pour 20 à 25 usagers	
% de travailleurs sociaux qualifiés	
Coûts journaliers par place	
Nombre de personnes hébergées ayant fait l'objet d'une évaluation de vulnérabilité	2
Nombre de personnes ayant été réorientées vers un autre hébergement à la suite d'une évaluation de vulnérabilité	0



12. LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Les violences conjugales demeurent une problématique majeure dans le département du Nord. Selon les données de l'État, le Nord figure parmi les départements les plus touchés en France métropolitaine, avec 14,1 victimes pour 1 000 habitantes âgées de 15 à 64 ans. Entre le 1er janvier et le 30 septembre 2025, 8 847 victimes de violences conjugales ont été identifiées par les forces de l'ordre dans le département, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte, les dispositifs d'accueil, d'orientation et d'hébergement d'urgence jouent un rôle essentiel afin de permettre la mise à l'abri des victimes et de leurs enfants.

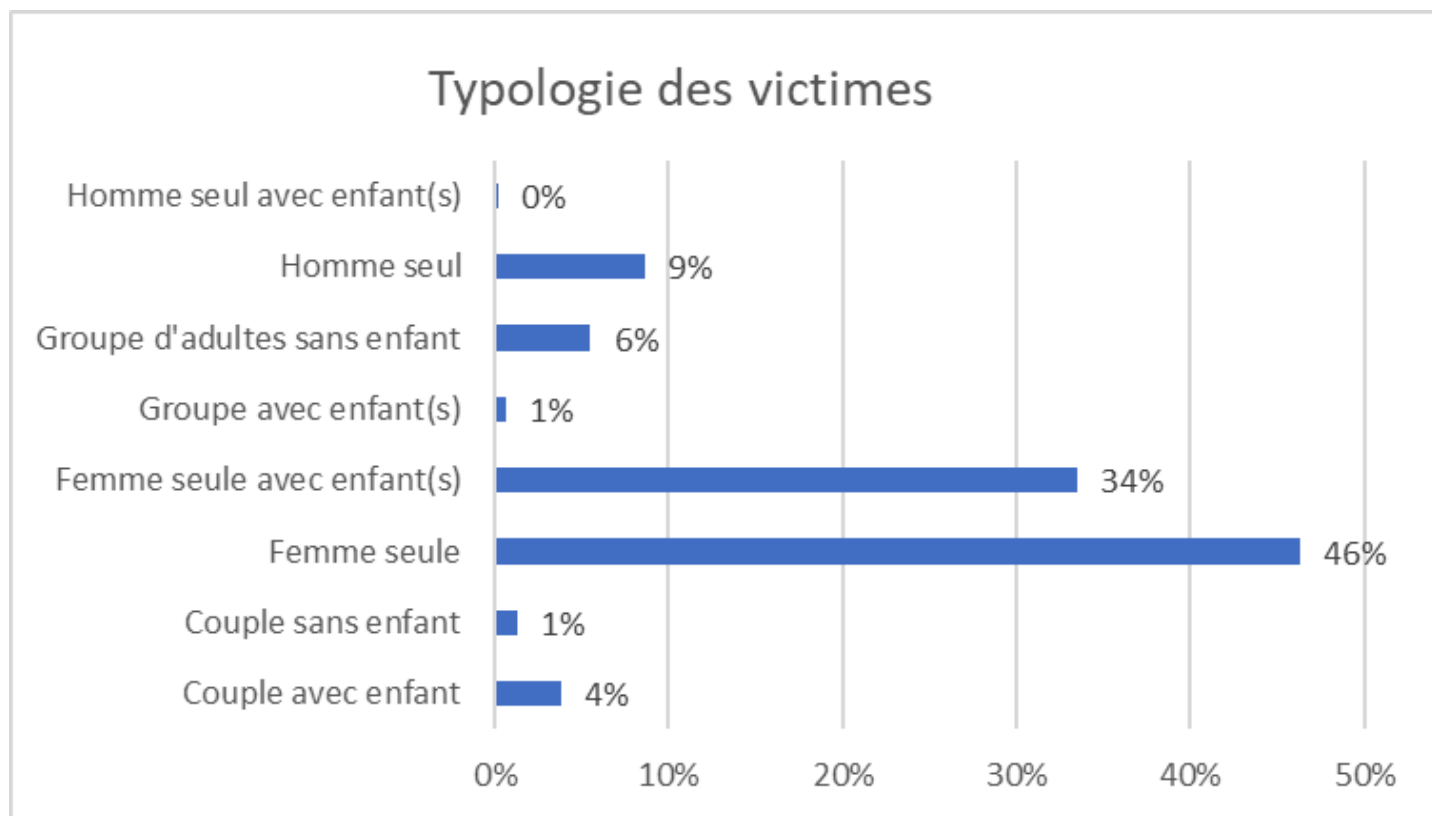
La pression sur l'hébergement reste particulièrement forte pour ce public.

En 2025, 793 demandes d'hébergement ont été recensées pour la CAO 59 Sud, représentant 316 ménages distincts et 544 personnes.

AUGMENTATION DE 20 % DES DEMANDES PAR RAPPORT A 2024

Ces chiffres témoignent d'une sollicitation très importante des dispositifs, liée notamment à la nécessité de protéger rapidement les victimes et leurs enfants lorsqu'une situation de danger est identifiée.

Il est à noter l'importance du besoin d'accompagnement social et d'orientation vers des dispositifs permettant aux victimes de reconstruire un parcours résidentiel sécurisé, souvent après une période de mise à l'abri en urgence.



Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement

Avesnois

Le territoire de l'Avesnois dispose de plusieurs dispositifs permettant l'accueil, l'accompagnement et la protection des victimes de violences conjugales.

Trois Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) sont déployés sur le territoire. Leurs postes sont implantés au commissariat de Maubeuge ainsi que dans les compagnies de gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe et de Fourmies. Ces postes sont portés par la Maison de la Famille de l'AGSS de l'UDAF.

Le territoire bénéficie également de places d'hébergement d'urgence à destination des femmes victimes de violences, portées par l'AFEJI à Maubeuge ainsi que par l'association PRIM'TOIT.

Le service Parenthèse, porté par la Maison de la Famille de l'AGSS de l'UDAF, assure des missions de rencontre, d'information, d'orientation et d'accompagnement des victimes de violences.

Le Service d'Aide aux Victimes (SAV) de l'association PRIM'TOIT est chargé de l'accueil et de l'accompagnement des victimes. Il assure également la mise en œuvre de dispositifs de protection tels que les Téléphones Grave Danger (TGD) et les Bracelets Antirapprochement (BAR). Le service tient par ailleurs des permanences au tribunal et réalise, à la demande du Procureur de la République, des évaluations des victimes dans le cadre du dispositif EVVI.

Enfin, le CIDFF assure des permanences d'accès au droit sur le territoire.

Douaisis

Sur le territoire du Douaisis, quatre Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) sont mobilisés :

- Un au commissariat de Douai, couvrant les circonscriptions de Douai, Aubry et Sin-le-Noble ;
- Un pour la circonscription de police de Somain et Aniche ;
- Un au sein de la gendarmerie d'Arleux ;
- Un intervenant pour les brigades de gendarmerie d'Orchies, Thumeries, Pont-à-Marcq, Cysoing et Baisieux.

Ces postes sont portés par le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE).

Le territoire dispose également de l'accueil de jour « Simone », géré par l'association SOLFA, destiné aux femmes victimes de violences de l'arrondissement.

Des places d'hébergement d'urgence à destination des femmes victimes sont également gérées par SOLFA.

Le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes assure par ailleurs un accompagnement des victimes.

Concernant la prise en charge des auteurs, le territoire dispose d'un dispositif d'hébergement dédié, le Centre d'Observation Judiciaire (COJ) du SIJADIS. Cette association intervient également dans le cadre du contrôle judiciaire et participe à la mise en œuvre des Téléphones Grave Danger (TGD).

Valenciennois

Le Valenciennois bénéficie d'un réseau structuré de dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de protection des victimes.

Un dispositif d'hébergement d'urgence pour femmes seules victimes de violences, intitulé « Une Aile pour Elle », a été mis en place par SOLIHA.

Un dispositif d'hébergement d'urgence pour familles est également porté par l'association La Pose.

Sur ces deux dispositifs, les admissions peuvent être réalisées 24h/24 et 7j/7, grâce à une articulation entre le SIAO, le SAVU, La Pose et SOLIHA.

Le Service d'Aide aux Victimes (SAV) de l'association PRIM'TOIT assure l'accueil et l'accompagnement des victimes, ainsi que la mise en œuvre des dispositifs de protection tels que les Téléphones Grave Danger (TGD) et les Bracelets Anti-Rapprochement (BAR). Le service tient également des permanences au tribunal et réalise, à la demande du Procureur de la République, des évaluations dans le cadre du dispositif EVVI.

Le service Justice de l'association PRIM'TOIT est chargé du contrôle judiciaire des auteurs de violences.

Le Centre d'Observation Judiciaire (COJ) du SIJADIS propose également un hébergement pour les auteurs de violences, sur décision judiciaire.

Le territoire dispose en outre d'une référente départementale pour les victimes de violences.

Trois ISCG, dont les postes sont portés par notre association, sont déployés sur les commissariats de Valenciennes et de Denain, ainsi qu'au sein de la compagnie de gendarmerie de Valenciennes, avec une intervention mobile sur les secteurs de l'Amandinois et de l'Ostrevent.

Une cellule violences conjugales, animée par la Sous-préfecture, réunit régulièrement l'ensemble des partenaires concernés.

Le dispositif COLIBRI, mis en place par le bailleur social SIGH, vise à faciliter les mutations internes des locataires victimes de violences.

Le CIDFF assure également des permanences d'accès au droit dans plusieurs communes de l'arrondissement.

Enfin, l'ouverture prochaine d'un accueil de jour porté par l'association PRIM'TOIT viendra compléter l'offre existante sur le territoire des 2026.

13. LES ISCG

Introduction

Le présent bilan d'activité retrace l'action menée par les ISCG du Valenciennois sur l'année 2025, du 1er janvier au 31 décembre. Il met en évidence l'évolution de l'activité, les principales problématiques rencontrées ainsi que le travail partenarial réalisé sur le territoire.

Les ISCG interviennent au sein des commissariats et brigades de gendarmerie afin d'assurer un accompagnement social de proximité auprès des personnes confrontées à des difficultés familiales, sociales, administratives ou liées à des situations de violences.

L'année 2025 a également été marquée par le renouvellement de la convention triennale du dispositif ISCG pour la période allant de mai 2025 à mai 2028, avec le soutien financier du FIPD, du Département du Nord, de la CAPH et de la CAVM.

En 2025, les ISCG du Valenciennois ont traité 961 situations contre 903 en 2024. Cette évolution traduit une augmentation constante des sollicitations adressées au dispositif. Le nombre d'entretiens réalisés a également progressé, passant de 1171 en 2024 à 1329 en 2025, ce qui témoigne d'un accompagnement plus soutenu et de situations souvent plus complexes nécessitant plusieurs rendez-vous et un suivi renforcé.

<u>Indicateurs</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>Répartition des bénéficiaires</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Situations traitées	903	961	Victimes	545 (60 %)	553 (58 %)
Entretiens réalisés	1171	1329	Mis en cause	55 (6 %)	87 (9 %)
Saisines externes	312	288	Hors champ pénal	303 (34 %)	321 (33 %)

Malgré une légère diminution des saisines externes, l'activité globale reste en hausse. Les ISCG continuent d'être fortement mobilisés sur le territoire et occupent une place importante dans la prise en charge des situations sociales repérées par les forces de l'ordre.

Un accompagnement important autour des violences

Les violences conjugales et intrafamiliales représentent une part majeure de l'activité des ISCG. En 2025, 547 situations sur les 961 dossiers traités concernaient des violences conjugales ou des violences intrafamiliales, dont 439 situations liées aux violences conjugales et 108 situations de violences intrafamiliales.

Les professionnels interviennent régulièrement dans des contextes d'urgence nécessitant une évaluation rapide de la situation et une coordination immédiate avec les partenaires du territoire.

Au cours de l'année, 28 situations ont nécessité une mise à l'abri en urgence, concernant 18 adultes et 21 enfants. Les ISCG ont assuré l'accompagnement des personnes depuis les services de police ou de gendarmerie jusqu'aux structures d'hébergement adaptées, en lien avec le 115, les structures d'accueil et les partenaires spécialisés.

Par ailleurs, plusieurs situations ont nécessité des orientations vers les dispositifs de droit commun dans le cadre d'expulsions, de décohabitations ou d'évacuations sanitaires. Les ISCG ont également mobilisé différents partenaires spécialisés tels que Chrysalide, Colibri, le CLLAJ ou encore le PDALHPD afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées.

Les victimes représentent toujours la majorité du public reçu par les ISCG. En 2025, elles représentent 58 % des situations traitées contre 60 % en 2024.

Une augmentation du nombre de personnes mises en cause est observée cette année. Cette évolution montre l'importance du travail d'évaluation sociale et d'orientation réalisé également auprès des auteurs afin de prévenir les situations de récidive ou de dégradation des situations familiales et sociales.

Les situations hors champ pénal restent également nombreuses et illustrent le rôle des ISCG comme interlocuteurs de proximité pour des personnes confrontées à des difficultés administratives, éducatives, psychologiques ou sociales.

Répartition du public accompagné

Les femmes représentent toujours la majorité des personnes accompagnées par les ISCG. En 2025, elles représentent 75 % du public contre 77 % en 2024. La part des hommes est en légère augmentation, passant de 23 % à 25 %.

<u>Répartition femmes / hommes</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>Origine géographique</u>	<u>Nombre de situations</u>
Hommes	23 %	25 %	CAPH	501
Femmes	77 %	75 %	CAVM	412
			Département	37
			Hors département	11

Cette répartition reste fortement liée à la part importante des situations de violences conjugales et intrafamiliales dans l'activité quotidienne du dispositif.

La majorité des situations traitées concerne les territoires de la CAPH et de la CAVM. En 2025, 501 situations provenaient du territoire de la CAPH et 412 du territoire de la CAVM. Quelques situations ont également nécessité un accompagnement au niveau départemental ou hors département.

Les ISCG ont également travaillé en lien avec leurs homologues d'autres territoires des Hauts-de-France ainsi qu'avec plusieurs régions françaises sur 21 situations nécessitant une coordination interterritoriale.

L'année 2025 a permis de poursuivre et renforcer le travail partenarial engagé sur le territoire. Les ISCG ont continué à travailler en étroite collaboration avec les services sociaux, les partenaires judiciaires, les structures de santé, les associations spécialisées ainsi que les acteurs du logement et de l'hébergement.

Le nombre d'orientations réalisées vers les partenaires est en augmentation par rapport à l'année précédente, traduisant la nécessité d'un accompagnement global et coordonné des situations.

<u>Orientations réalisées</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Services sociaux	320	357
Secteur justice	331	403
Secteur logement	144	169
Secteur santé	67	74
Total des orientations	1295	1445

Cette hausse des orientations démontre le rôle central des ISCG dans la coordination des parcours et l'accès aux droits des personnes accompagnées.

Prévention et sensibilisation

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions de prévention et de sensibilisation ont été menées sur le territoire. Les ISCG ont participé à différentes actions autour des violences faites aux femmes, du harcèlement scolaire ainsi qu'à des projets de prévention destinés aux jeunes et aux familles.

Une conférence sur le harcèlement scolaire a notamment été organisée en partenariat avec la Cité Éducative Valenciennes-Anzin. Les professionnels ont également participé à différentes actions partenariales visant à renforcer la sensibilisation du public et le travail en réseau.

L'année 2025 confirme donc l'importance du dispositif ISCG sur le territoire du Valenciennois. L'augmentation du nombre de situations traitées et des accompagnements réalisés témoigne des besoins croissants de la population et de la place essentielle des ISCG au sein du réseau partenarial et des services de sécurité publique.

Les violences conjugales et intrafamiliales restent au cœur des interventions et nécessitent une mobilisation constante des professionnels et des partenaires afin d'assurer la protection et l'accompagnement des personnes concernées.

Le renouvellement de la convention triennale pour la période 2025-2028 permet de conforter la continuité du dispositif et de poursuivre le développement du travail de proximité engagé sur le territoire.

INTERVIEW

MESURES JULIE QUEYREYRE ET ELODIE PIAZZA
RONDEUR ERWAN VANDEVILLE - INTERVENANTS SOCIAUX EN GENDARMERIE ET EN COMMISSARIAT

COMMENT SÉPARER VOS UN INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT ET EN GENDARMERIE ? UNE PERSONNE QUI NE VOUS CONNAÎT PAS ?

Erwan Vandeville : On rappelle notre cadre d'intervention, on explique bien que l'on travaille en lien avec les forces de l'ordre mais on insiste sur le fait qu'on est travailleur social. Nous travaillons en lien avec les forces de l'ordre, mais pas pour eux. On rappelle également notre cadre d'intervention. On est soumis ou soutenu professionnellement, nous échangeons nos retours dans le cadre de la procédure. On présente ça comme un plus, c'est complémentaire au travail des forces de l'ordre.

Julie Queyreyre : On rappelle nos missions, pourquoi on existe on rappelle une anecdote, une évaluation de la situation et des orientations, s'ajoutent pour nous, c'est d'adapter la situation des personnes qui viennent nous voir. Trouver des solutions et proposer les bonnes orientations au bon moment.

PLUS CONCRÈTEMENT, EST-CE QUE VOUS POUVEZ RÉPONDRE À VOS BESOINS ?

Erwan Vandeville : On a notre travail consistant à écouter la personne, évaluer la situation et l'orienter vers les bons partenaires du territoire. Notre mission ne consiste pas à accompagner le public sur le long terme. Nous nous sommes alors une mission d'intervention, comme l'indique notre poste. On se situe donc sur du court ou moyen terme.

JD : C'est l'évaluation de la situation qui nous amène à passer le relais. On va évaluer sur d'un premier entretien d'une heure ou plus. Parfois, il y a une deuxième séance de travail, mais c'est le porteur de qui on va orienter la situation, qui va faire le travail d'accompagnement sur le long terme.

LE DISPOSITIF

INTERVENANTS SOCIAUX EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE

Depuis 2022, la CAO 59 Sud porte le dispositif des intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG). Ces trois ISCG sont présents dans les commissariats de Valenciennes et Denain, ainsi qu'au sein de la gendarmerie de Valenciennes. En France, ce sont 480 intervenants sociaux qui interviennent dans les commissariats et gendarmerie, contre 200 en 2019. L'état via le HPO, les collectivités, le Département et les associations soutiennent et portent ce dispositif innovant et reconnu.

L'intervenant social participe à l'accueil, à l'éco-citoyenneté et à l'accompagnement des victimes ou des mises en cause. Il agit en complément des forces de l'ordre. L'objectif est notamment d'anticiper et de prévenir toute forme de dégradation de situations sociales portées à sa connaissance ou révélées par l'intervention des forces de sécurité. Le public reçu par l'ISCG se répartit en trois catégories : les victimes, les auteurs et les "hors champ plus" : c'est à dire les personnes souhaitant une information ou un soutien d'ordre social.

CONTACTS

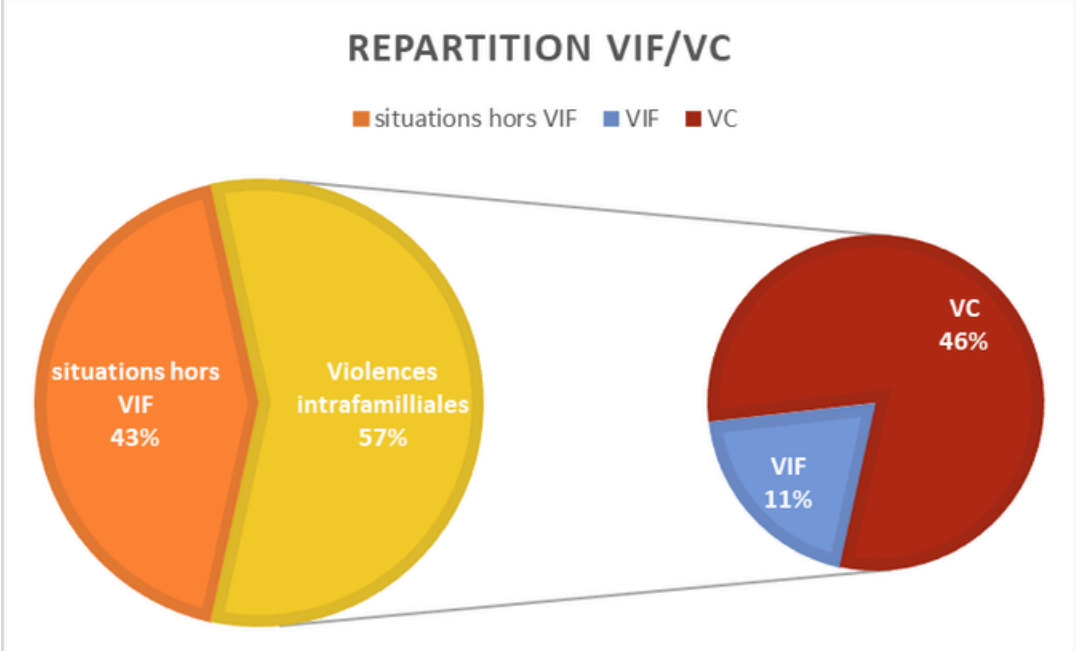
JULIE QUEYREYRE
ISCG - Zone police Valenciennes
jqueyreyre@59gcpoo.sud.gouv.fr
06.25.14.29.91

ELODIE PIAZZA
ISCG - Zone gendarmerie
epiazza@59gcpoo.sud.gouv.fr
06.70.50.38.02

ERWAN VANDEVILLE
ISCG - Zone gendarmerie Valenciennes
evandeville@59gcpoo.sud.gouv.fr
06.16.24.32.90

VC VIF :

108 VIF / 439 VC soit 547 situations sur 961 dossiers





14. L'INSERTION / IML

Introduction

L'objectif de ce présent rapport est de mettre en avant le travail réalisé sur le volet insertion pour la CAO59 sud. Ce rapport couvre la période du 01 janvier au 31 décembre 2025. Il y sera évoqué l'activité des demandes CHRS et de logement adapté sur le territoire.

Ce dernier regroupe le secteur du Valenciennois, du Douaisis, du Cambrésis et de l'Avesnois.

Le territoire est doté de 347 places en Pension de Famille, 327 places de Résidence Sociale, 57 places en Résidence Accueil et 710 places de CHRS. Nous comptons également 5 porteurs en Intermédiation Locative dont un seul pour le secteur de l'Avesnois.

Un ou plusieurs professionnels par antenne sont positionnés sur la référence du logement adapté et un autre sur celle du CHRS. Ils se doivent de réceptionner les dossiers des personnes en demande et de les recevoir afin de discuter de leur projet. Ils animent les commissions d'orientation et coordonnent le parcours des personnes.

Le SIAO peut également être sollicité par les partenaires pour travailler des réorientations. La bonne coordination du réseau et donc essentielle afin d'apporter des réponses adaptées aux personnes en demande.

Bilan

938 demandes de logement adapté ont été reçues pour tout le secteur sud sur l'année 2025 contre 920 en 2024, soit une stabilité des demandes. La liste d'attente est actuellement de 313 personnes pour le logement adapté des 4 secteurs (RS/PF/RA/IML).

Concernant les demandes CHRS, 1071 demandes ont été reçues par le SIAO en 2025 contre 690 étudiées en 2024 soit une hausse de 55,22% sans places supplémentaires.

Il est à préciser que pour le secteur de l'Avesnois, les orientations en stabilisation sont traitées en insertion.

L'augmentation des demandes résulte en partie, de la transformation des places stab vers du chrs sur le secteur de Douai (+ 22 places).

De plus nous notons une augmentation générale des demandes sur tous les secteurs.

Au 31 décembre 2025, nous avons 425 personnes en attente d'une place en CHRS (isolé/couple/famille) sur les 4 secteurs.

Le nombre conséquent des demandes de logement adapté s'explique en partie par la saturation des logements dans le parc public qui pousse les ménages à se diriger vers le logement adapté pour espérer un relogement plus rapide. Ce phénomène est davantage observé en intermédiation locative. Nous observons de plus en plus de réorientations de la CTT vers l'IML sur Avesnes qui augmentent le nombre de demandes sans pour autant obtenir plus de relogements et de porteurs.

La saturation des logements dans le parc social, notamment sur les petites, grandes typologies et logements PMR, entraîne un engorgement des structures, ne permettant pas aux hébergés de sortir vers le logement classique et qui se maintiennent par conséquent dans les hébergements. Ce phénomène vient rallonger les listes d'attente pour entrer dans ces dispositifs.

Les hébergés se tournent une fois là encore vers le logement adapté afin d'ouvrir une porte de sortie supplémentaire, ce qui crée une augmentation des demandes.

Nous souhaitons apporter des précisions quant au motif des demandes « autres » qui résultent pour la plupart d'une sortie d'hébergement, d'une rupture familiale ou d'une expulsion légale. Nous recensons également des demandes liées à des violences conjugales. L'ouverture de places pour les femmes victimes de violences conjugales sur le secteur sud a permis une alternative aux orientations en CHRS et un accompagnement plus spécifique.

Nous notons une part importante de pertes de contact après avis favorable en commission CHRS qui peut s'expliquer par l'attente parfois trop longue des personnes pour rentrer dans un dispositif et qui finissent par ne plus rappeler le SIAO ou répondre à nos sollicitations.

Parfois, il s'avère que les personnes privilégient une autre solution comme l'hébergement chez un tiers par exemple. Une personne partie ou exclue d'une structure peut également amener à une perte de contact avec la personne.

Concernant les pensions de famille / résidence Accueil, nous remarquons des disparités quant aux décisions et conditions d'attributions sur les différents secteurs (ex : épargne différente allant de 200 à 600 euros, parcours à la rue, avis divergent d'un secteur à un autre sur un même dossier).

La résidence accueil manque de place par rapport aux nombres de personnes avec une pathologie psychologique, problématique grandissante sur l'ensemble des 4 secteurs.

Conclusion

Nous pouvons conclure sur le fait que les demandes des personnes à accéder à un CHRS ou à du logement adapté restent bien supérieures à ce que le SIAO peut proposer en terme de disponibilités. Depuis quelques années est observé le faible turn-over au sein des structures laissant peu de places à de nouvelles entrées. L'augmentation des capacités d'accueil en logement adapté mais aussi en CHRS permettrait de désengorger les dispositifs. C'est le cas pour le Cambrésis qui est dans l'attente d'ouverture de places supplémentaires en Pension de Famille et en Résidence Accueil.

En ce sens, la Résidence Sociale à Hautmont a pour vocation également d'augmenter sa capacité d'accueil en passant à 10 places dans un premier temps puis à une vingtaine de places.

Le manque de logement de petite et grande typologie chez les bailleurs publics entraîne une hausse des demandes en Résidence Sociale et en Intermédiation Locative mais certains secteurs en sont peu dotés comme sur le Douaisis (RS) ou l'Avesnois (RS + IL).

Indicateurs		Douai		Cambrai		Maubeuge		Valenciennes	
		Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage
Nombre de personnes/ménages		266 dont 63 de 2024	117 dont 29 de 2024					279 dont 74 en 2024	113 dont 31 en 2024
Typologie	Femme seule	15	15	11	11	6	6	16	16
	Homme seul	48	48	18	18	36	36	39	39
	Couple	14	7			10	5	12	6
	Familles	181	45	60	13	111	27	210	51
	Groupe	8	2	2	1	0	0	2	1
Total		266	117	91	43	161	74	279	113
Nombre de demande (dossier)		117		43		74		113	
Nombre d'entretien		114		43		60		113	
Nombre de commission		10		10		8		10	
Motif :		Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage
Inconnu						0	0	0	0
Autres		131	60	75	35	128	52	213	77
Motif de la demande :	Décohabitation	91	36	9	5	18	16	17	9
précisez à chaque fois	Expulsion illégale	10	1			0	0	0	0
le nombre de personnes/	Incendie / Inondation					0	0	0	0
nombre de ménage	Rupture couple	16	8			0	0	5	2
	SDF	14	11	7	3	13	5	44	25
	Violences conjugales	4	1			2	1	0	0
	Total	266	117	91	43	161	74	279	113
Avis commission	Avis favorable	152	68	58	28	100	43	210	85
	Avis négatif	26	13	10	5	33	14	20	8
	Refus de la proposition					0	0	0	0
	Demande annulée	41	19	8	4	3	1	32	15
	Perte de contact	8	6	2	2	10	6	0	0
	En cours	39	11	12	4	2	2	15	3
	Demandes réorientées			1	1	12	8	2	2
	Réorientation géographique					0	0	0	0
	Total	266	117	91	43	161	74	279	113
Délai d'attente		125 jours							

		Douai	Cambrai	Maubeuge	Valenciennes	total	
		Nb personnes / Nb Ménage	Nb personnes / nb ménage	Nb personnes / ménage	Nb personnes/ménages		
Nombre de réorientation + vers quel dispositif	HU			1/1	0	1/1	
	CHRS			6/2	0	6/2	
	IML			0	0	0	
	RS		1	0	3	4	
	Maison Relais			2/2	0	2/2	
Orientation après avis favorable (nb de pers)	Intégration dispositif	37 / 16	25 / 17	8/3	34	15	26/4
	En attente du produit	47 / 13	17 / 5	31/15	59	23	82
	Relogé parc privé/ Relogé parc public	39 / 18	16 / 4	27/11	62	20	17/2
	Perte de contact	15 / 10	1 / 1	25/12	2	1	3
	Refus de l'usager après commission	15 / 11	2 / 2	6/2	2	2	10/2
	classé par la commission			0	45	20	65
réorientation		1	0	6	4	11	
Liste d'attente (nb de personnes au 31/12)		85 / 47	17 / 5	31/15	72/27	0	

Nombre de bénéficiaires	- de 18 ans	18 /30 ans	30/ 64 ans	plus de 64 ans
Douai	123	34	103	6
Cambrai	29	13	45	4
Maubeuge	57	27	78	5
Valenciennes	123	41	109	6
Total	332	115	335	21



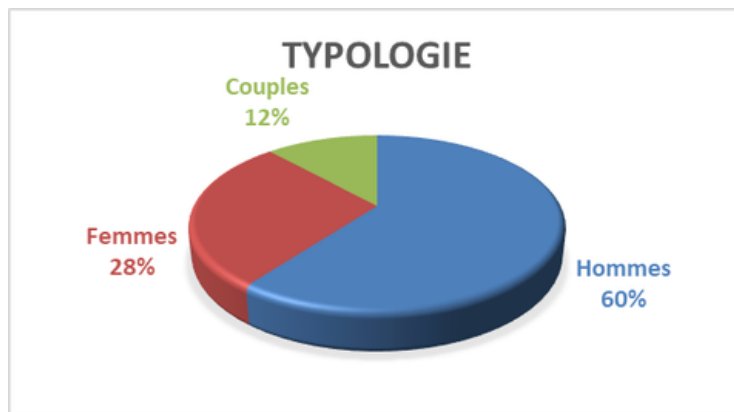
15. LES 18 / 30 ANS

L'un des objectifs de ce rapport d'activité est de mettre en avant le travail réalisé pour les actions recouvrant une population entre 18 et 30 ans. Ce bilan couvre la période du 01 janvier au 31 décembre 2025. Il y sera évoqué l'activité globale tant sur le volet urgence que sur l'insertion. Ce dernier regroupe le secteur du Valenciennois, du Douaisis, du Cambrésis et de l'Avesnois.

Le territoire regroupe 146 places d'hébergement dont 22 places dites de stabilisation, 81 places d'hébergement d'urgence et 43 places CHRS ciblées pour le public de moins de 30 ans. Des orientations auprès des RHJA sont également effectuées au cours de l'année. Il est à noter que l'ensemble de ces places dédiées est porté par une seule et même association PRIM'TOIT.

Pour les secteurs de Douai et Valenciennes, des professionnels sont positionnés en tant que référents « jeunes ». Ils se doivent de recevoir l'ensemble des personnes en demande afin de préconiser l'orientation la plus adaptée à la situation. Sur les antennes de Maubeuge et Cambrai, l'ensemble des salariés est amené à recevoir et accompagner ce public.

Les référents sont amenés à être présents lors des différentes instances telles que les commissions CLLAJ, les commissions CHRS.



Les équipes de la CAO 59 sud ont rencontré 723 ménages dont 45 couples, 463 hommes et 2015 femmes ayant moins de 30 ans au cours de l'année 2025 contre 561 ménages en 2024. Le nombre de personnes reçue est en augmentation.

On dénombre beaucoup de rendez-vous non honoré. Cela peut s'expliquer par le manque de places disponibles sur certains territoires. En effet nous supposons que l'information circule entre les jeunes et que certains sont découragés par les délais d'attente.

Plus de 68% des jeunes sont des primo demandeurs. La moitié des jeunes reçu ont connu un parcours ASE.

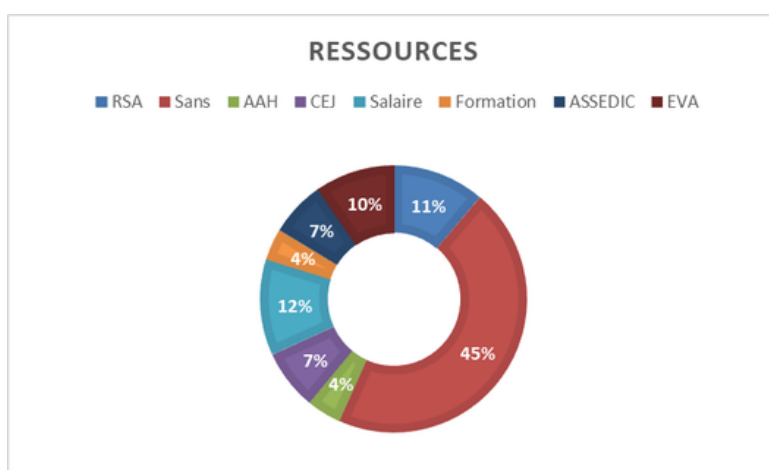
L'âge moyen est quant à lui égal à ses 9 dernières années : entre 21 et 22 ans.

Les hommes sont la typologie la plus représentée sur nos territoires. Nous relevons néanmoins une augmentation des demandes de jeunes femmes. Lors des années précédentes, la demande stagnait autour des 22%. Nous sommes à ce jour à 28%.

Concernant les orientations, seulement 1 jeune sur 3 a pu intégrer un hébergement. Bien que nous œuvrions à éviter les parcours dits en escalier, les demandes auprès des différentes structures sont multipliées afin de permettre à la personne d'obtenir le plus rapidement un hébergement. Il est de ce fait difficile de pouvoir ajuster les orientations aux préconisations faites en entretien éducatif.

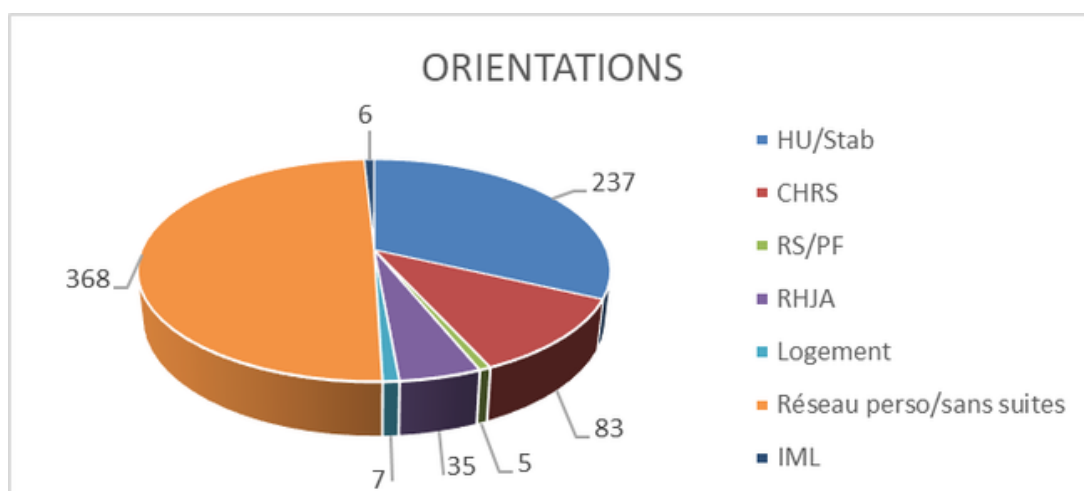
L'augmentation de ces délais s'explique par la difficulté pour les personnes présentes au sein des dispositifs d'insertion de pouvoir accéder à un logement via le parc public. De par le manque de produits disponibles et les ressources précaires tels le CEJ et les contrat EVA.

Ces délais amènent également une perte de contact conséquente : 34%. Les personnes accèdent à des solutions personnelles précaires, les amenant à solliciter de nouveaux nos services quelques mois plus tard. Pour certains d'entre eux, ils mettent en place des solutions annexes tels des squats organisés afin de pallier au manque de disponibilités sur nos territoires.



Les équipes de la CAO sont en étroite collaboration avec les équipes de préventions présentes sur les territoires. Ceci permet de garder un lien malgré le manque de réponses positives concernant l'hébergement. Les personnes peuvent ainsi poursuivre et/ou entamer les démarches sur un plan administratif et professionnel, voire en ce qui concerne la santé (soins divers, addictions...) évitant ainsi une dégradation prématurée de leur situation.

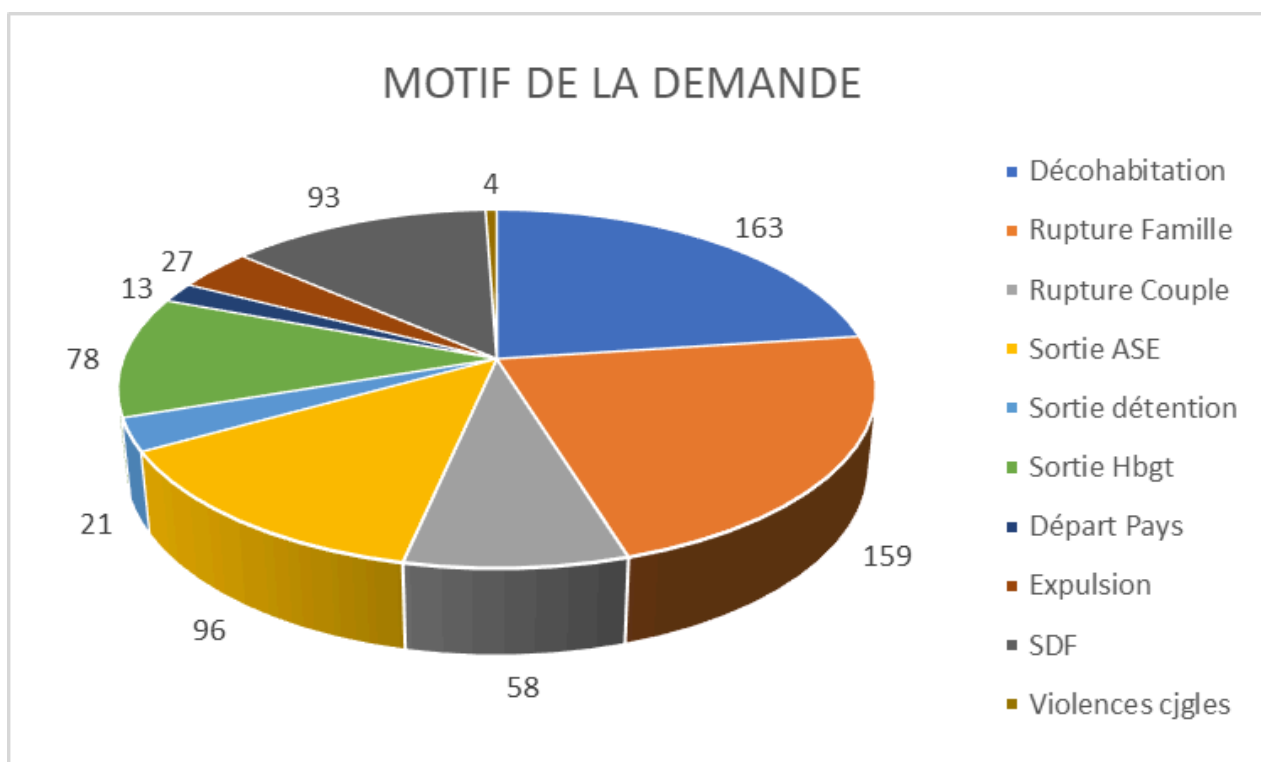
En parallèle, il est important de souligner une forte augmentation de personnes en souffrance psychique et/ou présentant des troubles cognitifs. Les structures actuelles ne sont pas adaptées pour ce type de public, tant pour le bien-être de la personne que pour les professionnels sur place. Les hébergements d'urgence servent alors de transition vers le médico-social



Il est important de mettre en lumière le travail en partenariat accompli au quotidien par l'ensemble des acteurs de l'AHI. Il y a une volonté commune des professionnels de notre secteur à travailler en bonne intelligence, en faveur de la personne accompagnée. Nous nous efforçons donc de maintenir une communication fluide et efficace avec nos partenaires, tant à l'occasion d'instances formelles que par le biais de moments et rencontres informelles, qui permettent d'entretenir les relations de confiance instaurées entre les différents acteurs.

Le bilan 2025 de la CAO 59 Sud met en évidence une demande constante d'accompagnement des jeunes en difficulté. Le manque de places d'hébergement et les délais d'attente prolongés, complexifient l'accompagnement et conduisent à une perte de contact avec une partie du public. La saturation des dispositifs freine l'accès à des solutions durables, en particulier pour les jeunes en insertion.

Face à ces contraintes, les équipes de la CAO, en collaboration avec les acteurs de l'AHI, redoublent d'efforts pour maintenir un accompagnement de qualité et favoriser l'accès à l'hébergement. Le travail en réseau apparait comme un levier essentiel pour surmonter ces difficultés et répondre au mieux aux besoins des jeunes. Toutefois, des solutions pérennes et adaptées restent nécessaires pour éviter une aggravation des situations précaires et fluidifier les parcours d'insertion.



Moins de 30 ans

Indicateurs	Cambrai			Douai			Maubeuge			Valenciennes			Totaux	
	H	F	Cpl	H	F	Cpl	H	F	Cpl	H	F	Cpl		
Nombre de pers :	173			184			111			280				
Ménages H/F/Cpl	99	54	10	115 (15 dos. 24)	63 (5 dos. 24)	13	69	24	9	180	74	13	723	
Moyenne d'âge :	22	21	22	22	21	22	22	19	23	21	22	22		
Primo-demandeurs :	45	36	4	69	42	14	50	20	16	129	53	13	491	
Placement :	ASE	59	31	3	61	37	14	22	3	0	117	32	12	391
	PJJ	11	1	1	6	/	2	2	1	0	15	3	4	46
Ressources :	RSA	8	6	2	13	6	6	10	6	3	20	5	0	85
	Sans	58	31	4	59	26	12	38	11	4	59	27	16	345
	AAH	7	4	0	4	2	/	1	2	0	7	4	1	32
	CEJ	10	4	1	6	4	4	4	2	1	5	10	4	55
	Salaire	8	1	2	20	11	1	2	0	1	33	7	2	88
	Formation	1	4	0	5	/	/	8	0	1	5	5	0	29
	ASSEDIC	5	3	1	6	4	2	3	0	3	17	4	3	51
	EVA	2	1	0	2	10	1	8	2	1	34	12	0	73
Diplôme obtenu :	Aucun diplôme	40	21	4	69	40	20	45	16	12	101	39	15	422
	Un BEP	39	14	0	27	13	3	19	4	2	66	21	7	215
	Niveau BAC ou +	20	19	6	19	10	3	5	4	4	13	14	4	121
Motif de l'appel :	Décohabitation	31	8	5	32	14	8	14	8	10	23	10	0	163
	Rupture Famille	15	17	1	21	15	4	13	7	2	29	22	13	159
	Rupture Couple	12	8	0	8	7	/	4	2	0	10	7	0	58
	Sortie ASE	2	3	0	16	14	/	16	1	0	35	9	0	96
	Sortie détention	4	0	0	3	/	/	2	0	0	10	1	1	21
	Sortie Hbgt	13	12	0	11	3	1	7	0	2	20	8	1	78
	Départ Pays	4	2	0	/	/	/	4	1	2	0	0	0	13
	Expulsion	5	1	1	2	4	4	4	1	2	4	1	0	27
	SDF	13	1	1	22	4	9	8	1	0	20	9	5	93
Violences conj.	0	0	0	/	2	/	0	2	0	0	0	0	4	
Orienté vers :	HU / Stab	35	25	1	24	20	10	21	4	0	4	1	0	145
	CHRS	3	2	1	2	2	2	12	4	4	20	9	5	66
	RS / PF	0	0	0	2	2	/	0	0	0	0	0	0	4
	RHJA	0	0	0	2	/	/	0	0	0				2
	Logement	1	0	0	/	/	/	0	0	0				1
	Réseau perso/sans suite	60	27	8	73 (7 ref)	26 (4 ref)	12 (2 ref)	27	14	12				148
IML	0	0	0				2	1	2				5	



16. LA PRÉPARATION A LA SORTIE DE DÉTENTION

Ce bilan concerne la période du 1er Janvier au 31 décembre 2025. Au sein de la CAO, il y a 4 référentes « sortants de détention », soit une par secteur. Elles interviennent sur les Maisons d'Arrêt de Douai et Valenciennes ainsi que sur le centre de détention de Maubeuge. Leur mission est de réaliser divers entretiens, afin d'effectuer un diagnostic approfondi, d'informer et d'orienter les personnes incarcérées sans aucune solution à la sortie vers des hébergements d'urgence ou du logement adapté.

Les référentes du SIAO sont des travailleurs sociaux qui interviennent entre 4 et 8 fois par mois au sein des différents établissements pénitenciers du secteur.

Une particularité est à noter; Cambrai ne disposant pas d'établissement pénitencier, la référente de ce secteur travaille à partir des orientations des personnes souhaitant revenir sur leur secteur d'origine.

L'objectif de l'intervention en détention est d'établir un diagnostic social, d'informer les personnes incarcérées sans aucune solution à la sortie des possibilités d'hébergements sur le territoire ou hors territoire. Et enfin de proposer un hébergement d'urgence ou du logement adapté en fonction des disponibilités des places et des préconisations posées par les référentes.

L'objectif final est de pouvoir éviter les ruptures de parcours et de prévenir la réitération des faits délictueux.

Lors de ces interventions en détention, les référentes du SIAO ont réalisé un nombre total de 396 entretiens au cours de l'année 2025 pour 293 personnes rencontrées, contre 357 entretiens pour 307 personnes en 2024. On observe une augmentation du nombre d'entretiens pour une légère baisse du de personnes rencontrées. Cela s'explique par le fait que les personnes sont suivies plus régulièrement avant leur sortie.

Mais le nombre de personnes sans solution est toujours autant élevé. Et la récidive reste très importante.

Cela fait maintenant plusieurs années que les référentes sont inscrites dans le paysage des établissements pénitenciers, ce qui nourrit un partenariat efficace et fluide.

Chaque territoire à ses spécificités.

Concernant le secteur de Douai, les travaux depuis 2 ans au sein de la Maison d'arrêt ont généré de nombreux transferts. Souvent, les transferts sont faits alors que des démarches ont déjà été impulsées. La référente gère également les sortants du secteur de Cambrai en lien avec l'équipe de ce secteur.

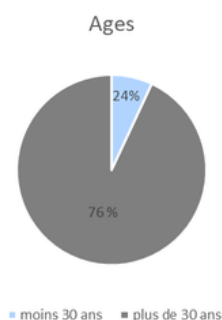
Concernant le secteur de Maubeuge, s'agissant d'un centre de détention, Les peines peuvent être plus longues avec un accompagnement plus complexe.

Les maisons d'arrêt de Valenciennes et Douai détiennent un quartier de semi-liberté et reçoivent donc aussi des personnes originaires des autres secteurs.

Toutes ces spécificités viennent témoigner de l'importance du travail transversal entre les référentes détention de l'association.

Sur les 293 personnes incarcérées, 69 personnes ont moins de 30 ans soit 24%.

La moyenne d'âge est de 38 ans.



Le SIAO a orienté 57 personnes soit 20 % en structures d'hébergement en 2025.

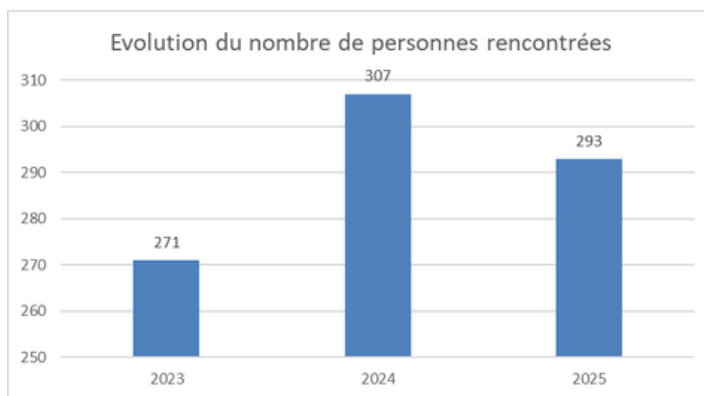
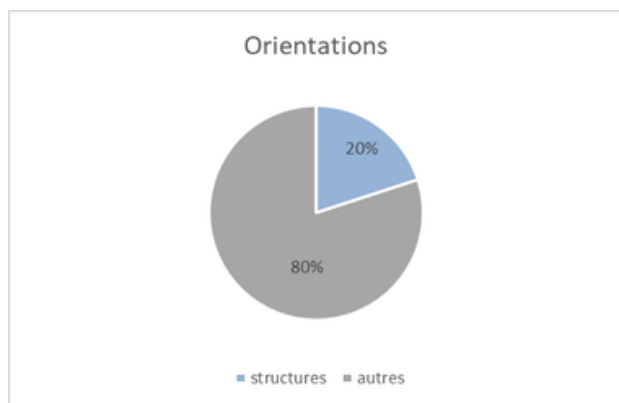
Il est à noter que le nombre de perte de contact est équivalent au nombre de personnes orientées. Le nombre de personnes en attente d'une solution est également significatif (62 personnes en attente de solution.) Ceci s'explique par le manque de turn-over au sein des structures d'hébergements (hormis le secteur de Cambrai où l'orientation en CHRS reste plus facile), par le manque de logements dans le parc public mais aussi et surtout par la difficulté d'anticiper les places. Il est difficile de réserver des places en amont des sorties, d'autant plus depuis la nouvelle circulaire sur les remises de peines et libération sous contraintes. En effet, aujourd'hui les personnes détenues peuvent prétendre à un nombre important de jours de remise de peine et peuvent solliciter un aménagement de peine afin de terminer leur parcours carcéral en dehors de la détention.

Il est important de souligner que le nombre de personnes sans solution ne reflète pas la réalité. Les personnes qui sont quantifiées en attente, en perte de contact, en refus, peuvent potentiellement être aussi sans solution.

Le travail mené est principalement réalisé sur le Sud du Département entre les différents référents.

21 personnes souhaitent être orientées sur un secteur extérieur à notre territoire d'intervention.

La part de femmes accompagnées est minime, les établissements de nos secteurs ne détiennent pas de quartiers femmes. Elles se trouvent à Bapaume ou à Sequedin et de ce fait, nous sommes sollicités quand la personne souhaite revenir sur son secteur d'origine. La relation partenariale avec ces établissements est toutefois établie et nous permet d'être repérés par ces derniers.



Un très bon travail de partenariat est instauré avec le SPIP et cela est commun à tous les secteurs. Bien que le fonctionnement ne soit pas identique sur chaque établissement, la qualité du travail partenarial est égale sur tout le Sud du département.

Un travail avec les CSAPA est également mis en place afin d'assurer un accompagnement optimal et réfléchi pour la personne accompagnée.

La référente du secteur de Valenciennes participe et intervient dans le cadre des Commissions Pluridisciplinaires Uniques. Il est à noter une plus-value dans la connaissance des situations et dans la communication autour de celles-ci. Cela permet également d'expliquer les réalités de terrain au personnel pénitencier.

Nombre de bénéficiaires	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-17 ans	18-25 ans	26-49 ans	50-64 ans	Plus de 65 ans	TOTAL
Femmes	x	x	x	0					0
hommes	x	x	x	0	3	43	14	0	60

La plus grande difficulté actuellement sur nos territoires est la saturation des dispositifs. En effet, le SIAO regrette le manque de turn-over au sein des structures d'hébergement et la diminution du nombre de places.

Nous sommes également souvent confrontés aux sorties de détention le samedi. Cela pose un souci car la plupart des structures ne font pas d'admission les weekends. Il est à noter que pour le secteur de Maubeuge, si une personne incarcérée est sortante le samedi et a une orientation en hébergement prévue le lundi, le SPIP peut financer une nuitée d'hôtel (convention SPIP et Hôtel 1^{ère} Classe de Feignies).

En plus des difficultés liées au public accompagné par le SIAO, l'effet stigmatisant du « sortant de détention » accentue les difficultés d'orientation, voir l'impossibilité lorsqu'il s'agit de personnes ayant des obligations et interdictions spécifiques.

Il serait intéressant de travailler la stigmatisation du public au sein des structures d'hébergements ainsi qu'auprès des instances publiques. Nous considérons que c'est la seule marge de manœuvre réelle que nous avons concernant ce public.

Il serait pertinent que la participation en CPU soit généralisée dans tous les établissements.

Développer le nombre de places dédiées sur les différents territoires permettrait un travail plus serein et de pouvoir proposer des solutions adaptées.

Secteur :	DOUAI		CAMBRAI		MAUBEUGE		VALENCIENNES		TOTAUX
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
Total entretien	109	0	11	0	60	0	216	0	396
Nombre de personnes différentes	90	0	22	0	60	0	121	0	293
Moyenne d'âge	36		34		43		39		38
Moins de 30 ANS	29	0	7	0	7	0	26	0	69
Plus de 30 ANS	80	0	15	0	53	0	95	0	243
Solution à la sortie									
<i>Hébergement</i>	9	0	5	0	7	0	36	0	57
<i>Perte de contact</i>	25	0	9	0	6	0	17	0	57
<i>Dossier en cours</i>	16	0	5	0	25	0	16	0	62
<i>Réseau perso</i>	13	0	1	0	5	0	8	0	27
<i>Refus personne</i>	7	0	1	0	4	0	11	0	23
<i>Refus de la structure</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	1
<i>Sans solution</i>	10	0	0	0	2	0	2	0	14
<i>Maintien détention</i>	1	0	0	0	0	0	13	0	14
<i>Médico-social</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Autre secteur</i>	6	0	0	0	8	0	7	0	21
<i>Ne relève pas du SIAO</i>	2	0	0	0	1	0	2	0	5
<i>Aménagement</i>	0	0	0	0	2	0	1	0	3
<i>Décès</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Logement et logt adapté</i>	0	0	0	0	0	0	11	0	11

17. LES DISPOSITIFS ÉTAPE ET CARNOT

Dans sa participation à la lutte contre la récidive, le SIAO intervient en milieu carcéral afin d'anticiper les sorties des personnes sans solution d'hébergement et ainsi, de prévenir les risques d'exclusion.

Depuis plusieurs années déjà, un salarié du SIAO intervient en détention. Cela permet aux personnes incarcérées de n'avoir qu'un seul interlocuteur qui les accompagne tout au long de la préparation de leur sortie et au-delà si elles le souhaitent. L'objectif est de créer du lien avec les personnes rencontrées dès leur incarcération.

Cette intervention répond au cadre posé par la loi n° 2014 – 896 du 15 août 2014 qui réaffirme la nécessité de faciliter l'accès aux dispositifs de droits communs pour les personnes placées sous main de justice.

Nous constatons une évolution du public rencontré. De plus en plus de personnes ayant un parcours logement réussi sollicitent le SIAO pour la première fois en détention. L'incarcération amène souvent à devoir rendre le logement occupé. Pour certains, aucun retour en réseau familial ou amical n'est possible, ils se retrouvent donc dans l'obligation d'être orientés en structure.

Ces personnes ont souvent besoin d'un hébergement temporaire, le temps de régulariser leur situation administrative et d'accéder de nouveau à des ressources stables.

Dans ce cadre, l'ETAPE a ouvert ses portes durant la fin d'année 2017. Il met à disposition 3 studios meublés, pour une durée de prise en charge ne devant pas excéder 3 mois. Ces logements sont cogérés par l'association Midi-partage.

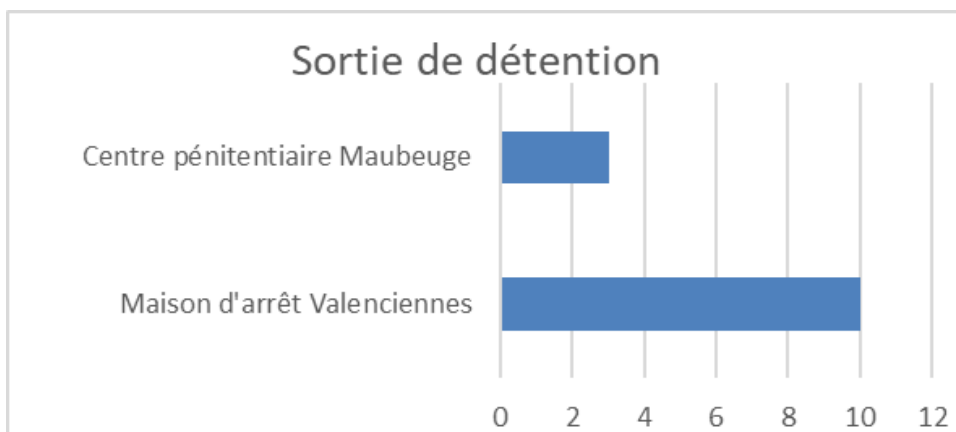
A la vue des besoins croissants et de la mise en place du poste « Accompagnement vers et dans le logement », un autre logement, le logement Carnot a été mis en place. Le logement mis à disposition est meublé et comprenait 3 chambres en 2024.

1. Les situations :

En 2025, 13 personnes ont été accueillies au sein de nos dispositifs

- 6 personnes ont été accueillies au sein du dispositif ETAPE à Valenciennes.
- 7 personnes ont été accueillies au logement Carnot situé à Maubeuge

Sur les 8 personnes nouvellement orientées en 2025, une personne a moins de 30 ans soit 12.5% des personnes orientées.



76.9 % ont effectué leur détention à la maison d'arrêt de Valenciennes, contre 28.6 % au centre de détention de Maubeuge.

La majorité des hébergés des deux structures proviennent de la maison d'arrêt de Valenciennes.

Cela peut s'expliquer par de deux façons :

- Tout d'abord, la maison d'arrêt de Valenciennes est occupée par des personnes ayant de courtes peines (moins de trois ans), contrairement au centre pénitentiaire qui accueille plutôt des personnes de moyenne à longue peine. Ceci a pour effet, dans le cadre de l'optimisation du taux d'occupation, de privilégier les futures sorties lorsque les places sont disponibles qui viennent en majorité de la maison d'arrêt.
- Ensuite, les personnes du centre pénitentiaire, du fait de leur temps d'incarcération plus long, ont besoin d'un accompagnement accru sur tous les aspects (isolement social, problématiques administratives, psychologiques ou d'addiction, etc.).

Ces logements demandent tout de même une certaine autonomie, et le manque de présence éducative dans ces logements empêchent un accompagnement renforcé. Il sera alors priorisé des solutions de stabilisation afin de jauger l'autonomie de la personne.

Malgré tout, il est à notifier que des tentatives d'accompagnement de personnes loin de l'autonomie ont été effectuées.

2. La situation professionnelle

Parmi les 13 personnes accueillies, 5 personnes ont accédé à un emploi.

L'insertion professionnelle est l'une des principales difficultés pour les personnes accueillies au sein des logements ETAPE et Carnot.

Deux paramètres sont à prendre en compte pour comprendre ce phénomène :

La structure accueille une majorité de personnes de plus de 40 ans (9 sur 13), dont 3 ont dépassé la cinquantaine.

Malgré leur bonne volonté, ces personnes indiquent avoir de lourdes difficultés pour obtenir un emploi.

Dans un cadre général, ces personnes étaient loin de l'emploi (une seule personne ayant maintenu un contrat à sa sortie de détention), de ce fait la reprise d'un emploi semblent pour eux compliqué.

Afin de palier à ces problématiques, les services rencontrés proposent plutôt des formations, afin de compenser les manques de ces individus et également les remettre à niveau.

3. Les sorties et durée de séjour.

La durée de séjour est en moyenne de 155 jours. En comparaison avec l'année 2024, nous voyons une nette augmentation du temps d'accueil. Celui-ci est lié à une difficulté accrue liée à l'accès au logement.

Pour beaucoup de personnes hébergées dans ces structures, celles-ci ont pour ressources le RSA. Cela a pour conséquence une difficulté accrue à trouver un logement adapté à leurs ressources.

Un travail complémentaire sur l'insertion professionnel devient alors obligatoire afin de leur permettre un accès en logement de droit commun.

Motif fin de prise en charge	Nombre
Exclusion de la structure	4
Toujours présent	4
Incarcération	1
Accès à un logement parc public	1
Accès à un logement parc privé	1
Réorientation en structure d'hébergement	2

Parmi les personnes accueillies, 2 relogements ont été effectués, l'un au sein du parc social, le second au sein du parc privé.

4 personnes ont maintenu leur place entre 2024 et 2025.

1 personne a été de nouveau incarcérée suite à un manquement à ses interdictions.

4 personnes ont été exclues du dispositif dont 4 personnes venant du dispositif Carnot.

En comparaison avec 2024, le nombre d'exclusion ou de départ volontaire au sein des structures reste le même. Nous pouvons malgré tout faire le constat que les départs volontaires sont en augmentation. Ceci est lié à une attente longue au sein de la structure dans le cadre de l'accès au logement, les deux personnes concernées ont eu un profond sentiment de solitude, les amenant à préférer des solutions chez des tiers.

A la vue des difficultés rencontrées au sein de ce logement et du manque d'effectifs éducatifs présent sur site, nous avons été contraints de mettre en place les dispositions suivantes :

Tout d'abord, l'effectif au sein du dispositif Carnot a été diminué, passant d'un effectif de trois à deux personnes. Le but étant d'amoinrir le phénomène de rassemblement dans un groupe.

Nous avons mis en place une caméra de surveillance au sein de la pièce commune. L'objectif étant de dissuader tout évènement tels que ceux ayant été commis au sein du logement.

En cette année 2025, nous remarquons une diminution des tensions, éléments qui était visible en 2024. Nous maintenons depuis cette place dans le cadre de « suroccupation », dans le cadre de personnes en attente d'une solution type CHRS ou n'ayant aucune problématique liée à la cohabitation.

4. Rétrospective depuis l'ouverture de l'ETAPE.

Depuis l'ouverture des structures en décembre 2017 pour Valenciennes et en Août 2023 pour Maubeuge, nous avons accueilli un total de 59 personnes.

58 hommes et 1 femme.

Les femmes étant détenues sur la région Lilloise, peu nous sont redirigés dans le cadre de ces dispositifs car en dehors de notre zone d'action.

9 personnes de moins de 30 ans, soit 15.5%.

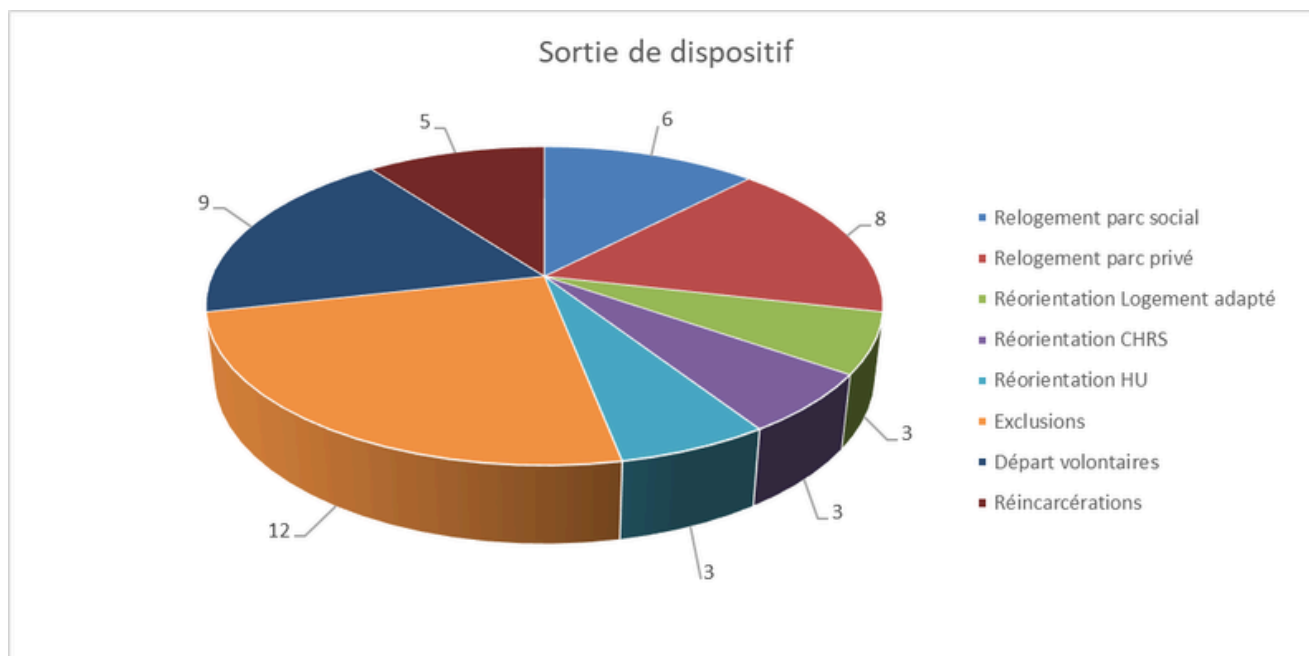
Au niveau de l'emploi, depuis la mise en place des structures 14 personnes ont exercé une activité :

4 personnes ont accédé à un CDI

4 personnes ont accédé à un CDD

3 personnes ont accédé à une formation rémunérée

3 personnes ont travaillé en intérim



Concernant les sorties du dispositif, nous comptabilisons depuis la mise en place des hébergements les éléments suivants :

- 6 relogements via la CTT, dans le parc social.
- 8 relogements ont été possible dans le parc privé.
- 3 réorientations en CHRS ont été nécessaires.
- 3 relogements en logement adapté.
- 3 réorientations en hébergement d'urgence.
- 12 exclusions suite au non-respect du règlement de fonctionnement.
- 9 départs volontaires.
- 5 réincarcérations.

5. Objectifs pour l'année 2026 :

Si nous reprenons le nombre de personnes accueillies au sein de ces hébergements. Nous pouvons remarquer que les intégrations équivalent à 4,9% des personnes rencontrées en sein de la détention par la CAO 59 Sud (283 personnes rencontrées).

Ces dispositifs permettent une meilleure réintégration des sortants de détention au sein de la société.

Pour autant, certaines personnes, malgré leurs profils, n'ont pu intégrer ce dispositif par manque de place, ou car leur date de sortie de corrélait pas avec les places disponibles.

Deux objectifs sont de ce fait à noter afin d'améliorer l'accueil des sortants de détention :

• Renforcer le partenariat :

Dans un premier temps, il nous faudra renforcer le partenariat, déjà présent, entre les différents établissements pénitentiaires, afin de permettre au mieux la possibilité d'intégration des personnes incarcérées.

Cela nous permettrait, entre autres, de nous concerter avec les services judiciaires afin que les remises de peines puissent permettre une meilleure intégration en hébergement.

- La mise en place d'un hébergement supplémentaire sur les secteurs de Douai et Cambrai :

Dans un second temps, faisant suite à l'arrivée d'un second poste FN AVDL sur les secteurs de Cambrai et Douai en 2024, nous avons pu notifier d'un manque de ce type de dispositif sur ces secteurs, plus particulièrement sur le secteur de Douai.

En effet, l'arrondissement détient une maison d'arrêt, mais aucun dispositif n'est présent afin de permettre l'accueil des sortants de détention sur le secteur.

Cela met à mal les sortants de détention de ces secteurs, car étant originaires majoritairement de Douai et de Cambrai.

Afin de répondre à cette problématique, la meilleure réponse qui pourrait être abordée serait de permettre la mise en place d'un troisième dispositif, préférentiellement sur Cambrai.

Secteur :	<u>VALENCIENNES</u>		<u>MAUBEUGE</u>		<u>TOTAL</u>
TYPO	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
Nombre de personnes orienté	6	0	7	0	13
Nombre de personne présente au 31/12	2	0	2	0	4
Structure d'hébergement	0	0	1	0	1
Relogement parc privé	1	0	1	0	2
Relogement parc public	0	0	0	0	0
Logement adapté	0	0	0	0	0
Sdf	0	0	1	0	1
Incarcérée	2	0	0	0	2
Chez des tiers		0	2	0	2
Autres	1	0	0	0	1

18. LE DISPOSITIF FNAVDL

Dans le cadre de la lutte contre l'errance et la récidive, le CAO 59 Sud intervient en milieu carcéral afin d'anticiper les sorties de personnes sans solution d'hébergement.

Cependant, nous avons l'occasion de rencontrer de nombreux sortants de détention également à la rue, hébergés chez des tiers ou encore dans les accueils de jours qui n'ont pas le nécessaire permettant une réinsertion durable et sécurisée vers du logement. Le côté fataliste de leur situation les amène à ne pas donner suite à leurs démarches et, par la suite, à retourner dans l'errance.

Afin de palier à ce manque, la CAO 59 Sud a pu mettre en place un accompagnement spécifique à ce public. Cette démarche a pour but d'accompagner le public ciblé vers le plus haut niveau d'autonomie et ainsi permettre une arrivée ainsi qu'un maintien vers du logement de droit commun.

Cette action a pu débuter depuis le 1^{er} juin 2023, suite au recrutement du salarié attiré au poste. Ayant permis entre autres les premiers accompagnements durant l'année 2023.

Objectifs généraux de l'accompagnement :

Les principaux objectifs de l'accompagnement vers et dans le logement de ce public sont :

- Eviter les parcours d'errance par le biais d'un accompagnement continu débutant aux maisons d'arrêt et centres pénitenciers.

Cet objectif permettant ainsi d'éviter les potentielles récidives des personnes concernées.

- Favoriser le logement d'abord : Dans le cadre de nos rencontres avec les personnes étant en détention ou sorties de détention, nous avons pu remarquer que certaines de ces personnes avaient une expérience en logement autonome ainsi que le bagage nécessaire au relogement.

De ce fait, un passage par de l'hébergement pourrait être pour ces personnes une étape compliquée car n'ayant jamais eu l'occasion de vivre au sein d'un collectif ou encore suite à leurs obligations et interdictions qui ne leurs permettent pas d'intégrer les structures d'hébergements.

L'accompagnement de ces personnes permet un parcours fluide vers du relogement, fluidité qui est accentuée par l'accès aux dispositifs ETAPE et Carnot, respectivement situés à Valenciennes et Maubeuge.

- Favoriser le travail en réseau : Certaines personnes rencontrées ont des obligations et interdictions qui les restreignent dans le cadre de la recherche de logement. La mise en place d'une démarche collective et pluridisciplinaire avec les différents acteurs permet ainsi de faciliter l'accès vers du logement.

Objectifs opérationnels de l'accompagnement :

Afin de permettre un accompagnement efficace vers et dans le logement plusieurs éléments sont à prendre en compte

• Levée des freins amenant au logement de droit commun :

→ Tout d'abord, le public rencontré a pour beaucoup un manque dans le cadre administratif. Certains des sortants de détention sortent d'incarcération sans compte bancaire ou carte d'identité.

Afin de lever ces freins, un accompagnement poussé est mis en place afin de remettre en place le panel administratif nécessaire à une demande de logement (création de compte bancaire, de carte d'identité, mis à jour des avis d'imposition, etc.)

→ L'autre frein principal amenant à la demande de logement de droit commun est le manque de ressources à la sortie. Pour cela un accompagnement vers les différents établissements publics tels que Pole Emploi ou encore la CAF permet la mise en place de ressources mensuelles et stables. L'insertion professionnelle par le biais de chantiers en insertion, de travail sur les CV et lettre de motivation ou de contact avec les boîtes intérimaires est également pris en compte dans cet accompagnement.

• Travail de l'autonomie :

Bien que ce travail débute déjà lors de la levée des freins administratifs et financiers, l'objectif ici est de vérifier la viabilité d'une orientation vers le logement.

Les diagnostics faits lors des premiers entretiens sont déclaratifs. Il nous faut alors vérifier si ces éléments sont valides.

Pour cela un travail sur le cadre du maintien du logement est fait ainsi qu'un autre travail dans le cadre de la gestion budgétaire.

La finalité étant le logement, la constitution d'une épargne est nécessaire afin d'aménager au mieux le logement dès son obtention. Le fait de maintenir le paiement du loyer ainsi que des charges est un autre élément à prendre en compte dans le cadre du logement. Pour finir, le maintien du logement en lui-même (ménage, aménagement et appropriation du logement) permet à la personne d'éviter de reconstituer son environnement lié à une précédente période d'errance.

• Constitution de la demande de logement :

Suite à ce travail fait en amont, une demande de logement social est alors déposée.

Si la personne entre dans les critères d'éligibilité, une demande de fond solidarité logement, de LocaPass et / ou de garantie Visale est également mis en place. Le but étant de permettre à la personne accompagnée une arrivée dans le logement adéquate.

• Mise en contact avec les bailleurs et / ou les particuliers :

Suite au passage en comité technique territorial ou si la personne est dans l'impossibilité d'y accéder, l'étape suivante est de se mettre en contact avec les bailleurs ou les particuliers.

Ce moment est important afin de mettre en place un réel contact et ainsi expliquer les obligations et interdictions potentielles de la personne.

Cela permet de mettre en place une recherche de logement convenant à ces éléments et également de raccourcir le temps de recherche de logement.

• **Orientation vers les structures d'hébergement :**

L'intégration dans un dispositif d'hébergement permet entre autres d'évaluer la capacité des personnes à s'adapter au sein d'un dispositif ainsi que son autonomie.

Le tout est fait en collaboration avec les référents de structures.

Il est primordial de travailler en partenariat et en bonne intelligence afin d'accompagner les personnes au mieux et à leur rythme.

• **Intégration et maintien dans le logement :**

Cette phase d'accompagnement consiste en l'aménagement de la personne, par le biais d'un accompagnement pour la constitution du mobilier ainsi que la mise en place des compteurs au sein du logement.

Par la suite un maintien de l'accompagnement permet de connaître les lacunes au sein du logement et de les palier (problématique administrative, gestion de budget, etc.)

Problématiques rencontrées :

• **Obligations et interdictions :**

Du fait du public concernés, ces personnes ont des obligations et des interdictions, certaines restreignant l'accès vers du logement de droit commun (interdiction de secteur, problématiques de mœurs, etc.)

Ces contraintes sont à prendre en compte dans le délai de recherche du logement car cela peut être à la fois contraignant et compliqué de gérer ces situations pour les bailleurs.

• **Particularité du public :**

Etant sortants de détention, et dans certains cas pour une longue période, certaines personnes ont des difficultés afin de revenir à une vie à l'extérieur de leur lieu d'incarcération.

De ce fait, un certain temps d'adaptation est nécessaire à leur sortie dans le but de retrouver une stabilité, un rythme ainsi que des repères. La création du lien permet de soutenir la personne dans les différentes étapes et ainsi mettre en place un accompagnement et une gestion de leur autonomie.

• **Problématiques d'insertion :**

Comme dit précédemment, de nombreux freins administratifs et financiers empêchent aux personnes sortantes d'incarcération d'accéder directement à du logement.

Très peu de personnes sortent avec des ressources et la mise en place de ressources par le biais des établissements publics ou l'insertion professionnelle prend du temps dans le cadre de cet accompagnement.

Un manque d'accompagnement lié au manque d'effectif en maison d'arrêt et centre pénitencier est visible. L'accompagnement de ces sortants de détention dans les établissements pénitenciers permet de palier partiellement cette problématique.

Les problématiques de soins sont également à noter. En effet, un bon nombre des personnes concernées ont des obligations de soins suite à leur incarcération, en particulier dans le cadre des addictions. Bien qu'un travail important d'accompagnement est présent au sein de l'établissement pénitencier, un maintien de cet accompagnement est nécessaire à la sortie par le biais de rencontres dans les centres d'addictologie ou les centres médico-psychologiques.

La mise en place d'un travail en réseau avec les acteurs de ces problématiques et nécessaire au bon accompagnement des personnes concernées.

Il reste important de noter que même si le partenariat est effectif, les délais d'attentes restent extrêmement long, souvent du fait de leur manque d'effectif. Cela a pour conséquences chez les sortants de détention à des difficultés de maintien dans leur sevrage.

• **Problématique lié au logement :**

Les personnes accompagnées sont pour leur grande majorité des personnes isolées en recherche de studio ou de T2.

Ce sont des typologies de logement qui manquent dans les différents secteurs, en particulier chez les bailleurs sociaux où les demandes de logements sont faites majoritairement. Cela amène à une tendance vers la prolongation de la durée d'accompagnement.

Evaluation :

En début de cette année 2025, 38 personnes en 2024 ont maintenu un accompagnement vers et dans le logement.

Cela peut s'expliquer soit par une arrivée des accompagnements en fin d'année 2024, soit par un besoin d'un accompagnement de longue durée.

Durant cette année 2025, 91 personnes ont été rencontrées par nos services. Sur ces 91 personnes, 66 ont accepté un accompagnement à minima vers le logement.

Nous pouvons remarquer que la proportion de personnes acceptant un accompagnement AVDL est moins important que l'année précédente. (72.5 % en 2023 contre 86.5 % en 2024)

Ceci s'explique par trois raisons :

- Tout d'abord, nous avons eu plus de personnes rencontrées, ayant amené à une augmentation du nombre de refus.
- Ensuite, nous avons rencontré dans le cadre de diagnostics des personnes étant proches du relogement (Inscrit sur CTT par exemple). Etant déjà accompagné par certains services (MNS, CCAS), ces personnes ne voyaient pas la pertinence d'avoir un accompagnement supplémentaire.
- Certaines personnes incarcérées craignent la perte de leur logement avant leur sortie, du fait de leur statut et des périodes de détention. Suite à un travail en partenariat avec les assistantes sociales présentes en détention, ces personnes se maintiennent dans leurs logements initiaux à leur sortie et ne refont pas appels à nos services.
- Pour finir, plusieurs personnes ont été rencontrées en fin d'année et sont considérés comme n'ayant qu'un seul entretien de diagnostic, de ce fait ces personnes ne sont pas encore considérées comme étant en accompagnement.

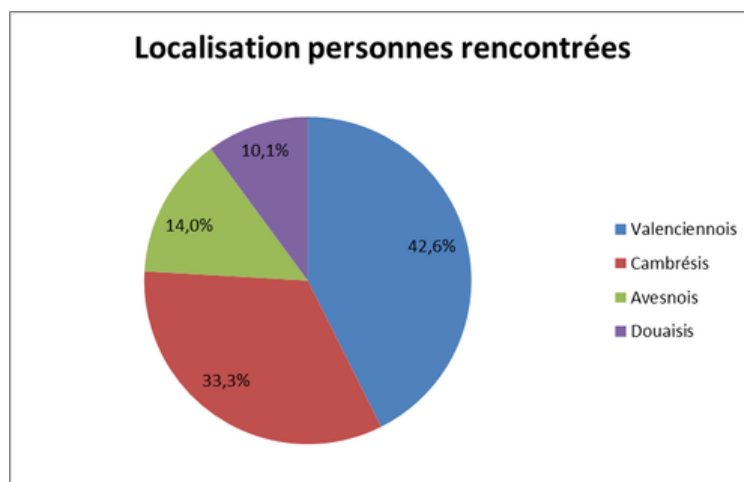
Cela nous amène à un total de 104 personnes accompagnées par nos services.

Les personnes orientées proviennent toujours en grande majorité des référents sortants de détention présents au sein du CAO 59 Sud, la portion restante de ces demandes proviennent des partenaires accompagnant les sortants de détention.

Nous constatons depuis la mise en place du FN AVDL le maintien de l'un de nos partenaires privilégiés, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation en milieu ouvert, amenant à une augmentation du nombre de nos diagnostics.

D'autres partenaires, tels que le GREID ou encore association en insertion professionnelle prennent contact avec nos services dans le cadre de notre accompagnement.

• Proportion des personnes rencontrées en fonction du territoire :



La majorité des personnes rencontrées proviennent du Valenciennes (55 personnes soit 42%).

Cette majorité s'explique par la présence des logements ETAPE situé à Valenciennes, permettant l'accueil et l'accompagnement des personnes dès leur sortie de détention.

Contrairement à l'année précédente, la proportion des personnes vues en 2025 au sein du Douaisis et du Cambrésis sont plus importantes (exemple de Cambrai : 25.5 % en 2024 contre 33.3 % en 2025). La nouvelle référente FN AVDL des secteurs de Douai et Cambrai a pu pleinement s'implanter dans le secteur, amenant à un graphique beaucoup plus équilibré des secteurs d'orientation.

→ **Diagnostique fait dans le cadre de leur accompagnement.**

Conjointement avec les référents « sortants de détention » présents au sein de la CAO 59 Sud, plus de 100 personnes ont été rencontrées dans le cadre de diagnostics.

Nous constatons que la mise en place du FN AVDL a permis 91 diagnostics sur ce seul service, spécifiques aux besoins et à l'autonomie lié au logement. Ces diagnostics ont pu, entre autres, permettre des validations de candidature dans le cadre du PLAN.

Sur les 91 personnes rencontrées, 25 ont refusé ou ont abandonnés leurs accompagnements.

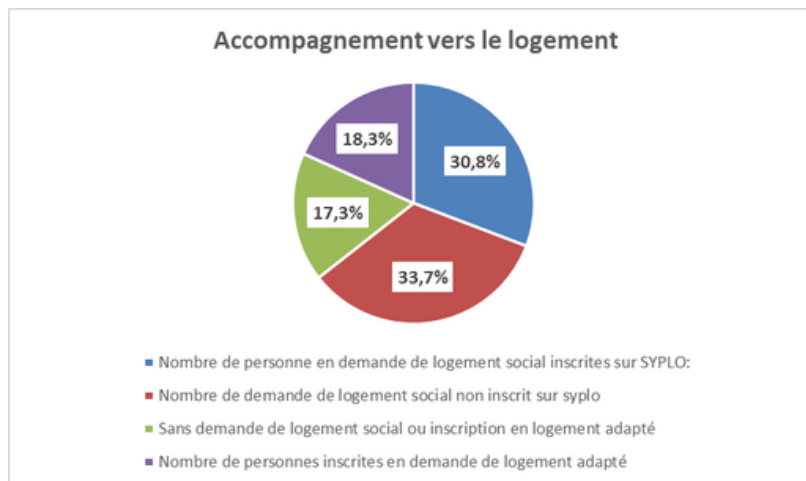
Trois éléments sont à prendre en compte concernant ces refus :

→ Dans un premier temps, une partie conséquente de ces non accompagnements sont liés à des abandons. Ces personnes, étant rencontrés au sein de la détention, ne sont plus revus dès qu'elles sortent de détention. Elles sont fréquemment revues plus tard, lorsque leurs solutions chez les tiers sont épuisées.

→ Dans un second temps, les diagnostics nous sont demandés par les responsables CTT. Les personnes rencontrées sont alors déjà pour beaucoup accompagnées. Une multiplication des partenaires ne semble pas alors superflue et la proposition est généralement réfutée par la personne.

→ Dans un dernier temps, les personnes rencontrées sont autonomes ou dans l'attente du maintien / nouveau logement. Une partie de nos diagnostics obtiennent une solution de logement et ne maintiennent pas l'accompagnement dans le logement.

• Travail d'accompagnement vers et dans le logement.



Des 104 personnes en accompagnement durant l'année 2025, 67 personnes ont actuellement une demande de logement social valide.

Comme expliqué précédemment, les freins administratifs et financiers jouent un rôle important. Sans ce bagage, la demande de logement paraît pour les sortants de détention secondaires et ils préfèrent prioriser la remise en place de leurs panels administratifs et financiers.

De plus, dans le cadre de leur travail sur l'autonomie, les personnes veulent d'abord se prouver d'être en capacité de gérer un logement et de le maintenir, de ce fait ces personnes vont prioriser, dans un premier temps, une solution d'hébergement de type HU ou CHRS.

Un autre frein est celui de leurs problématiques de santé. Une certaine proportion des personnes accompagnées a des problématiques liées à des troubles psychologiques ou à des addictions. Un travail lié à ces problématiques est alors priorisé et valorisé pour 19 personnes.

Sur les 67 personnes ayant obtenu une demande de logement social validée, 32 d'entre elles sont actuellement inscrites sur SYPLO.

Nous pouvons remarquer dans un premier temps un écart entre les demandes de logement sociales et les inscriptions sur SYPLO. Cela peut se justifier par le fait que les personnes accompagnées ainsi que d'autres partenaires ont déjà débuté cette démarche, que cela soit au sein ou hors de la détention. Nous inscrivons ces personnes sur SYPLO uniquement lorsque nous pensons que ces personnes sont aptes au relogement de droit commun.

Un écart est également remarqué entre les inscrits sur SYPLO et les passages en CTT. En effet certains sortants de détention n'entrent pas dans le cadre du PDALHPD (étant déjà sorti d'incarcération et n'ayant plus de suivi au niveau judiciaire, hébergés chez des tiers, etc.).

De ce fait, pour quelques personnes, il leur faut attendre 9 mois suivant la demande de logement social pour entrer dans les critères du PDALHPD. La dérogation mise en place a permis cependant un meilleur accès en tant que public prioritaire diminuant ainsi l'écart présent l'année dernière.

19 personnes ne sont pas inscrites dans le cadre d'un logement social mais pour une orientation vers du logement adapté comme de la résidence sociale ou de l'intermédiation locative.

Certains sortants de détention ont, malgré cet accompagnement, un profil trop fragile pour permettre un maintien dans un logement autonome. Une présence éducative pour ces personnes semble pertinente à la vue de leurs problématiques.

De plus, le maintien de l'AVDL en plus de la présence éducative rassure à la fois les personnes orientées ainsi que les associations accueillantes.

• **Accompagnement dans le logement.**

Dans le cadre de cette année 2025, 28 personnes ont été accompagnées dans le logement.

Sur ces 28 personnes, 22 ont été relogées dans le droits commun et 6 dans le logement adaptés en 2025. Nous avons fait le constat qu'aucune des personnes n'ont été relogées sur le Douaisis. Nous remarquons une difficulté de relogement lié à ce secteur suite au manque de patrimoine lié à la typologie des personnes que nous accompagnons.

En cette année 2025, nous maintenons une proposition d'accompagnement d'à minima de 3 mois, les objectifs étant les suivants :

→ Permettre les ouvertures de compteurs de fluides ainsi que des abonnements (Connexion Internet, mise en place du compte client).

→ Mettre en place, conjointement avec le bailleur ou l'association, l'utilisation du FSL ainsi que la mise en place de l'APL.

→ Vérifier le bon paiement des loyers ainsi que des factures afin d'éviter la présence de dette. S'il y a des difficultés de paiement, voir avec la personne logée un travail sur le budget.

→ Maintenir avec la personne logée le bon état général du logement.

• **Maintien des accompagnements en 2025 et durée d'accompagnement.**

A dater du 31 décembre 2025, 32 personnes sur les 104 accompagnements sont toujours en accompagnement pour l'année 2025.

Cet élément prend en compte les personnes récemment accompagnées, les personnes qui sont toujours en attente de logement ainsi que les personnes actuellement en accompagnement dans le logement.

En comparaison avec l'année 2024, nous constatons une diminution du nombre d'accompagnement maintenu. Cela s'explique par le nombre augmenté d'arrêt d'accompagnement suite à une perte de contact.

Durée d'accompagnement	Nombre	Pourcentage
De 0 à 3 mois	34	32,70%
Entre 3 mois et un an	51	49,00%
Plus d'un an	19	18,30%
Total	104	100,00%

En comparaison à l'année 2024, nous pouvons remarquer une nette augmentation du temps d'accompagnement.

En effet, les accompagnements maintenus entre 2024 et 2025 ont amené à un temps d'accompagnement plus long. Comme dit précédemment cela s'explique, entre autres, à l'accompagnement dans le logement.

Plusieurs accompagnements sont de plus longue durée, notamment les accompagnements de plus d'un an, nombre ayant augmenté depuis 2024. (19 en 2025 contre 6 en 2024)

Cette augmentation est tout d'abord expliquée par l'incorporation d'une référente AVDL sur les secteurs de Douai et de Cambrai depuis son arrivée en 2023. Les accompagnements dédiés sont alors eux aussi plus longs.

Ces accompagnements démontrent également les difficultés liées à notre public. Certaines personnes ne peuvent être relogés car n'ayant pas acquis une autonomie suffisante,

Cela s'explique par les éléments suivants :

- La remise en place des ressources de ces personnes ou de leur panel d'administratif nécessaire à l'accès au logement prend du temps.
- Les problématiques des personnes accompagnées sont nombreuses, les principaux freins étant l'insertion professionnelle et l'addiction. En effet ces personnes ont des difficultés à se réintégrer socialement suite à leur période de détention. De ce fait un travail soutenu et continu est mis en place afin de pallier ces problématiques.
- Pour finir, ces personnes ont des difficultés à se réinsérer au sein de la société. Cela a certaines conséquences sur leur psychologie. En effet une difficulté « modérée » pour des personnes ayant un parcours continu à l'extérieur peut être pour les sortants de détention une lourde difficulté et ont beaucoup de mal à pouvoir répondre à cela. L'accompagnement permet entre autres une meilleure réintégration au sein de la société et modérer cette conséquence psychologique.
- Ces personnes peuvent avoir des interdictions de certains secteurs, mettant en difficultés leur relogement

	TOTAL
Personnes rencontrées	129
Nombre d'entretiens	933
Moyenne d'âge	42
Moins de 30 ans	17
Plus de 30 ans	112
Nombre d'inscriptions sylo	32
Nombre de diagnostic réalisé	91
Nombre d'accompagnement	104
Durée moyenne d'accompagnement (mois)	7,1
Situation à la sortie de l'accompagnement	
Structure d'hébergement	5
Relogement parc privé	10
Relogement parc public	12
Logement adapté	6
Sdf	5
Incarcérée	9
Chez des tiers	14
Autres	12

19. Référente Santé SIAO / 115

Le poste Référente Santé au sein du SIAO / 115 se décline sur trois secteurs distincts du sud du département qui sont le Cambrésis, l'Avesnois et le Douaisis.

Le travail de partenariat pour la présentation de ce poste a réellement commencé en septembre. Le développement des missions s'est d'abord concentré principalement sur le Cambrésis, les partenaires étant bien repérés et connus de la salariée en poste puis sur les deux autres secteurs, même si des contacts ont déjà été amorcés.

Le public visé par l'action est toute personne vulnérable et précarisée, en rupture d'hébergement et nécessitant une prise en charge santé telle qu'elle soit. Pour les personnes sans-abris, la santé est trop souvent reléguée au second plan : prendre soin de soi n'est pas une priorité pour des personnes qui doivent faire face aux difficultés du quotidien et trouver des réponses à leurs besoins primaires. Elles peinent également à accéder aux soins du fait de leur instabilité résidentielle, ce qui les pousse à abandonner toute démarche de soin ou interrompre les suivis et traitements mis en place.

Objectifs généraux de l'action :

- Développer une approche de l'aller vers pour faciliter l'accès aux situations de non-demande du public.
- Rencontrer le public précarisé souffrant de problématique de santé.
- Renforcer la coordination des acteurs santé/santé mentale/addiction.
- Articulation avec les structures d'hébergement pour l'accueil des cas complexes.

Objectifs opérationnels :

- S'appuyer sur les maraudes, l'accueil de jour et les partenaires de l'AHI.
- Identifier et être identifiée par les acteurs santé des territoires concernés.
- Créer des instances de rencontre avec les partenaires.
- Création d'outils, exemple : fiche de prescription.
- Articuler le parcours de soin ou la reprise de celui-ci, tout en travaillant sur l'orientation vers l'hébergement ou le logement.

Déclinaison par secteur

Un état des lieux des partenaires existants a été réalisé sur les différents secteurs afin d'identifier leurs missions. L'objectif étant de coordonner nos actions respectives et de travailler une articulation pertinente au profit des personnes les plus éloignées et fragiles.

Il demeure important que chaque dispositif puisse garder ses particularités et que le poste de référente santé au sein du 115 n'empiète pas sur les missions des uns et des autres. Certains freins des partenaires restent donc à lever avant ceux des personnes accompagnées !

Cinq catégories sont à distinguer : les partenaires au contact du public le plus précarisé, les partenaires en santé globale, les partenaires du secteur de la psychiatrie, les partenaires de l'addictologie et pour finir les instances publiques coordinatrices.

Nous avons rencontré quasiment l'intégralité des équipes accueil de jour et de maraude sur les différents secteurs. Nous participons aux maraudes de Cambrai et Douai. Pour le secteur de Maubeuge, l'association APS est déjà bien repérée avec une maraude sociale et LHSS mobile.

L'axe de travail pour l'année 2026 est de continuer à présenter le poste de référente santé auprès des partenaires. Ce qui remonte, particulièrement sur Cambrai et Maubeuge c'est de mettre en place une instance de concertation pour évoquer les situations les plus préoccupantes et complexes. Le rôle du référent santé serait d'animer un temps de rencontres entre les différents partenaires de l'aller vers dans le but de coordonner les prises en charge et l'accompagnement. Cette instance permettra une coordination des actions des différents partenaires et une mobilisation ciblée en fonction des besoins repérés des personnes en situation de grande précarité. Cette démarche de concertation est à généraliser sur tous les secteurs puisqu'il existe peu de temps d'échanges formels réunissant les différents partenaires au plus près du public ciblé.

Des conventionnements sont en cours de signature avec différentes associations. Un temps de présence sur l'accueil de jour de Cambrai est acté. Pour l'instant, nous avons fait le choix de ne pas définir de jour fixe.

Nous avons également pu travailler avec la maraude de médiation portée par ARPE (projet suspendu pour l'instant) en co-accompagnement et sur sollicitation de leur part. La double casquette référente santé et « hébergement 115 » a pu porter ses fruits avec des orientations en structure permettant une meilleure prise en charge au niveau soin.

L'essentiel des accompagnements a été réalisé sur le secteur de Cambrai sur saisie directe du 115 ou orientés par les partenaires. Sur l'année 2025, une dizaine de personnes ont été suivies et/ou le sont encore. Pour l'essentiel d'entre eux, une entrée en hébergement a pu être travaillée mais nous maintenons l'accompagnement en lien avec le référent en structure d'hébergement. Il s'agit uniquement d'homme isolé.



19. Référent SI SIAO Départemental

Présentation du poste

En poste depuis le 5 mai 2025 au sein de la CAO 59 Sud, le référent SI-SIAO départemental assure le relais entre les équipes techniques du logiciel, les SIAO et l'ensemble des partenaires du département du Nord pour tout ce qui concerne l'utilisation du logiciel SI-SIAO. Bien que rattaché à la CAO 59 Sud, le périmètre d'intervention de ce poste couvre l'intégralité du département.

Le SI-SIAO est l'outil national de gestion des demandes d'hébergement et de logement adapté. C'est par son intermédiaire que circulent les demandes des ménages, que sont gérées les places des structures et que s'organise l'orientation des personnes.

Les formations SI-SIAO

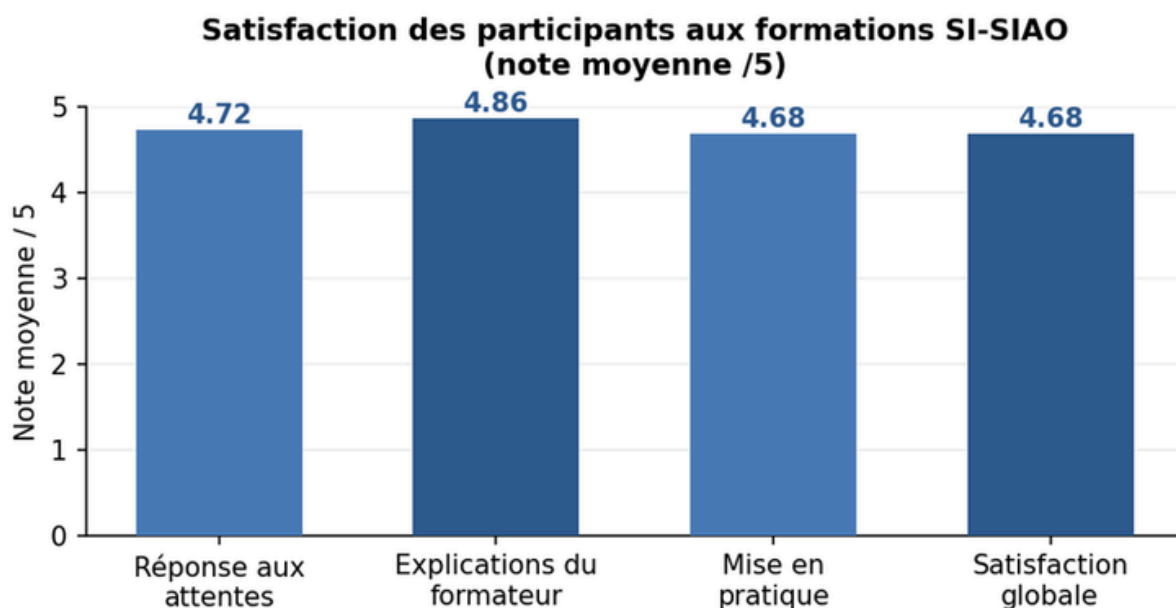
L'accompagnement et la montée en compétences des acteurs du Nord reposent sur une offre de formation diversifiée, dispensée selon trois modalités complémentaires afin de s'adapter au mieux aux contraintes de nos partenaires :

- Des sessions en présentiel, organisées chaque mois sur l'ensemble du territoire, au sein des SIAO de Lille, Dunkerque et Valenciennes.
- Des interventions ponctuelles directement au sein des structures partenaires, quand les besoins nécessitent de former plusieurs services ou une structure.
- Des webinaires à distance, pour compléter les possibilités de se former sur le logiciel.

Afin de faciliter l'inscription à ces sessions de formation, un outil de réservation a été déployé afin de permettre la visualisation des prochaines dates de formation, ainsi que la réservation en toute autonomie d'un temps de formation à tout moment.

Sur la période d'octobre à décembre 2025, 198 personnes ont été formées dans le cadre de 21 modules de formation dispensés sur le territoire.

À l'issue de chaque session de formation, un questionnaire de satisfaction anonyme est proposé aux participants. Avec 78 réponses, nous obtenons un taux de satisfaction positif, avec notamment une note moyenne de satisfaction globale de 4,68 sur 5.



Travail de fond et accompagnement

L'une des autres missions de ce poste regroupe l'ensemble du travail d'analyse, de synthèse et d'accompagnement quant à l'évolution du logiciel, notamment :

- Le suivi des évolutions et des dysfonctionnements du SI-SIAO, ainsi que leur diffusion auprès des SIAO.
- La rédaction de synthèses et de notes explicatives à chaque mise à jour du logiciel.
- La présence du référent SI-SIAO lors de différentes commissions et réunions afin de clarifier l'utilisation du logiciel et de répondre à toutes questions.
- L'accompagnement à la saisie et au suivi des places référencées par les structures dans le SI-SIAO.

L'assistance aux utilisateurs

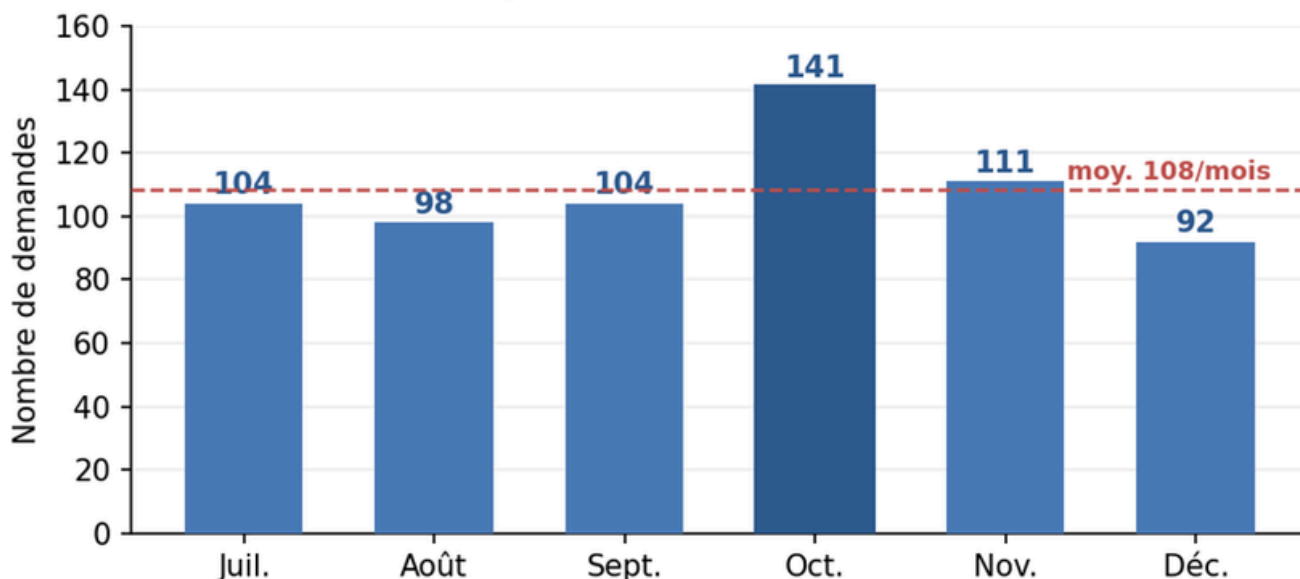
Au mois de juillet 2025, la DIHAL a engagé une refonte de l'assistance utilisateur, en confiant aux référents SI-SIAO départementaux la gestion du support.

Concrètement, l'ensemble des sollicitations émanant des partenaires, par téléphone, par e-mail ou par formulaire, est désormais adressé en première intention au référent SI-SIAO départemental.

Ces demandes sont variées : elles couvrent l'ensemble des difficultés, questions et besoins d'accompagnement pouvant être liés à l'utilisation du logiciel, depuis la simple question de paramétrage jusqu'à des situations nécessitant une investigation approfondie.

Sur la période de mai à décembre 2025, 650 demandes de support ont été traitées pour les partenaires et SIAO du Nord.

**Demandes de support traitées par mois
(juillet - décembre 2025)**





20. REMERCIEMENTS

Nous adressons nos plus sincères remerciements à toutes les personnes, partenaires et structures qui ont contribué à la **collecte de couvertures, collecte de vêtements et d'hygiène.**

Grâce à votre générosité, votre engagement et votre solidarité, cette action a permis d'apporter chaleur et réconfort aux personnes dans le besoin.



VAFC



Mairie de Saint-Saulve



Orchies



Première Classe Petite-Forêt



Ainsi que toutes les personnes bénévoles, partenaires et donateurs qui ont participé, de près ou de loin, à cette initiative solidaire.



FLAC



Croix-Rouge Française Valenciennes



Association Sidou Seedou

GLOSSAIRE



AHI : Accueil Hébergement Insertion
ALT : Allocation Logement Temporaire
ARS : Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAARUD : Les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CATT : Centre d'activité thérapeutique à temps partiel
CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CEJ : Contrat engagement jeunes
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CLLAJ : Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
COSAPI : Comités de suivi des arrêtés préfectoraux d'insalubrité
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
CPIP : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
CSAPA : centres de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie
CTT : Comité Technique Territorial
DALO : Droit Au Logement Opposable
DAHO : Droit à l'Hébergement Opposable
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EVA : Dispositif « Entrée dans la vie active »
ETP : Equivalent temps plein
FAS : Fédération des acteurs de la solidarité
FNAVDL : Fond National d'accompagnement vers et dans le logement
FTM : Foyer de travailleur migrant
HU : Hébergement d'Urgence
HUDA : Hébergement d'urgence pour demandeur d'Asile
HI : Hébergement d'Insertion
IML : Intermédiation locative
ISCG : Intervenant sociaux en commissariat et gendarmerie
LAM : Lit d'accueil médicalisé
LHSS : Lit halte soins santé
MNA : Mineur Non Accompagné
MNS : Maison ord Solidarité
OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDAHI : Plan Départemental d'Accueil Hébergement, Insertion
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PFRA : Pension de famille et Résidences Accueil
RHJA : Résidence Habitat Jeune Actif SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
VC : Violence Conjugale
VIF : Violence intrafamiliale